Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION ALSACE

# Les enjeux de l'État
## en matière d'aménagement du territoire alsacien

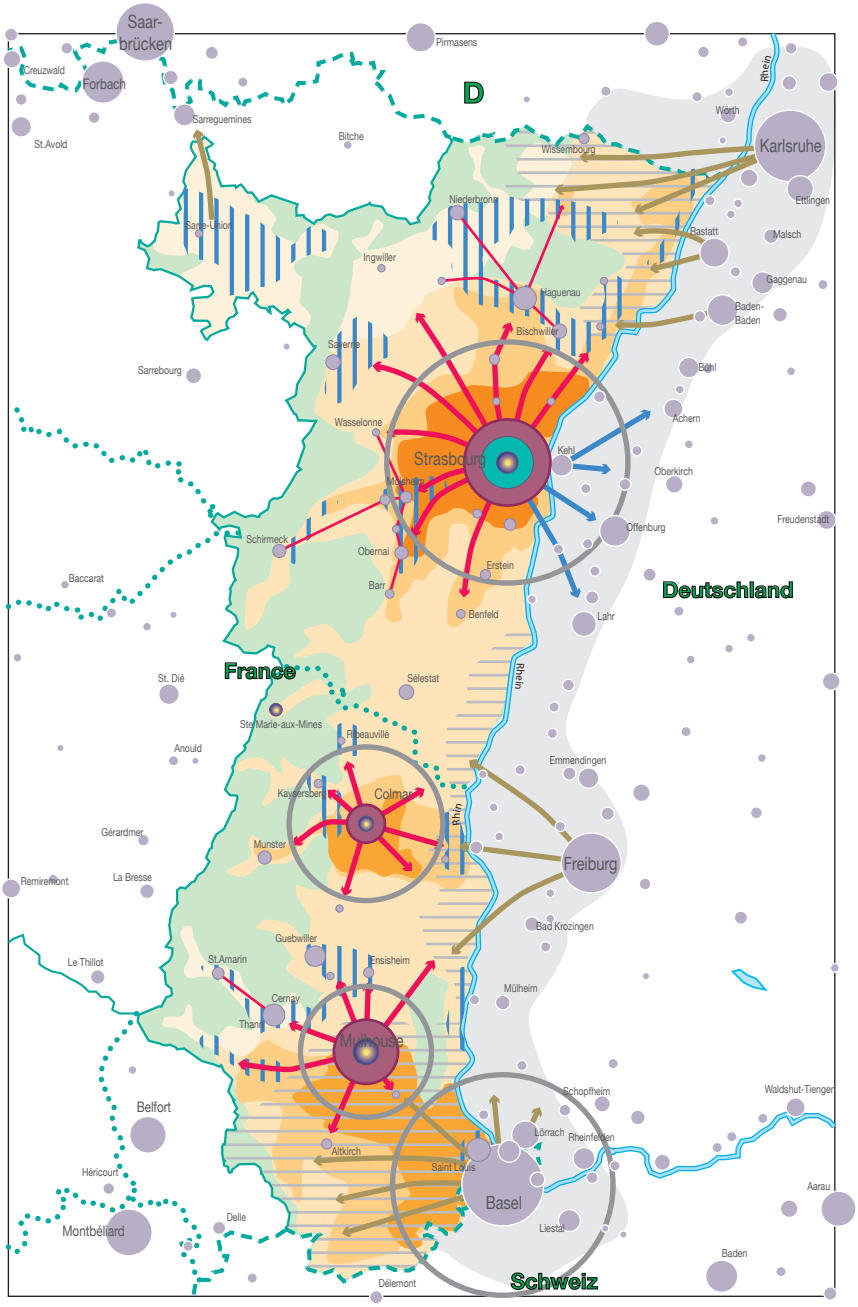

| | | |
|---|---|---|
| Directeur de la publication | : | Michel Thénault –Préfet de la Région Alsace – Préfet du Bas-Rhin |
| Rédacteurs | : | *Préfecture de la Région Alsace*<br>*Service d'études du SGARE*<br>Jean-Patrick Jouhaud, Philippe Roesch, Amandine Turck<br><br>*Direction Régionale de l'Équipement*<br>*Service d'Aménagement et de Prospective*<br>Anne Bourgon, Renaud De Malliard,<br>Georges Klaerr-Blanchard, Philippe Lalart |
| Coordination | | Philippe Lalart, Philippe Roesch |
| Cartographie | : | Renaud De Malliard, Jean-Patrick Jouhaud,<br>Amandine Turck |
| Maquette et mise en pages | : | Jean-Patrick Jouhaud, Amandine Turck |
| Impression | : | Gyss Imprimeur Obernai – Dépôt légal : février 2005 |

# Les enjeux de l'État
## en matière d'aménagement du territoire alsacien

SOMMAIRE

**AVANT - PROPOS ..... 3**

**SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC : D'UNE SITUATION PROSPÈRE À UN AVENIR INCERTAIN ..... 5**

L'Alsace dans un contexte rhénan : dynamisme et déséquilibres ..... 5
Les principaux atouts et faiblesses de l'Alsace, les menaces récentes ..... 9
Un dynamisme démographique ..... 9
Une région riche avec des poches de forte précarité ..... 12
Des secteurs d'activités à forte valeur ajoutée, mais seul le tertiaire crée de l'emploi ..... 14
Le nécessaire développement des emplois supérieurs ..... 17
Université - recherche : une forte concentration des formations de l'enseignement supérieur et de la recherche publique à Strasbourg ..... 20
Une organisation territoriale sous contrainte ..... 24
La tertiairisation de l'activité influence l'organisation du territoire. ..... 24
Un petit territoire, avec des ressources à préserver, exposé aux risques ..... 27
Un développement infra-régional diversifié et inégal ..... 31

**LES PRINCIPAUX ENJEUX DE L'ÉTAT EN ALSACE ..... 35**

Un positionnement géographique privilégié en Europe… ..... 35
… mais un territoire contraint et fragile, confronté à des perspectives incertaines ..... 36

**RAPPEL SYNTHÉTIQUE DES PRINCIPAUX ENJEUX ..... 39**

**DES SCENARII POSSIBLES POUR L'ALSACE ..... 41**

**CONCLUSION ..... 45**

**ANNEXE : compléments cartographiques ..... 47**

**BIBLIOGRAPHIE : connaître, aménager, préserver et développer le territoire alsacien ..... 71**

# AVANT - PROPOS

Dans une région densément peuplée et où la population s'accroît, comme c'est le cas de l'Alsace, l'aménagement du territoire soulève de nombreuses questions. L'Etat, partenaire privilégié des collectivités territoriales dans leurs politiques d'aménagement du territoire, qu'elles soient d'ordre économique, social ou environnemental, se doit donc de construire une démarche stratégique à la fois prospective et opérationnelle. De leurs côtés, le Conseil Régional d'Alsace et les Conseils Généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont entrepris des démarches de réflexions et d'actions qui s'illustrent notamment par les rapports « Renforcer la cohésion, l'équilibre et le développement du territoire en Alsace » et « Des Hommes & Des Territoires ».

Les valeurs mises en avant par le Conseil Général du Bas-Rhin sont :
- mettre la personne au cœur de l'action et rapprocher les hommes ;
- assurer l'excellence et l'équilibre des territoires ;
- améliorer le service public à la population, aux entreprises et aux collectivités ;
- préserver la faune et la flore.

Le Conseil Régional s'interrogeait pour sa part sur l'opportunité d'engager une Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) dans le cadre du droit à l'expérimentation des collectivités locales. Elle aurait pour principal objectif :
- la localisation et la desserte des grandes zones d'activités en Alsace ;
- la réalisation et l'adaptation des grandes infrastructures de transport et de grands équipements ;
- la consolidation d'une trame verte régionale ;
- la structuration d'un espace régional réellement polycentrique à partir des grandes agglomérations et des villes moyennes.

Dans ce contexte, le Préfet de la région Alsace a demandé à ses services d'élaborer un document de référence pour une planification territoriale à l'échelle de la région, située dans son environnement européen, rhénan et du Grand Est.

Ce travail doit permettre à l'État de mettre en œuvre sa vision de l'aménagement du territoire dans le cadre des différentes procédures pour lesquelles il intervient. Cette vision constituera un cadre utile à tous ses partenaires.

La première phase a donné lieu à un travail commun entre le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales et Européennes et la Direction Régionale de l'Équipement d'une année (avec la participation de la Direction Régionale de l'Environnement) :
- en premier lieu ont été étudiées les expériences ou tentatives de définitions de politiques d'aménagement du territoire alsacien antérieures ;
- en deuxième lieu, l'ensemble des documents stratégiques de l'Etat en région a été analysé (schémas de services collectifs, Contrat de Plan Etat-Région…). Ce travail a permis de faire émerger une première liste d'enjeux ;

- en troisième lieu, neuf thèmes (socio-démographie, transport-déplacement, environnement, dynamiques urbaines, économie-commerce, patrimoine-culture-tourisme, emploi-recherche-formation, offres d'équipement et de services, sécurité) ont été analysés afin d'élaborer un **diagnostic de la situation actuelle de l'Alsace et des principales évolutions de la dernière décennie dans un contexte national et si possible européen**.

L'ensemble de ces travaux a servi à établir une **liste d'enjeux d'importance inégale**[1]. Une synthèse des enjeux identifiés permet de réaliser une première esquisse des enjeux importants de l'Etat pour l'aménagement du territoire, présentée et synthétisée dans ces pages. D'une part, **l'Alsace jouit d'un positionnement géographique privilégié en Europe**, ce qui nécessite qu'elle joue pleinement son rôle transfrontalier et développe son rayonnement à l'international, en d'autres termes, qu'elle fasse face au défi de la globalisation. D'autre part, **le territoire alsacien est géographiquement contraint et soumis à de fortes pressions**, phénomène qui risque d'être aggravé selon les perspectives d'évolution démographique, sociale et économique, ce qui justifie que nous soyons attentifs à organiser et gérer ces grandes mutations dans un souci de préservation du cadre de vie.

Cette première esquisse a été présentée et discutée de manière interministérielle, de façon à ce que l'État dispose d'un document abouti qui permettra d'engager les discussions avec les différentes collectivités territoriales.
***Ce document présente un diagnostic condensé de l'Alsace pour ensuite dégager une liste d'enjeux étayés relatifs à l'aménagement du territoire et trace quelques scénarios prospectifs.***
Il ouvre la voie à la rédaction d'un ensemble de documents qui devront proposer des réponses aux grandes problématiques d'aménagement et de développement en Alsace. Cet ensemble comportera des documents prescriptifs, des notes de doctrine ou des schémas.

[1] Ces travaux ont par ailleurs grandement alimenté le diagnostic préalable au programme d'action stratégique de l'État en région (PASER).

# SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC : D'UNE SITUATION PROSPÈRE À UN AVENIR INCERTAIN

*Région fortement industrialisée au moment de la crise du pétrole en 1975, l'Alsace a su faire face aux grandes restructurations qui n'ont pas épargné certaines activités très ancrées dans la région. Dans un contexte de trente années de croissance modérée, les acteurs régionaux se sont donnés les moyens d'internationaliser l'appareil de production par l'implantation d'entreprises à stratégie mondiale. À la différence de ses voisins du Grand Est ou du Nord de la France, l'Alsace est ainsi apparue au fil des ans comme une région riche et prospère, un peu à part du cadre national, au contact de la mégalopole européenne. Ce processus a été favorisé par la position géographique de la région dans le fossé rhénan à proximité de grandes métropoles économiques, mais également par la qualité de sa main-d'œuvre. Cette prospérité ne s'est pas réalisée sans conséquences néfastes sur l'environnement, mais également sur le plan de la cohésion sociale et de certains déséquilibres territoriaux. À l'heure d'une conjoncture moins favorable, en particulier celle de la crise économique que traverse l'Allemagne, l'Alsace fortement dépendante de stratégies d'entreprises externes à la région, présente des signes de faiblesses et d'incertitudes face à son avenir. Il lui faut retrouver de nouvelles ressources pour s'adapter aux évolutions de l'économie libérale, et cela passe probablement (impérativement) par un développement « d'activités supérieures », tout en assainissant certaines fractures que les années de prospérité n'ont su éviter.*

## L'Alsace dans un contexte rhénan : dynamisme et déséquilibres

Depuis deux décennies, l'Alsace est l'objet d'un constat largement partagé par les observateurs, qui se penchent sur ses évolutions, ses perspectives, ses forces et ses faiblesses. C'est une région prospère en position d'interface entre les régions de l'Est de la France, donc du bassin parisien et la partie centrale d'un espace « à hautes pressions économiques » qui s'étend de Londres au nord de l'Italie.

Plusieurs grandes caractéristiques se dégagent des diagnostics et forgent cette image de l'Alsace :

- **l'ancrage géographique dans un fossé rhénan** densément peuplé et urbanisé, situe l'Alsace à proximité de grands pôles de la dorsale européenne ; l'Alsace est plus proche de Zürich, Stuttgart et Francfort, métropoles internationales, qu'elle ne l'est de Paris ou de Lyon ;
- **l'analyse de la structuration de l'espace et de ses dynamiques** conforte cette position d'interface ou de glacis prospère par le prisme de la cartographie : peuplement dense, attractivité, PIB et richesse des habitants élevés, taux de chômage faible, nombreuses implantations d'établissements et/ou entreprises étrangères *(cf. carte « L'Alsace toujours au contact des régions riches en 2000 »)* ;
- **la présence du Rhin**, en tant qu'artère commerciale, mais aussi comme source d'énergie, constitue une opportunité de première valeur pour ce territoire ;
- **le cadre de vie** appréciable en particulier par la diversité de ses paysages, la richesse de son patrimoine… est un facteur d'attractivité de l'Alsace ;

# L'Alsace toujours au contact des régions riches en 2000

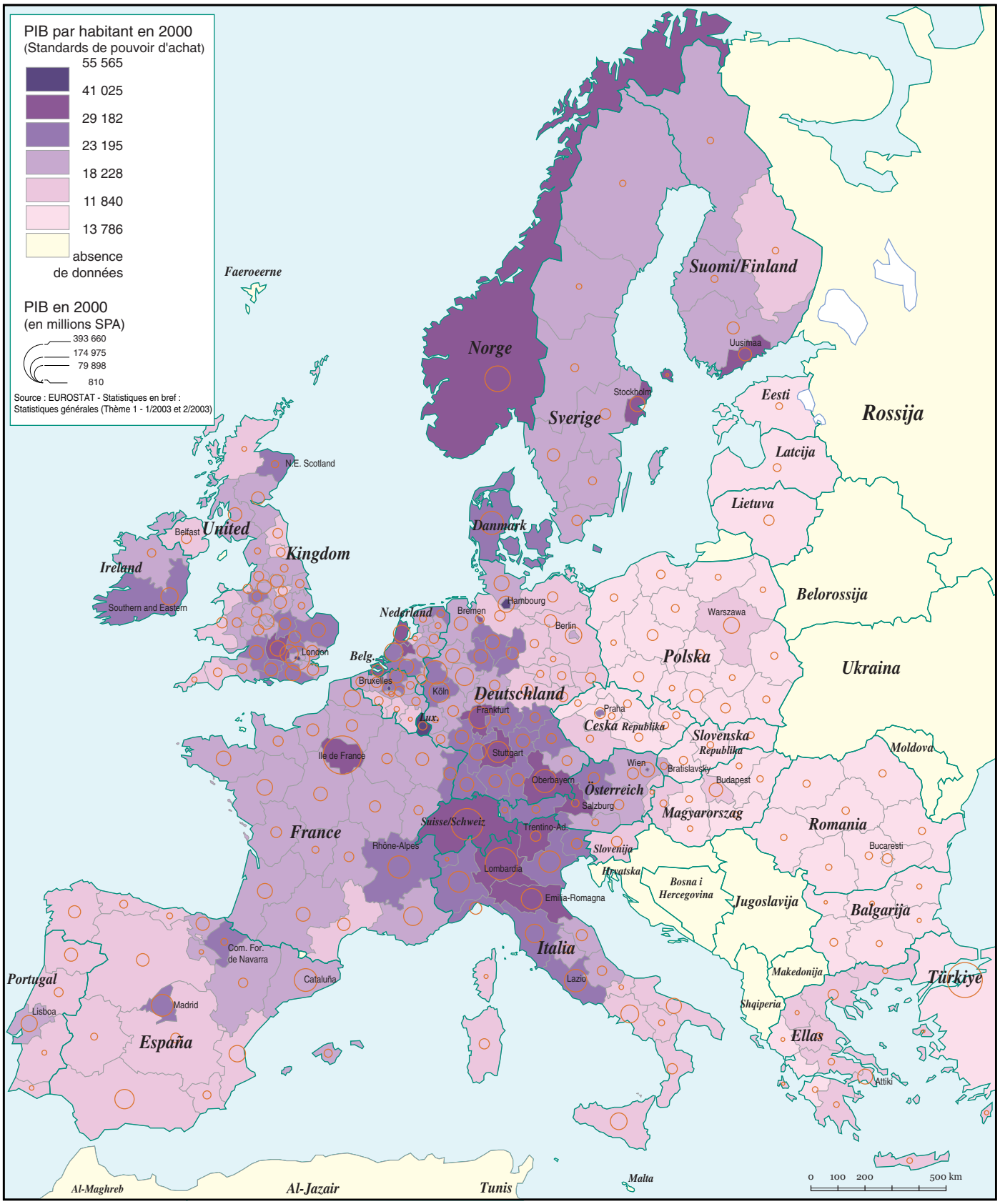


Fond de carte - © SGARE Alsace
Cartes réalisées avec le logiciel Philcarto : http://perso.club-internet.fr/philgeo

*Union européenne et pays candidats*

PRÉFECTURE
DE LA RÉGION ALSACE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
S . E . S . G . A . R . E .
© 2003 J.P. Jouhaud

- **d'autres éléments,** comme la position de carrefour dans les échanges européens, l'attractivité touristique, le poids de la fonction universitaire et de la recherche publique, l'image de Strasbourg, ville européenne, témoignent de la situation particulière de l'Alsace dans l'espace international ou européen.

Cependant, ces **performances** de l'Alsace dans un contexte rhénan longtemps très favorable, ne doivent pas masquer **certaines menaces et fragilités** à ce niveau d'observation.

La géomorphologie du Fossé rhénan constitue **un ensemble géographique et écologique plutôt fermé** avec des conséquences qui jouent sur la vulnérabilité du climat, des ressources en eau, de la végétation et de la pollution de l'air. Depuis des décennies, cet espace est l'une des principales artères commerciales de l'Europe où se concentrent les zones urbaines, les voies de communication et des activités industrielles produisant des nuisances environnementales multiples *(cf. carte « Trafic routier »)*. Il s'y ajoute un développement de l'agriculture intensive sur des terres réputées riches. Aussi des réactions écologiques ont une influence directe sur presque tous les éléments naturels, comme l'air, l'eau, le sol, la végétation et la faune, mais également des pressions pouvant altérer les paysages. C'est d'une certaine manière la contrepartie de l'essor économique de ce territoire. Le cadre de vie, qu'il importe de protéger, est un facteur décisif d'attractivité.

L'espace de la Conférence du Rhin Supérieur occupe **une position centrale en Europe, mais périphérique dans chacun des États concernés**. À ce titre, les politiques nationales menées en matière de développement et d'harmonisation des réseaux de transport constituent un bon exemple, où l'intégration européenne n'a pas encore suffisamment gommé les effets de frontières. Les périphéries franco-germano-suisses sont ainsi confrontées à la faiblesse des communications aériennes, des connexions ferroviaires et routières avec l'Est et l'Ouest. Ces ruptures, que l'on peut également détailler dans d'autres domaines comme la santé ou la formation, contraignent la vie transfrontalière de ce territoire.

Enfin, **la conjoncture économique récente menace la prospérité de cet espace rhénan** et singulièrement l'Alsace à l'heure où le chômage connaît une croissance plus accentuée qu'au niveau national. La forte et précoce internationalisation de l'appareil de production de la région en direction d'investisseurs internationaux lointains, mais également de proximité européenne, a contribué à la réussite de l'Alsace. Cette internationalisation, voulue par les instances régionales en charge du développement, a entraîné une certaine intégration fonctionnelle de l'économie régionale au monde germanique. Cette orientation s'est concrétisée par le taux exceptionnel d'investissements allemands et suisses, le travail frontalier ou la dépendance du commerce et du tourisme à l'égard de la clientèle d'outre-Rhin. Aujourd'hui, **la crise économique allemande**, liée notamment à la nécessité de rééquilibrer son développement vers l'Est (ex RDA), la concurrence des pays à moindres coûts de main-d'œuvre, y compris parmi les nouveaux pays intégrant l'Europe, confrontent l'Alsace aux dures réalités de la globalisation de l'économie et de la nécessité d'asseoir son développement par le renforcement de grandes fonctions économiques supérieures au sein de ses grandes villes pour alimenter le dynamisme économique local.

# 5 STRASSENVERKEHR
# TRAFIC ROUTIER

## Durschnittlicher täglicher Verkehr (DTV) 1995
## Débit journalier moyen tous véhicules (M.J.A.) 1995

**Kfz = Kraftfahrzeuge**
**Véh = véhicules**
**M.J.A. = moyenne journalière annuelle**

*Conception : © DRE Alsace (Division Economie des Transports) Oktober/octobre 1998*

## Les principaux atouts et faiblesses de l'Alsace, les menaces récentes

Les forces et faiblesses d'une région s'apprécient par le prisme d'une série d'indicateurs, comme le poids national du territoire, son taux et son classement, ou ses performances dans les variations observées, par exemple sur une période inter censitaire. Ces références concernent particulièrement les domaines (thématiques) de la démographie, du social, de l'économie, de l'emploi, etc… Plus délicates sont les mesures permettant de comparer le territoire au niveau du cadre de vie, si les données ne peuvent être rapportées, par exemple, en proportion par habitant pour autoriser des comparaisons régionales.

**Le poids national de l'Alsace à 3%** est actuellement la référence qui permet de situer la région en termes de sur ou sous-représentation : 3% du PIB, 3% de la population, 2,5% des chercheurs ou encore 4,3% des emplois industriels, etc… Ces indicateurs masquent toutefois des disparités internes très contrastées auxquelles l'Alsace n'échappe pas, et qui seront abordées autant que possible.

***Un dynamisme démographique***
*Forte croissance de la population, extension de la péri urbanisation marquée sur Strasbourg : l'Alsace est redevenue attractive (cf. carte « L'Alsace dans la dynamique du cœur de la mégalopole ») ;*

En mars 1999, l'Alsace était peuplée de 1 734 145 habitants[2], soit 3% de la population nationale et une densité de 209 habitants au km$^2$. Bien que deux fois supérieure à celle de la France (108 hab/km$^2$), cette densité reste inférieure à celles des régions voisines de l'Allemagne et de la Suisse. Après une croissance de l'ordre de 0,5% l'an entre 1975 et 1990, l'Alsace a gagné plus de 12 000 habitants l'an entre les deux derniers recensements, soit une progression de 0,7% par an contre 0,4% pour la France. L'Alsace est ainsi **la deuxième région pour son dynamisme démographique** après le Languedoc-Roussillon. Que ce soit au niveau des zones d'emploi ou des communes, cette croissance concerne tout le territoire alsacien, et donc aussi le milieu rural, même si elle apparaît plus significative autour des grandes villes et en direction des pôles d'attraction d'emploi, allemands et suisses.

Entre 1990 et 1999, la hausse de la population due au solde naturel reste comparable à celle des années antérieures (0,47% l'an). En revanche, l'augmentation due au solde migratoire reprend de la vigueur (0,26% l'an), après une quinzaine d'années où elle était presque nulle. À cet égard, **l'Alsace est la seule région attractive de la France du Nord-Est**. Au niveau infra-régional, la croissance endogène est principalement concentrée dans les grands centres urbains de la région : les communes de Haguenau, Strasbourg, Colmar et Mulhouse représentent 44% des excédents naturels de la région pour 29% de la population.

[2] Suite aux premiers résultats du recensement de 2004, la population de l'Alsace s'élève à 1 793 000 habitants avec une croissance de 0,7% l'an depuis 1999 contre 0,6% au niveau national. Les tendances observées au cours de la dernière décennie perdurent : attractivité de l'Alsace (1/3 de la croissance de la population) et population sensiblement plus jeune qu'au niveau national. Ce nouveau recensement ne permet pas, pour l'instant, de disposer de données très détaillées (sexe, âge,…), ou de données infra-régionales.

# Variation de population
## L'Alsace dans la dynamique du cœur de la mégalopole

*Entre 1990 et 1999, l'Alsace se classe au 2e rang des régions françaises ayant augmenté leur population, après le Languedoc-Roussillon. Avec une augmentation annuelle de 0,73%, elle se situe légèrement en-deçà des taux des régions du sud de l'Allemagne. Que ce soit au niveau des zones d'emploi ou des communes, cette croissance démographique concerne tout le territoire alsacien, même si elle apparaît plus marquée autour de Strasbourg et à l'est de Colmar.*

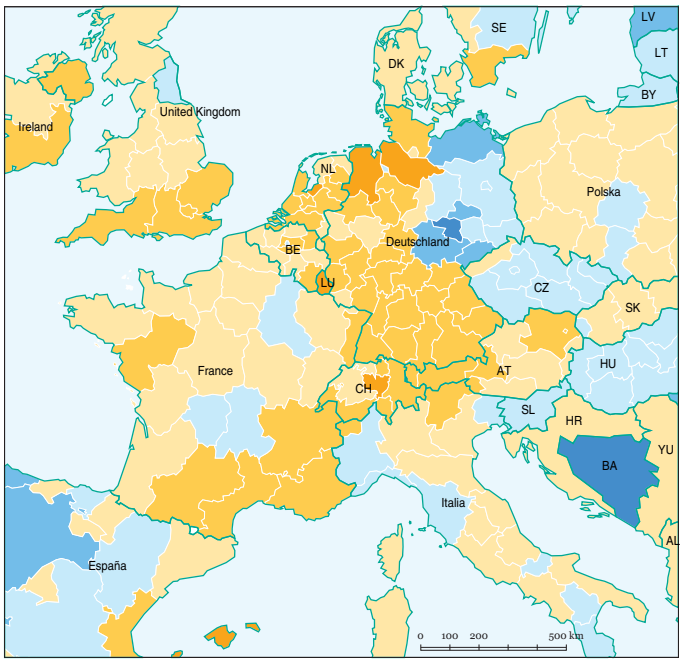


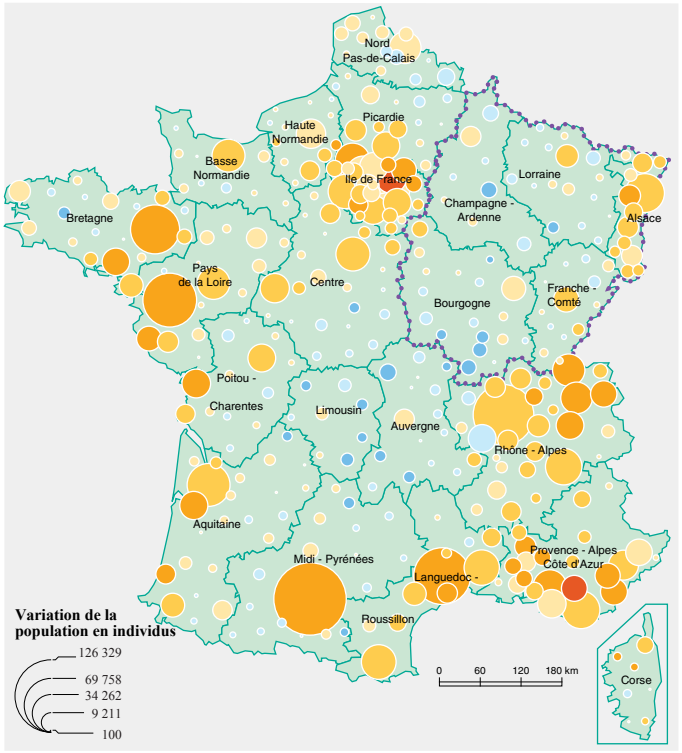


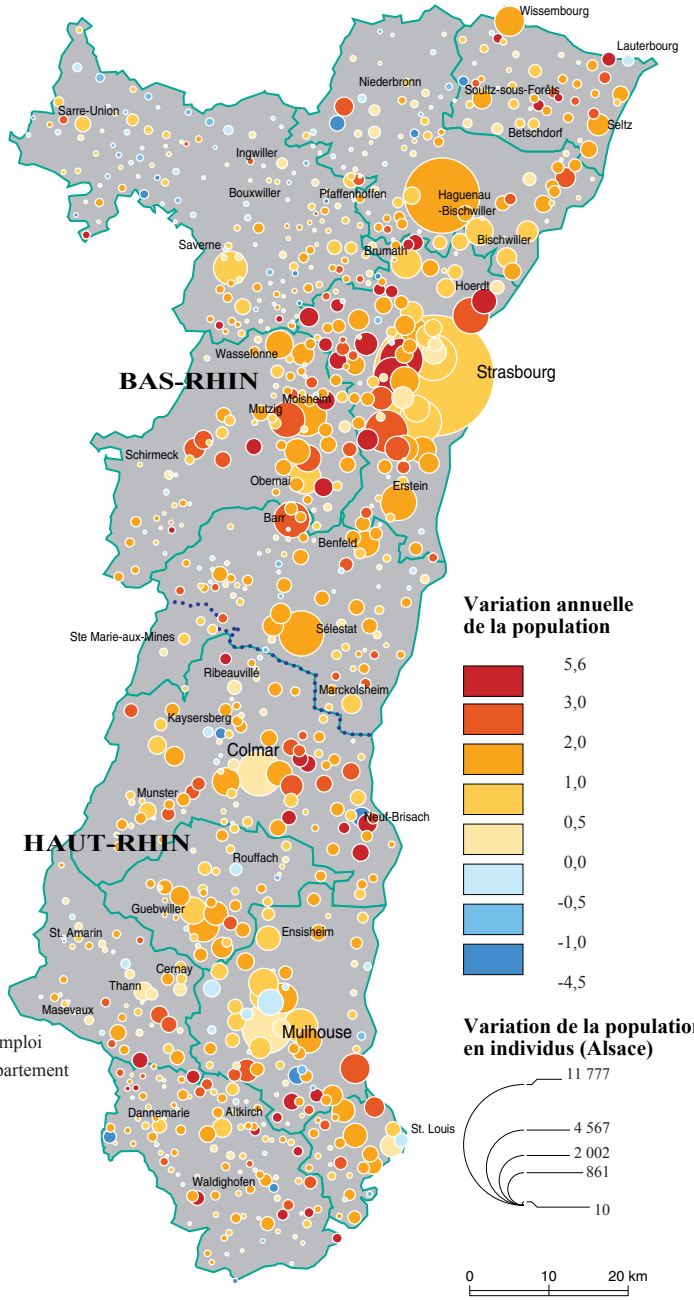


**Variation annuelle de population 1990 -1999**

| | | |
|---|---|---|
| Europe 15 | : | 0,34 |
| Suisse | : | 0,58 |
| France | : | 0,36 |
| Grand Est | : | 0,18 |
| Alsace | : | 0,73 |
| Bourgogne | : | 0,00 |
| Champagne-Ardenne | : | -0,05 |
| Franche-Comté | : | 0,20 |
| Lorraine | : | 0,02 |

Frontière, région, zone d'emploi
Régions du Grand Est, département

Sources : INSEE - Rencensement de la population de 1999
EUROSTAT Régions - annuaire statistique 2002
Fonds de cartes : Alsace - © IGN - GEOFLA - 2001
Europe et France - © SGARE Alsace
Cartes réalisées avec le logiciel Philcarto : http://perso.club-internet.fr/philgeo

PRÉFECTURE
DE LA RÉGION ALSACE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
S.E.S.G.A.R.E.
© 2003 J.P. Jouhaud

En revanche, **le solde migratoire est particulièrement favorable aux périphéries des trois principales villes alsaciennes et en direction des pôles d'emplois transfrontaliers**. La marque de l'étalement urbain est particulièrement forte autour de Strasbourg, que ce soit en direction d'Haguenau, du Piémont vosgien entre Wasselonne et Barr, ou de Benfeld. Ce mouvement sous-tend à la fois des performances en termes de transports (amélioration des transports collectifs et des infrastructures), mais aussi des saturations et nuisances à proximité de la capitale européenne.
Il est à mettre en relation avec l'important développement des activités tertiaires dans cet espace.

**Tableau 1 : Évolution de la population 1990-1999**

| | Population 1999 [1] | Variation annuelle moyenne 1990-99 en % | Poids relatif de la population 1999 [2] | Taux de croissance du poids relatif 1990-99 en % | Solde naturel 1990-99 | Variation annuelle moyenne du solde naturel en % | Solde migratoire 1990-99 | Variation annuelle moyenne du solde migratoire en % |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| France | 58 518 395 | + 0,37 | | | 1 863 181 | + 0,36 | + 40 059 | + 0,01 |
| Grand Est | 8 114 010 | + 0,18 | 13,87 | -1,69 | 222 047 | + 0,31 | - 92 912 | - 0,13 |
| Alsace | 1 734 145 | + 0,73 | 2,96 | +3,29 | 70 346 | + 0,47 | + 39 427 | + 0,27 |
| Bourgogne | 1 610 067 | + 0,00 | 2,75 | -3,23 | 5 536 | + 0,04 | - 5 122 | - 0,04 |
| Champagne-Ardenne | 1 342 363 | - 0,05 | 2,29 | -3,65 | 40 616 | + 0,33 | - 46 101 | - 0,39 |
| Franche-Comté | 1 117 059 | + 0,20 | 1,91 | -1,51 | 36 180 | + 0,36 | - 16 397 | - 0,17 |
| Lorraine | 2 310 376 | + 0,02 | 3,95 | -3,06 | 69 369 | + 0,33 | - 64 719 | - 0,32 |

*1 : Population sans double compte*
*2 : Poids relatif en population 1999 de chaque région par rapport à l'ensemble de la population française*
*Source : recensement de la population, Insee*

*Une population encore jeune dans une perspective générale de vieillissement*
En 1999, la **population alsacienne est toujours plus jeune que l'ensemble de la population française.** Les personnes âgées de 60 ans et plus représentent 19% de la population contre 21% dans l'ensemble du pays. Une surmortalité des Alsaciens à partir de la cinquantaine et les migrations de retraités vers les régions du sud expliquent cet écart.
L'Alsace n'échappe pas à la tendance générale observée du vieillissement de la population, aussi bien en France qu'au sein de l'Europe des quinze. Toutefois, la région figure toujours parmi les territoires les plus jeunes de France. Elle est également beaucoup plus jeune que les régions frontalières voisines. Les habitants les plus jeunes résident surtout dans la zone d'emploi de Strasbourg, à Sélestat et à Mulhouse et à Saint-Louis.
Le vieillissement de la population va s'accentuer au cours des années à venir, en raison de l'arrivée à l'âge de la retraite des générations du « baby-boom », bien représentées en Alsace. **En 2030, les personnes âgées de 60 ans et plus représenteront 30% de la population régionale.** Cependant, avec l'Île-de-France, le Nord-Pas-de-Calais et Rhône-Alpes, l'Alsace restera l'une des régions les plus jeunes de France, la population âgée de moins de 25 ans ne diminuant pratiquement pas en Alsace à cet horizon.
Les évolutions de la population produiront des effets importants **d'augmentation de la demande de soins et de structures d'accueil des personnes âgées.** Bien que disposant d'une offre de soins favorable par rapport à la plupart des régions françaises (7e rang en

densité médicale et hospitalière), **l'Alsace devra s'efforcer de maintenir une bonne répartition territoriale de l'offre de soins**, notamment dans le secteur libéral, en évitant la concentration urbaine des médecins et en accroissant le nombre d'infirmiers. Les places en maisons de retraite, bien réparties pour l'instant sur l'ensemble du territoire, devront augmenter et faire partie des réflexions d'aménagement du territoire, même si l'Alsace dispose à ce jour de 238 lits pour 1 000 habitants de plus de 75 ans pour une proportion de 198 dans l'hexagone.

*Des projections démographiques favorables à l'Alsace, si…*

Si les tendances démographiques récentes se maintiennent, la population alsacienne devrait atteindre pratiquement 2 millions d'habitants en 2030, soit plus de 200 000 personnes supplémentaires à loger.

L'Alsace se trouverait à ce titre « isolée » dans cette évolution qui serait négative dans les régions voisines (du côté français, comme du côté allemand ou des cantons de Bâle). Cette augmentation est supérieure à celle prévue pour la population française (9%).

Néanmoins, ces projections sont fragiles dans une conjoncture économique actuellement moins favorable en Europe occidentale, et particulièrement en Alsace, car elles sont fortement soumises aux variations des mouvements migratoires.

***Une région riche avec des poches de forte précarité***

Région riche et globalement peu touchée par la pauvreté, l'Alsace s'est donnée les ressources pour dynamiser son économie, mais n'a pas su éviter la concentration de populations en difficultés sociales dans ses grandes agglomérations.

Avec 3% des revenus métropolitains des foyers fiscaux, l'Alsace se classe au 2$^{e}$ rang des régions françaises derrière l'Île-de-France en 2000. En proportion des foyers fiscaux imposables, **la région occupe le 3$^{e}$ rang national**. En outre, l'Alsace se situe au premier rang des régions françaises pour le revenu moyen des foyers fiscaux non imposés. Ces résultats traduisent bien le niveau de richesse des habitants de la région, expliqué notamment par le dynamisme de l'économie régionale et les salaires élevés des 70 000 travailleurs frontaliers. Pourtant, ces indicateurs, plutôt avantageux et révélateurs de l'attractivité de l'emploi dans le Rhin Supérieur, ne doivent pas masquer les importantes disparités de revenus au sein de la région. Celles-ci concernent certaines périphéries très éloignées des principales agglomérations de l'Alsace et des pays voisins, mais également de quartiers urbains concentrant une forte précarité, en particulier à Strasbourg, Colmar et Mulhouse. Les moindres revenus des habitants de l'Alsace Bossue ou des fonds de vallées vosgiennes, ne sont pas cependant d'un niveau équivalent, en comparaison de la pauvreté et de la précarité concentrées dans les villes alsaciennes.

Le parc de logements sociaux publics, concentré dans les grandes villes, reste à cet égard insuffisant pour répondre à l'ensemble des besoins. Avec 53 logements pour 1 000 habitants, il est sensiblement inférieur en proportion au parc national (68 logements pour 1 000 habitants) et il est beaucoup plus ancien. La disparition progressive de logements sociaux privés (régis par la loi de 1948 ou sans confort), observée ces vingt dernières années, renforce les difficultés à se loger des populations à bas revenus dans une région, où le coût du logement est élevé comparativement aux autres régions du Grand Est.

# La pauvreté concentrée dans les trois principales villes

*Près de la moitié des personnes vivant sous le seuil de pauvreté ne bénéficie pas d'un minimum social. Cette population, assez hétérogène, est plus diffuse sur le territoire que celle des minima sociaux. Néanmoins, la pauvreté reste fortement ancrée sur les trois principaux pôles urbains de la région, ainsi qu'à Bischwiller et Sainte-Marie-aux-Mines. Les évolutions observées depuis l'année 2000 montrent une accentuation de la précarité sur l'ensemble du territoire alsacien, en particulier à Mulhouse et à Strasbourg intra-muros.*

## Les bénéficiaires des minima sociaux

Revenu minimum d'insertion (RMI) - allocation aux adultes handicapés AAH) - allocation de parent isolé (API)

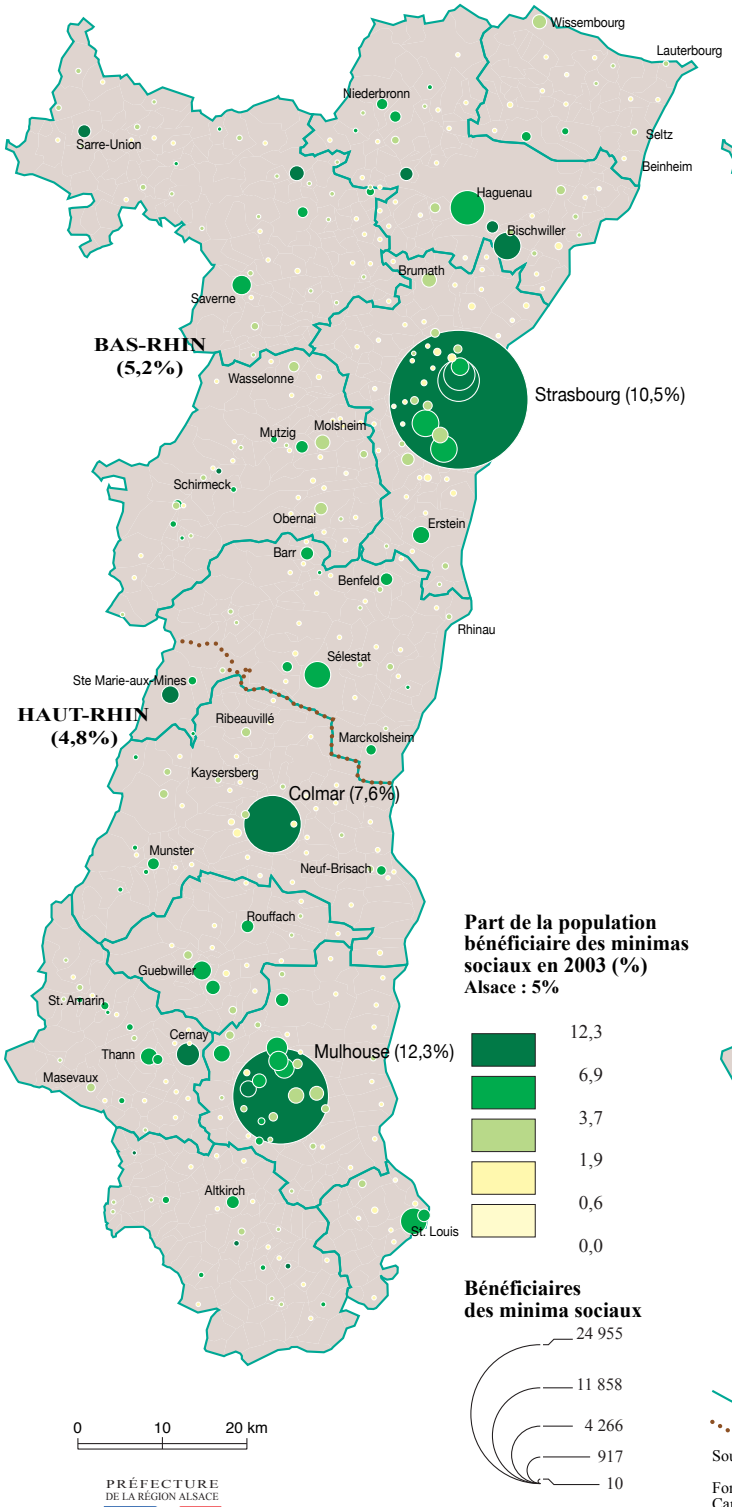


## Populations sous le seuil de pauvreté

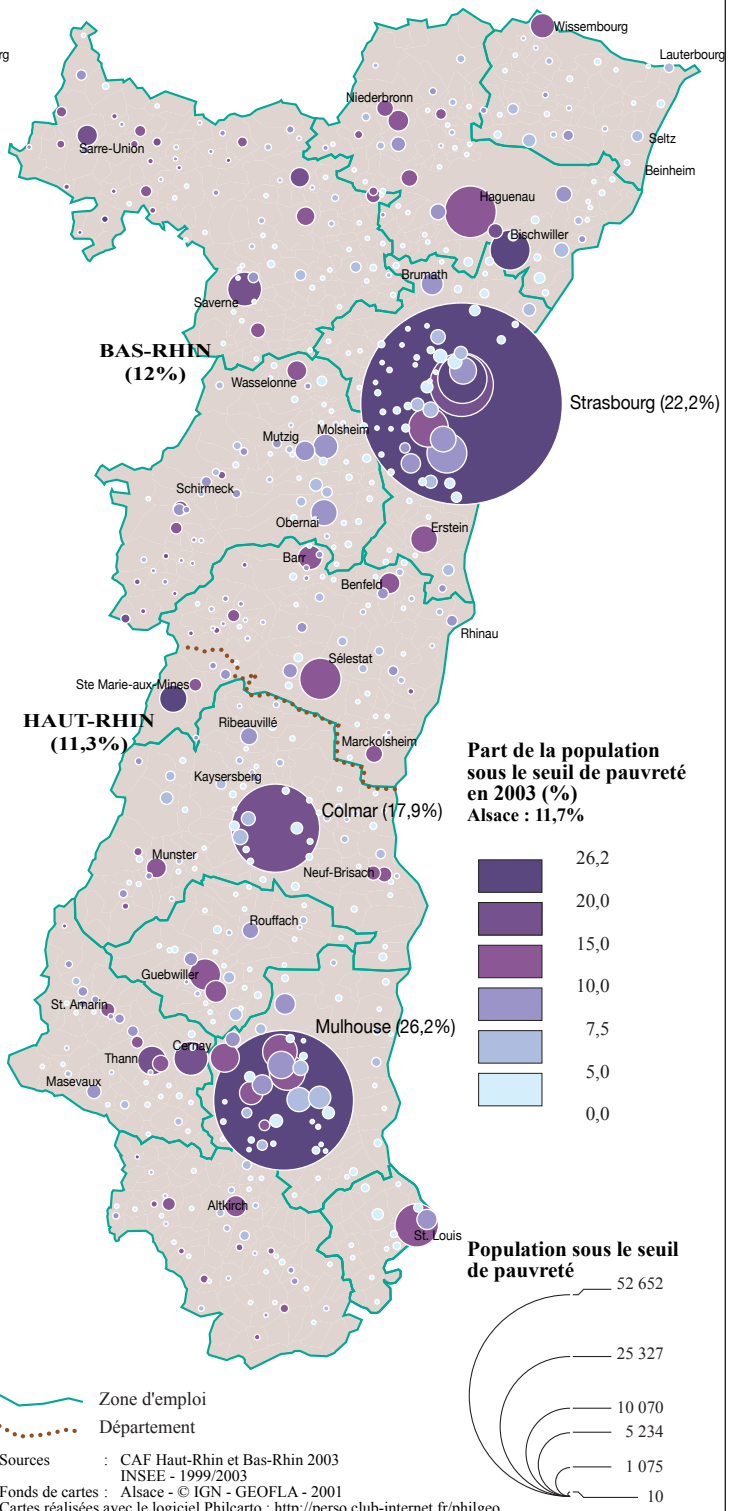


Sources : CAF Haut-Rhin et Bas-Rhin 2003
INSEE - 1999/2003
Fonds de cartes : Alsace - © IGN - GEOFLA - 2001
Cartes réalisées avec le logiciel Philcarto : http://perso.club-internet.fr/philgeo

PRÉFECTURE
DE LA RÉGION ALSACE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
S. E. S. G. A. R. E.
© 2004 A. Turck - J.P. Jouhaud

Avec **7% de la population vivant sous le seuil de pauvreté**, l'Alsace comme l'Île-de-France, la Bretagne et les Pays de la Loire, sont les régions les moins affectées par la pauvreté : moins de 8% de la population. Toutefois, si l'Alsace ne compte que 2% de la population nationale concernée par ce fléau, elle présente des poches de concentration de précarité supérieures à 10% de sa population. Le phénomène est particulièrement marqué à Mulhouse et à Colmar avec respectivement 24% et 16% de la population des communes. L'agglomération de Strasbourg concentre pour sa part un tiers de la population précaire de la région *(cf. carte « La pauvreté concentrée dans les trois principales villes »).*

***Des secteurs d'activités à forte valeur ajoutée, mais seul le tertiaire crée de l'emploi***

*Le prolongement de la prospérité économique amorcée en 1985*

La dernière décennie a été marquée par une conjoncture économique très favorable à l'Alsace. Quelques indicateurs significatifs traduisent cette dynamique.

En 2002, le produit intérieur brut de l'Alsace est estimé à 44,3 milliards d'Euros, soit 3% du PIB national. L'Alsace se classe au 12e rang des régions françaises. **Depuis 1990, la richesse créée par l'Alsace a rapidement progressé :** 28% en volume[3], soit 4 points de plus que la moyenne nationale et 2 points de plus que l'ensemble des régions de Province[4]. L'Alsace se situe à 6 et 8 points des deux régions les plus performantes sur cette période : la Bretagne et les Pays de la Loire. Cette variation positive du PIB caractérise la qualité du système productif alsacien sur l'ensemble de la période, mais surtout l'importante augmentation de la population active, du nombre d'emplois, et l'existence du taux de chômage le plus faible de l'hexagone durant la décennie écoulée.

**Tableau 2 : évolution du produit intérieur brut (PIB) 1990-2002**

| | | France | Province | Alsace | Rang de l'Alsace |
|---|---|---|---|---|---|
| PIB en volume | En 2002 (en milliards d'euros) | 1 497 | 1 067 | 44,3 | 12 |
| | Évolution 1990-2002 en % | +24% | +26% | +28% | 7 |
| PIB par habitant | En 2002 (en euros) | 25 200 | 22 000 | 24 800 | 3 |
| | Évolution 1990-2002 en % | +43,4% | +44,3% | +38,2% | 20 |
| PIB par emploi | En 2002 (en euros) | 61 300 | 56 500 | 61 100 | 2 |
| | Évolution 1990-2002 en % | +36,9% | +36,7% | 32,6% | 18 |

*Source : Insee*

[3] PIB en volume : les effets de la hausse des prix sont enlevés.

[4] L'Île-de-France représente 28,5% du PIB métropolitain pour une part de population de 18,7%.

L'arrivée de nouveaux actifs sur le marché du travail, en particulier des femmes, a été compensée à la fois par une bonne progression de l'emploi frontalier (28,5%, soit 15 500 emplois) et par la croissance de l'emploi (8,2%, soit 52 000 postes, contre 5,8% pour la France). L'Alsace a vu néanmoins son taux de chômage évoluer de 5,6% en 1990 à 7% en 1999 (9 à 11,2 pour la France), mais reste la région française la moins touchée à cette date. Elle demeure au contact d'un vaste espace de relatif plein emploi comprenant le Bade-Wurtemberg, la Bavière, la Suisse, l'Autriche et l'Italie du Nord.

**Cette évolution, plus favorable qu'au niveau national, se vérifie pour les quatre secteurs d'activité, dont seul le tertiaire a une croissance positive de l'emploi.**

Avant dernière région du point de vue de la proportion des emplois de **l'agriculture** (2,2% des emplois), l'Alsace dispose d'une surface agricole utilisée qui compte parmi les plus faibles de France, en raison de l'importance des forêts et de l'urbanisation. Son revenu agricole élevé s'explique par le poids de la viticulture et par des cultures à haute valeur ajoutée, qui la place devant de grandes régions agricoles comme la Franche-Comté, l'Auvergne, le Limousin ou la Haute-Normandie.

La **construction** a perdu peu d'emplois en dix ans (-425). Le haut niveau de la construction neuve, soutenue par la croissance de la population et des mesures fiscales favorables, ainsi que la réalisation de grandes infrastructures (tramway, routes…), et de grands bâtiments (IPE4), ont relancé l'emploi dans ce secteur. La réhabilitation de nombreux logements y a aussi fortement contribué.

**Tableau 3 : Évolution de la valeur ajoutée et de l'emploi total**
(variation annuelle moyenne en % entre 1990 et 1999)

| Secteurs | Alsace | | France | |
|---|---|---|---|---|
| | Valeur ajoutée | Emploi total | Valeur ajoutée | Emploi total |
| Agriculture | 1,9 | -2,3 | 0,7 | -3,0 |
| Industrie | 2,2 | -1,4 | 1,9 | -2,4 |
| Construction | 1,6 | -0,1 | 0,0 | -2,6 |
| Tertiaire | 4,1 | 2,1 | 3,8 | 1,5 |
| Ensemble | 3,3 | 0,9 | 3,1 | 0,6 |

Source : INSEE – Emploi recensement 1999 – Valeurs ajoutées : 1990-98 définitives en base 95, 1999 quasi-définitives

**La bonne résistance du secteur industriel** s'est traduite par une moindre régression de l'emploi : -15 000 entre 1990 et 1999, ce qui représente une diminution de 1,4% l'an contre 1% en moyenne nationale. Cependant, l'Alsace a perdu moins d'emplois que d'autres régions de tradition industrielle comme le Nord-Pas-de-Calais, la Lorraine ou la Franche-Comté. Deuxième région française avec un quart des emplois, c'est par la diversification et l'internationalisation de son appareil productif, que l'Alsace a pu amortir les phases de restructuration et de mutations qu'elle a traversées. Il reste que l'essentiel de ces grandes activités se situe dans des logiques de croissance intensive avec réductions d'emplois

(recentrage sur leur cœur de métier et recherche de moindres coûts de main-d'œuvre) et que les établissements relèvent largement de centres de décision extra-régionaux et étrangers inscrits dans des stratégies d'ensemble de groupes internationalisés. Très centrée sur la fonction de production, l'industrie régionale intègre peu d'emplois de recherche et de haute technologie, comparativement aux régions Île-de-France et Rhône-Alpes ou du Bade-Wurtemberg et de la Suisse du Nord-Ouest.

**Le tertiaire** est, au terme de la décennie, **le seul secteur créateur d'emplois en Alsace et produit les deux tiers de la valeur ajoutée régionale.** En créant 68 000 emplois à un rythme de 2,1% l'an, ce secteur situe l'Alsace au 3e rang des régions françaises. Il regroupe aujourd'hui plus des deux tiers des emplois de la région. L'externalisation de fonctions assurées auparavant au sein même de l'industrie (activités comptables, juridiques ou informatiques, et activités à faible valeur ajoutée comme le nettoyage et la surveillance) et la croissance de la population ont largement contribué à cet essor. Ce sont les services administrés, les services aux entreprises et les services aux particuliers qui créent de l'emploi et de la valeur ajoutée.

*1999-2003 : le ralentissement de la conjoncture*

Dans un environnement international moins favorable, auquel se greffe la dégradation du climat économique de l'Allemagne, l'Alsace, région fortement exportatrice et tributaire des investissements étrangers, connaît depuis 2001 un net ralentissement de sa conjoncture, qui s'est renforcé en 2002 et 2003. Il en résulte **une baisse de l'emploi salarié** et **une augmentation du taux de chômage.**

**Entre 1999 et 2002, l'augmentation du PIB en Alsace atteint seulement 7,6%,** plaçant la région parmi les dernières avec la Picardie, la Bourgogne et Champagne-Ardenne. Toutes les autres régions françaises se situent au-dessus de 9% et onze régions dépassent une croissance de 11%, la moyenne nationale étant de 10,5%. Même si l'Alsace conserve de bonnes positions pour son poids en PIB, son PIB par emploi ou celui par habitant en 2002, elle occupe les dernières places dans les évolutions 1999-2002, cette inflexion ayant même débuté dès 1997.

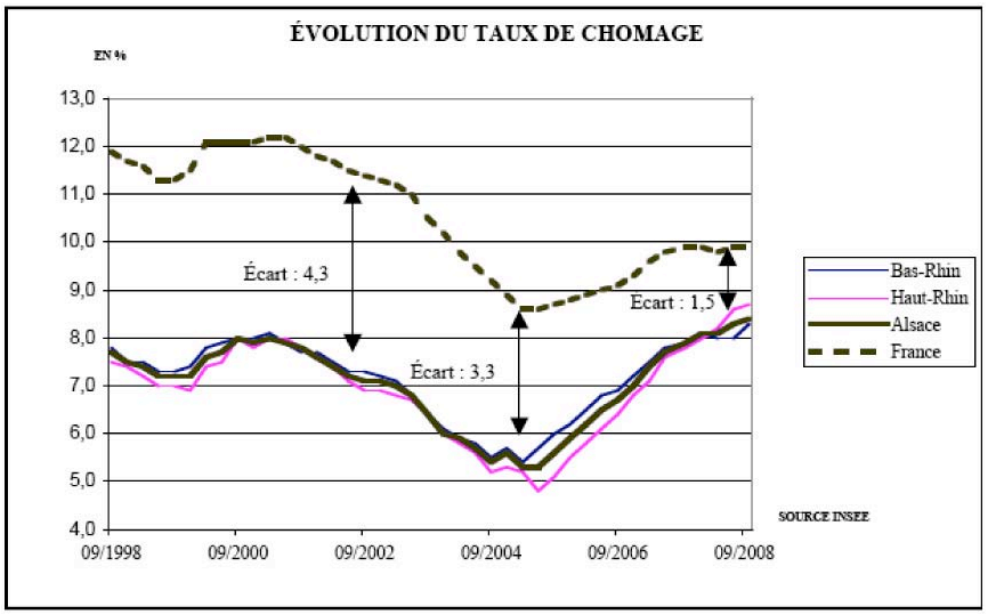

**L'analyse des chiffres du chômage confirme cette tendance.** Le taux a continué de diminuer entre juillet 1999 et juillet 2001, de 7% à 5,3%, mais moins rapidement qu'en France, puis a nettement augmenté pour atteindre 8,4% en septembre 2004, pour 9,9% au niveau national et 5,9% dans le Bade-Wurtemberg. L'Alsace n'est plus la région ayant le taux de chômage le plus faible du pays et n'apparaît plus comme une exception régionale : elle est devancée par le Limousin, les Pays de la Loire et la Bretagne. L'écart avec la moyenne nationale s'amenuise.

L'année 2002 a été marquée par une diminution de l'emploi salarié de 1,1% dans le secteur concurrentiel (industries, tertiaire marchand). Le recul est particulièrement marqué dans l'industrie, où les effectifs ont baissé de 3,9%. L'industrie alsacienne, encore largement basée sur des activités de production, est plus exposée à la concurrence des pays à faible coût de main-d'œuvre. Ont été fortement touchés à cet égard, l'industrie du textile (-11%), l'industrie des biens intermédiaires (-5,8% des emplois) ou encore le secteur des composants électriques ou électroniques (-8%). Même l'industrie automobile, qui a maintenu un bon niveau de vente, a réduit ses effectifs de 5,4%. La dégradation de l'emploi se retrouve également dans la construction avec une baisse de 1,4% en 2002. Seul le tertiaire progresse encore, mais à un rythme moins soutenu que les années précédentes. En 2003 les estimations provisoires de l'INSEE font à nouveau état d'une baisse de l'emploi salarié de 0,7%.
Par ailleurs, **l'emploi frontalier qui diminue** après une période de stagnation, ne peut plus jouer son rôle d'absorption d'une part de l'augmentation de la population active. Les frontaliers (environ 70 000 personnes) représentent 9% de la population active de l'Alsace. Leur taux de chômage, proche de 7%, demeure toutefois inférieur à celui de la région

***Le nécessaire développement des emplois supérieurs***

Les élèves apprentis et étudiants représentent 22,7% de la population alsacienne. L'apprentissage, très développé en Alsace, a longtemps constitué un atout important pour l'insertion dans le milieu professionnel. Toutefois, la demande des entreprises locales (hors commerces et hôtelleries) s'oriente de plus en plus vers un niveau d'apprentissage post-bac et même bac +2. Or, plus des trois quarts des apprentis préparent encore des diplômes inférieurs au baccalauréat (69% au niveau français). Le niveau moyen de formation des Alsaciens reste, à ce jour, moins élevé qu'en France. L'existence de nombreux emplois frontaliers peu qualifiés, mais bien rémunérés, l'explique en partie (notamment les emplois en Allemagne). C'est pourquoi à peine 57% d'une classe d'âge alsacienne atteint le baccalauréat technique ou général, soit 5 points de moins qu'au niveau national, malgré la bonne répartition des établissements scolaires sur l'ensemble du territoire. Il convient de procéder à une élévation générale du niveau de formation en orientant, dès la classe de 3$^{e}$, davantage d'élèves en lycées d'enseignement général et technologique. Ces élèves seront à même d'entreprendre des études supérieures pour acquérir des qualifications reconnues au niveau européen licence, master, doctorat).

# L'hypertrophie parisienne des emplois supérieurs en 1999

*L' analyse des emplois de cadres et de professions intellectuelles, au travers de onze fonctions dites métropolitaines supérieures, illustre la prééminence de Paris et la position relativement favorable de quelques métropoles régionales. Strasbourg soutient la comparaison avec des villes comme Lyon, Montpellier ou Toulouse et occupe une place prépondérante dans la France du Nor-Est.*
*Avec un taux d'emploi de 10,5%, Strasbourg se situe au 6e rang des agglomérations de plus de 50 000 habitants.*
*Que ce soit au plan régional ou au niveau de l'ensemble Grand Est, le poids des fonctions supérieures de Strasbourg est nettement plus élevé que celui de ses emplois ou de sa population.*
*Strasbourg, comme les principaux pôles urbains de l'Est français, se caractérise par les fonctions associées à la recherche, ainsi qu'aux activités financières et bancaires. Les cadres ayant une activité extra territoriale représentent une spécificité de Strasbourg que ne fait pas apparaître la nomenclature des fonctions supérieures. Il s'agit des emplois occupés par des étrangers dans des institutions européennes ou consulaires.*

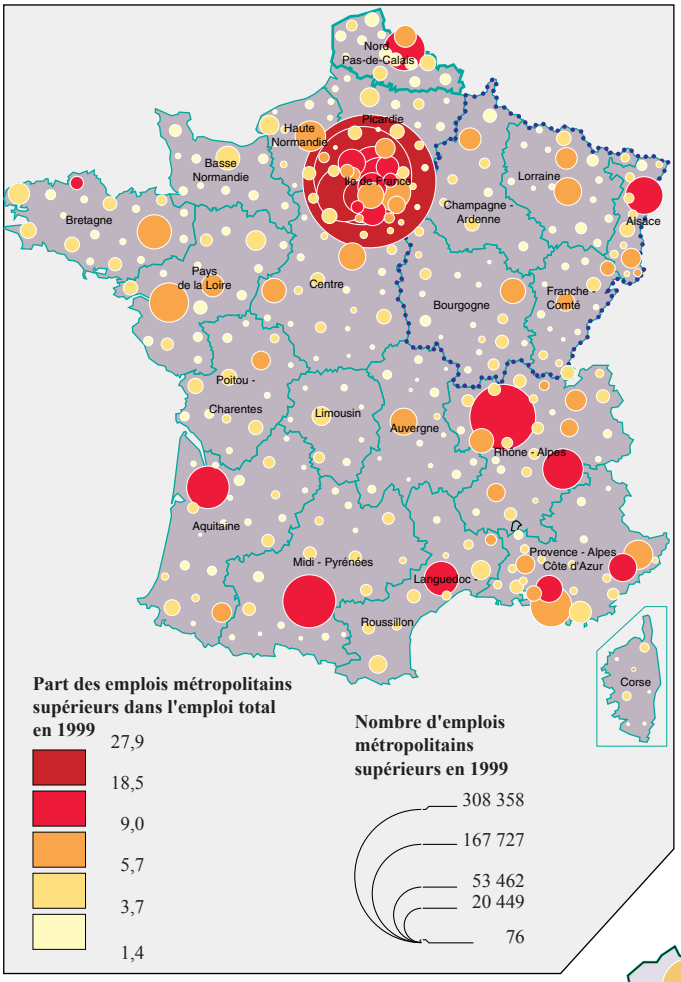


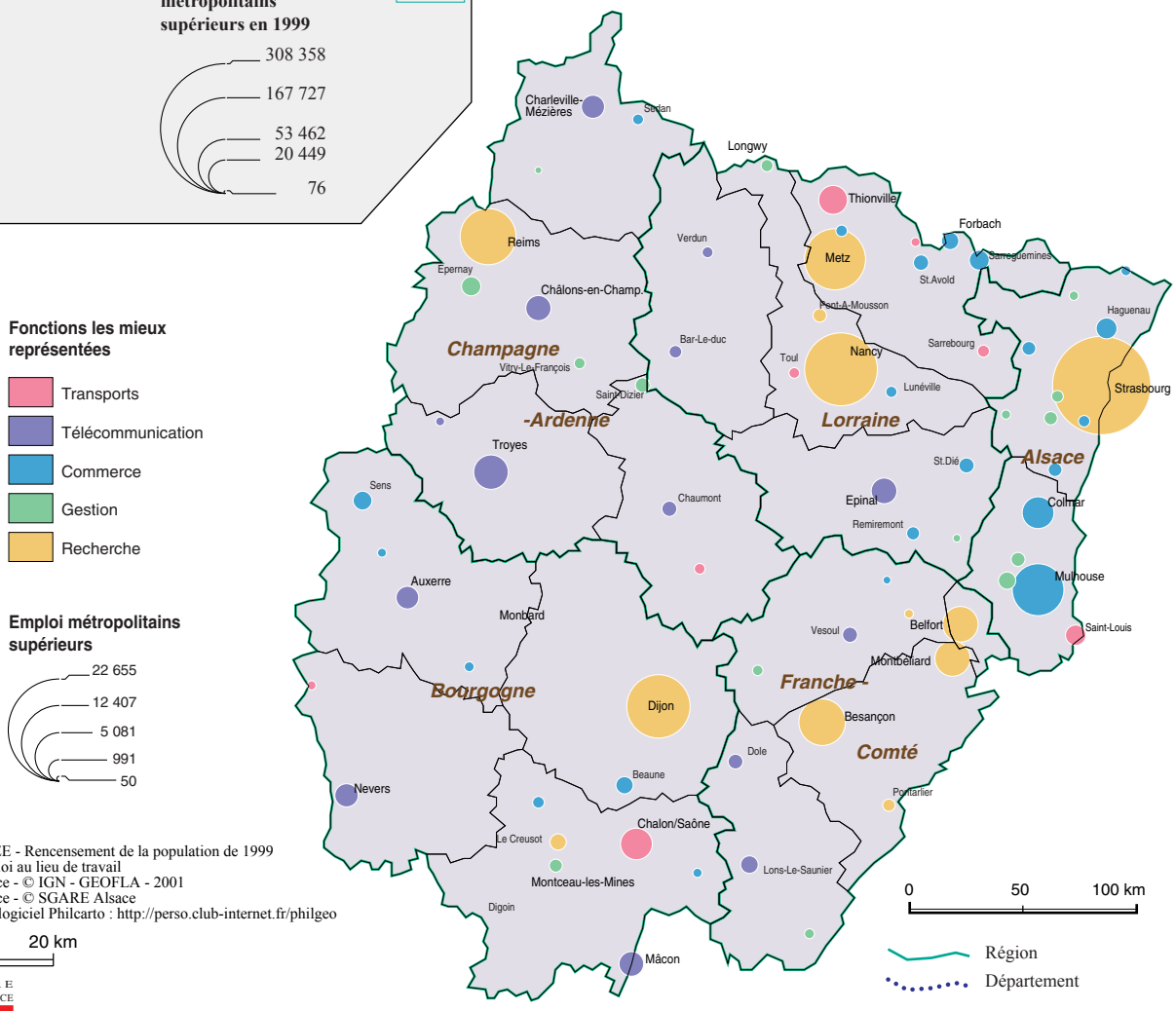


Sources : INSEE - Rencensement de la population de 1999
Emploi au lieu de travail
Fonds de cartes : Alsace - © IGN - GEOFLA - 2001
France - © SGARE Alsace
Cartes réalisées avec le logiciel Philcarto : http://perso.club-internet.fr/philgeo

0 10 20 km

PRÉFECTURE DE LA RÉGION ALSACE
Liberté Égalité Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
S.E.S.G.A.R.E.
© 2003 J.P. Jouhaud

*Strasbourg au 6e rang national et 1ère métropole de l'Est…(cf. carte « L'hypertrophie parisienne des emplois supérieurs en 1999 »)*

L'effacement progressif des frontières nationales dans un contexte de libre-échange, conjugué avec un mouvement général de renforcement des pouvoirs régionaux, favorise le développement de la concurrence entre les territoires, et cela d'autant plus que les régions européennes présentent une hiérarchie de puissance économique marquée, hiérarchie largement adossée à la puissance et au rayonnement de leurs grandes villes.

Il s'agit, pour les régions, de s'inscrire dans de grands réseaux de production et de circulation de la valeur ajoutée, en disposant de nœuds biens reliés aux grands centres et où se localisent les qualifications et les entreprises. Le renforcement de ces nœuds est au cœur de l'idée de « stratégie métropolitaine ».

**Les emplois supérieurs métropolitains, très ancrés dans les grandes villes**, ont représenté le tiers de la croissance de l'emploi total en France depuis 1990. Ces villes apparaissent ainsi comme les catalyseurs essentiels à la croissance de l'emploi, précédant et amplifiant la tertiarisation de l'économie et sa transformation vers « une économie des savoirs ».

En 1999, ces emplois supérieurs représentent 7,7% de l'emploi total en Alsace contre 7,9% pour la France métropolitaine. La concentration de ces fonctions de décision et d'animation est particulièrement forte dans l'agglomération parisienne : 43,5% de ces emplois se localisent dans la capitale, alors que celle-ci ne regroupe que 16,5% de la population et un cinquième des emplois du pays. L'agglomération de Strasbourg regroupe, pour sa part, la moitié des 45 800 emplois localisés en Alsace, contre un tiers des emplois et un quart de la population. **La capitale européenne se place au 6e rang des agglomérations de 50 000 habitants** et plus avec un taux d'emplois métropolitains supérieur de 10,5%, derrière les villes de Paris, Grenoble, Toulouse, Montpellier et Lyon. La métropole apparaît ainsi en bonne position dans le contexte national et plus singulièrement par rapport aux principales agglomérations du Grand-Est. Seules les agglomérations de Nancy, Belfort et Dijon présentent des taux d'emploi légèrement supérieurs ou équivalents à la moyenne du territoire métropolitain.

Parmi les principales unités urbaines du Grand Est, qui rassemblent les poids d'emplois métropolitains supérieurs les plus importants, les capitales régionales, ainsi que Nancy et l'aire urbaine de Belfort-Monbéliard, se caractérisent par les fonctions associées à la recherche, ainsi qu'aux activités bancaires et financières pour certaines. Mulhouse ne figure pas dans ce groupe. L'agglomération de Haute Alsace, comme Colmar et certaines villes présentant des taux d'emplois métropolitains supérieurs faibles (villes du Bassin Houiller de Lorraine, Sens, Saint-Dié-des-Vosges), se singularisent, quant à elles, par la fonction des commerces de gros et interindustriels.

*…Mais avec un niveau de rayonnement européen insuffisant dans ses fonctions économiques*

Ce constat se dégage de l'étude éditée par la DATAR[5] et concerne Strasbourg, comme l'ensemble des grandes métropoles françaises, à part Paris. Dans ce panorama des villes européennes, Strasbourg se place dans la catégorie des « grandes villes à potentiel européen » (classe 5), au 5e rang français et au 35e rang européen et Mulhouse dans les « villes

[5] *Les villes européennes : éléments de comparaison*, la Documentation Française, DATAR, 2003

d'importance nationale confirmée » (classe 6), au 18e rang français et au 85e rang européen. Ces deux agglomérations ont un rayonnement plus fort que leur poids démographique.

**Les pôles alsaciens**, à l'image des autres agglomérations des provinces françaises, se caractérisent de façon positive dans plusieurs domaines : accessibilité, sites culturels et grandes manifestations, activité industrielle globalement diversifiée et présence estudiantine importante, exceptée Mulhouse. Cependant, même si Strasbourg présente un fort potentiel universitaire et de recherche, elle participe de façon modeste au rayonnement scientifique (nombre de revues éditées, participation à des réseaux de recherche internationaux…).

En outre, les villes alsaciennes présentent également des faiblesses très marquées dans le rayonnement économique (présence de grands groupes, banques internationales, foires et salons internationaux…)

En revanche, **cette étude ne prend pas en compte la présence d'organismes et d'institutions étrangères**. Cela peut sembler paradoxal lorsqu'il s'agit de comparer les fonctions des villes européennes et pénalise certainement le rang de Strasbourg dans le classement européen.

### *Université - recherche : une forte concentration des formations de l'enseignement supérieur et de la recherche publique à Strasbourg*

*L'attractivité de Strasbourg dans un environnement rhénan universitaire*

Le territoire sous mandat de la Conférence du Rhin Supérieur concentre environ 60 établissements de formation supérieure (universités, écoles d'ingénieurs, IUT et écoles supérieures de formation professionnelle). Plus de la moitié de ces lieux de formation se trouvent en Alsace, dont un tiers dans la métropole strasbourgeoise. En incluant toutes les formations de l'enseignement supérieur, la région du Rhin Supérieur compte au total près de 144 000 étudiants en 2002 - 2003.

Les villes universitaires sont Strasbourg (3 universités et 12 écoles supérieures), Mulhouse (3 écoles supérieures, l'université de Haute Alsace), Bâle, Fribourg et Karlsruhe. L'ensemble de ces universités et écoles regroupe un peu plus de 106 000 étudiants, dont 47% sont localisées en Alsace[6].

L'université occupe une place prépondérante dans les composantes allemandes et françaises de l'espace de la Conférence avec respectivement 76% et 75% des étudiants, contre 55% dans la Suisse du Nord-Ouest.

D'autres grands centres universitaires se situent dans une zone directement voisine de la région du Rhin Supérieur, en particulier à Mannheim, Heidelberg et Kaiserslautern au Nord, à Stuttgart et Tübingen à l'Est, à Zurich au Sud-Est, à Besançon au sud, et à Nancy et Metz à l'Ouest. Ainsi, dans un espace comprenant l'Alsace et les territoires l'entourant, à moins de 200 km de distance, la population étudiante des universités s'élève à 522 000 personnes[7].

En Allemagne, si des villes comme Heidelberg, Fribourg ou Tübingen, sont les héritières d'une tradition universitaire historique, d'autres pôles ont été développés au cours du siècle dernier dans la plupart des grands centres urbains le plus souvent pour des spécialisations.

---

[6] L'ouverture à l'international constitue une caractéristique commune aux quatre universités. Elle est illustrée notamment par leur regroupement, depuis 1989, avec les universités de Karlsruhe, Fribourg et Bâle au sein d'une association transfrontalière, la Confédération Européenne des Universités du Rhin Supérieur (EUCOR).

[7] Ce chiffre ne prend pas en compte les étudiants inscrits dans des formations non universitaires.

# Les étudiants dans les villes et agglomérations en 2002/2003

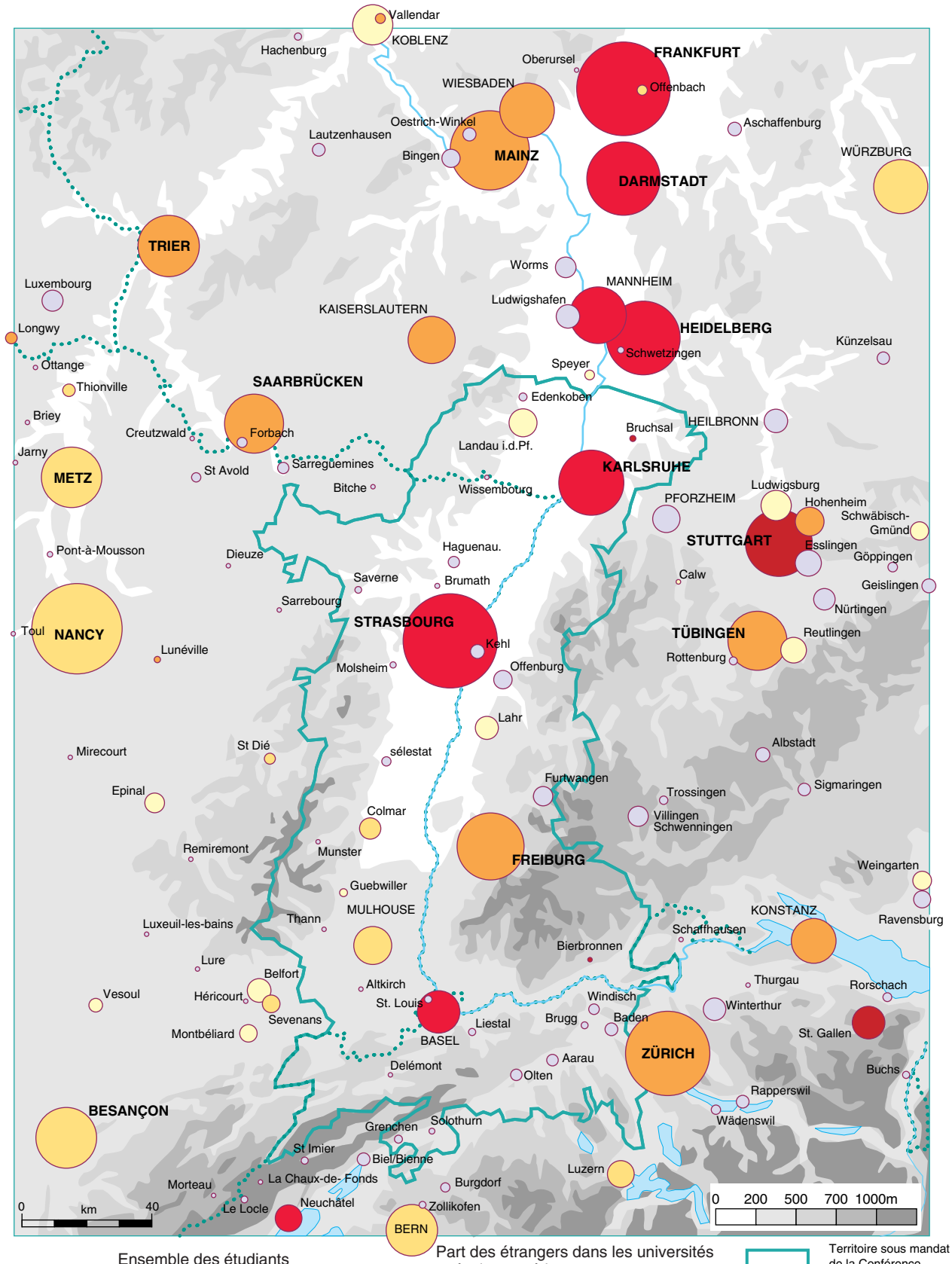


Ensemble des étudiants de l'enseignement supérieur

51 450
25 829
10 397
4 533
1 148
50

Part des étrangers dans les universités et écoles supérieures

30,0
27,2
16,8
12,6
7,6
1,3
Autres enseignements supérieurs

Territoire sous mandat de la Conférence du Rhin Supérieur

Sources (2004) : Ministère de l'Éducation Nationale
Statistische Landesämter
Office Fédéral de la Statistique
Fonds de cartes : © SGARE Alsace
Cartes réalisées avec le logiciel Philcarto : http://perso.club-internet.fr/philgeo

PRÉFECTURE DE LA RÉGION ALSACE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
S.E.S.G.A.R.E.

© 2004 J.P. Jouhaud

Celles-ci concernent des formations techniques directement associées aux activités industrielles et plus récemment de services aux entreprises (Darmstadt, Mannheim, Karlsruhe ou Stuttgart par exemple).En outre, des villes moyennes suisses et allemandes bénéficient d'écoles de formation professionnelles supérieures qui n'ont pas d'équivalence en France.

La part des étudiants étrangers permet d'apprécier l'attractivité des établissements de formation supérieure. À cet égard, les universités alsaciennes, plus singulièrement celles de Strasbourg, figurent parmi les plus attractives de France. Ainsi, l'Alsace regroupe 4,8% des étudiants étrangers inscrits dans les universités françaises pour 3,2% de l'ensemble des étudiants du pays. Les 8 000 étrangers inscrits dans les universités alsaciennes représentent 17% des 50 000 étudiants recensés (dont 19% à Louis Pasteur). Les académies de Strasbourg et Paris se placent au deuxième rang après celle de Créteil (21%), mais devant Montpellier (13,2%). Ce chiffre situe l'Alsace à un niveau comparable avec certaines universités allemandes et suisses de référence, comme Heidelberg, Karlsruhe, Stuttgart, Freiburg, Basel ou Zürich.
Selon une enquête réalisée par le Pôle universitaire européen de Strasbourg, les principaux atouts de la capitale alsacienne résident dans la diversité de l'offre de formation et dans la richesse de la vie étudiante (intérêt culturel et géographique).

*Un potentiel de recherche publique et faible poids de la recherche en entreprise*
**En matière de recherche**, l'Alsace dispose d'un potentiel de recherche publique de choix, qui s'appuie essentiellement sur le CNRS et l'université. Avec 2 650 personnes en 2001, l'Alsace a un poids national de 3,3% qui la place au 9$^{e}$ rang. Par ses effectifs et le budget de ses laboratoires, la région constitue le troisième pôle régional de recherche du CNRS avec des domaines de recherche diversifiés et reconnus (biologie fondamentale, chimie et sciences de l'univers, mathématiques, informatique, image et sciences de l'homme articulées autour de problématiques européennes). Si la concentration de la recherche publique est forte à Strasbourg, Colmar dispose d'un centre de l'INRA à l'origine du biopôle, technopôle au service de l'agriculture, de la viticulture et de l'environnement alsacien, qui regroupe sur un même site l'IUT de génie biologique, l'Institut Transfrontalier d'Application et de Développement Agronomique (ITADA). Pour sa part, Mulhouse regroupe l'École Nationale Supérieure de Chimie des Industries Textiles de Mulhouse (ENSITM) et un pôle de chimie, avec l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie (ENSCMu) et l'Institut de Chimie des Surfaces et Interfaces (ISCI). Ces écoles constituent, au sein de l'université de Haute Alsace, un pôle de formation et de recherche de renommée internationale, renforcé par la proximité avec la chimie bâloise *(cf. cartes « Emplois supérieurs en Europe 2001 » et « Emplois dans la recherche en France en 2000 »)*.
En revanche, **les capacités de recherche et développement des entreprises de l'Alsace sont faibles**, en dépit d'un tissu productif, notamment industriel, particulièrement développé et dynamique. Au cours de la dernière décennie, l'Alsace a oscillé entre 1,4% et 1,6% du total des dépenses nationales en la matière. Un peu plus de 3 600 personnes sont affectées aux activités de recherche dans les entreprises de la région (en 2002). Parmi elles, 1 700 chercheurs, qui représentent 1,9% des effectifs de l'hexagone. La recherche privée est essentiellement concentrée dans la région parisienne où travaillent 46% des chercheurs en entreprise (38% dans le secteur public) et en Rhône-Alpes, qui en compte 12%

# Emplois supérieurs en Europe en 2001

## L'Alsace industrielle

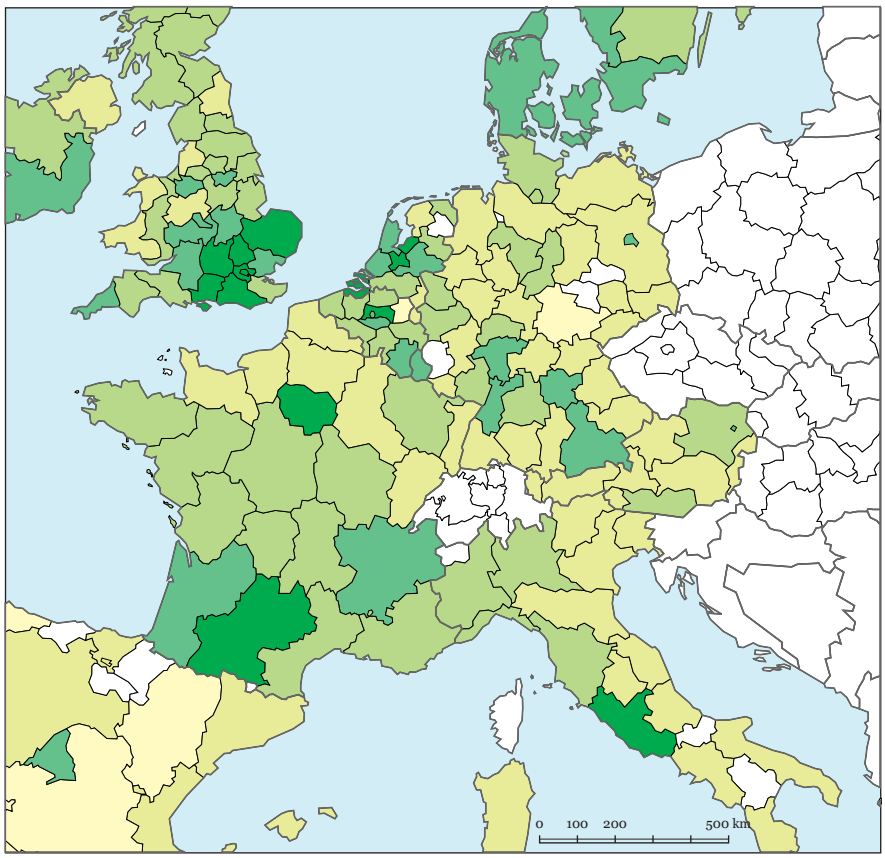


**Emplois de haute technologie Services**

**en % de l'emploi total**

- 8,00
- 5,30
- 3,60
- 2,60
- 1,70
- 0,80
- Absence d'information

# Emplois dans la recherche en France en 2000

## La recherche publique en Alsace

### Chercheurs publics et privés

**pour 10 000 habitants en 2000**

- 62,2
- 62,2
- 33,8
- 23,1
- 13,8
- 4,4
- Chercheurs publics
- Chercheurs en entreprise

### Nombre de chercheurs

- 37 537
- 10 005
- 6 958
- 15

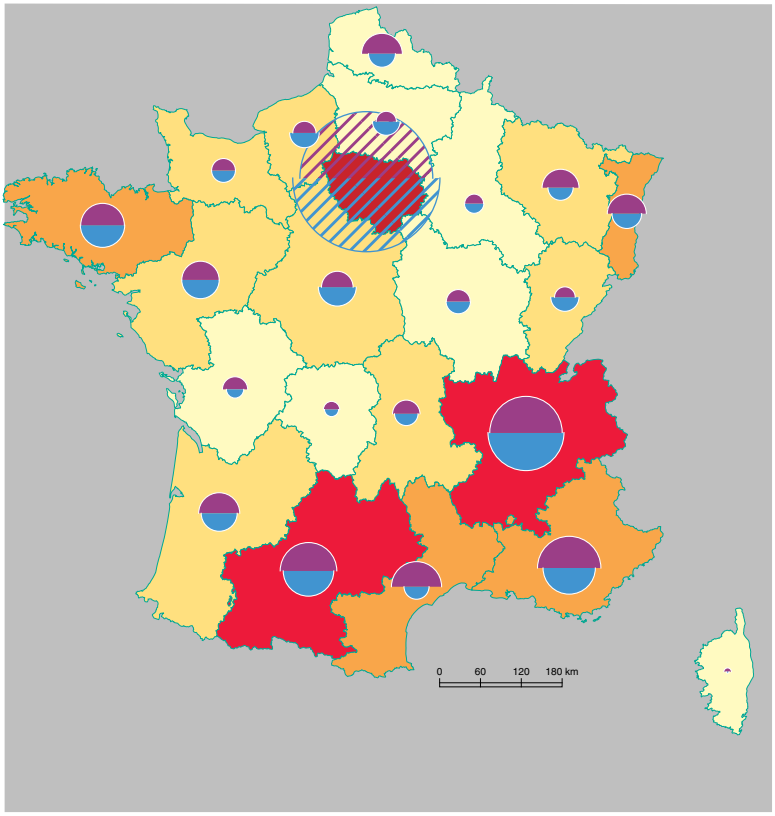


Sources : EUROSTAT - Base de données : REGIO
Ministère de l'Éducation Nationale
Fonds de cartes : © SGARE Alsace - 2003
Cartes réalisées avec le logiciel Philcarto : http://perso.club-internet.fr/philgeo

- NUTS 2, régions
- États

PRÉFECTURE
DE LA RÉGION ALSACE
Liberté Égalité Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
S.E.S.G.A.R.E.
© 2003 J.P. Jouhaud

## Une organisation territoriale sous contrainte

En ce début du 21e siècle, l'Alsace a connu quinze années de prospérité confortées par une croissance démographique inédite dans la France du Nord-Est. Si les orientations économiques actuelles rendent impérative la recherche de nouvelles orientations de développement, la région se trouve confrontée à un jeu de forces et faiblesses qui jouent à la fois sur ses équilibres internes, son rayonnement international, ses ressources naturelles et l'utilisation de son territoire.

***La tertiairisation de l'activité influence l'organisation du territoire.***

**L'Alsace reste l'une des régions les plus attractives de France**, dans la mouvance de la grande dorsale de « hautes pressions » économiques de l'Europe. Ce dynamisme a pour conséquence d'accroître considérablement sa population, surtout à proximité des grands pôles d'emploi de la région, qui ont engrangé l'essentiel de la croissance des emplois de services ces dix dernières années.

**Cette tertiairisation de l'économie alsacienne** et sa concentration en milieu urbain rendent d'autant plus fragile le relatif équilibre qui avait pu être maintenu par une offre d'emploi industrielle bien irriguée sur le territoire. Les quatre grandes unités urbaines concentrent 46% de la population alsacienne et 65% des emplois du tertiaire. En effet, face aux nécessaires restructurations et mutations des activités industrielles, les acteurs en charge du développement ont su attirer les investissements étrangers sur la quasi totalité de la région, à l'exception des fonds des vallées vosgiennes trop éloignés des centres de décision et des nœuds de communication situés en plaine *(cf. carte « Deux tiers des emplois dans le secteur tertiaire en 1999 »)*.

Aujourd'hui, **cet équilibre est menacé par les nouvelles stratégies industrielles**. Il y a peu d'espoir qu'une fermeture ou une délocalisation d'établissements, dans des zones à l'écart des grands centres urbains, soit remplacée par des activités, par exemple de services aux entreprises, dont les logiques de fonctionnement confortent la concentration géographique autour des grands pôles. Soumis aux stratégies des grands groupes (délocalisations, rachats, fusions), les territoires affrontent la mondialisation en se faisant concurrence à toutes les échelles. Ils s'engagent alors dans des processus d'attractions (mise à disposition d'équipements, de services, aides diverses), dont les retours sur investissements sont parfois mal appréciés et dont les conséquences sur l'aménagement de l'Alsace sont lourdes de conséquences. Aussi, la multiplication de petites zones d'activité dans les plans d'urbanisme apparaît non fondée, alors que les possibilités d'extension des PME existantes et de réutilisation des friches industrielles doivent être privilégiées *(cf. carte « Les zones d'activités et les grands pôles d'emplois d'Alsace »)*.

**La polarisation de l'activité** ne peut que renforcer l'allongement et l'accroissement des migrations domicile-travail, d'une part, en raison des coûts d'accès au logement en milieu urbain, mais également par le choix de préserver un cadre de vie en territoire péri urbain ou rural. Cela se traduit, en dépit des politiques menées en matière de transports collectifs, par une augmentation significative et continue des flux de trafics de voitures particulières. Cette augmentation, de l'ordre de 3 à 4% par an au cours des vingt dernières années, provoque une congestion automobile aux entrées et à l'intérieur des grandes agglomérations de la région.

# Deux tiers des emplois dans le secteur tertiaire en 1999

*En 1999, les emplois du secteur tertiaire restent fortement localisés dans les quatre principales agglomérations de la région et en particulier à Strasbourg. La capitale régionale, qui regroupe un quart de la population alsacienne, concentre en effet près de 40 % des emplois tertiaires. Les activités industrielles sont mieux réparties sur le territoire. Mais l'emploi dans certaines communes dépend souvent d'un seul établissement industriel, dont la fermeture ou la délocalisation peut avoir des conséquences dramatiques pour les populations concernées.*

## Emploi industriel en 1999

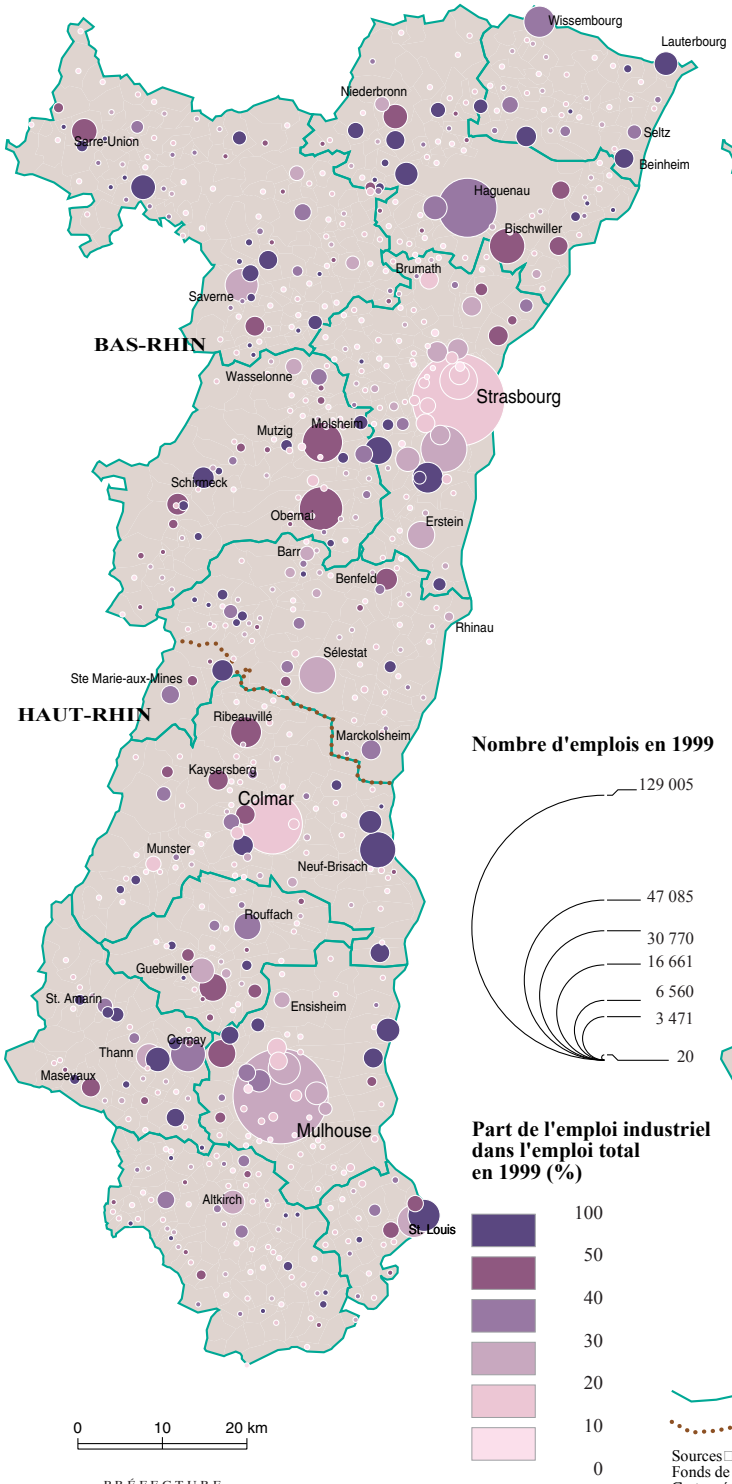


## Emploi tertiaire en 1999

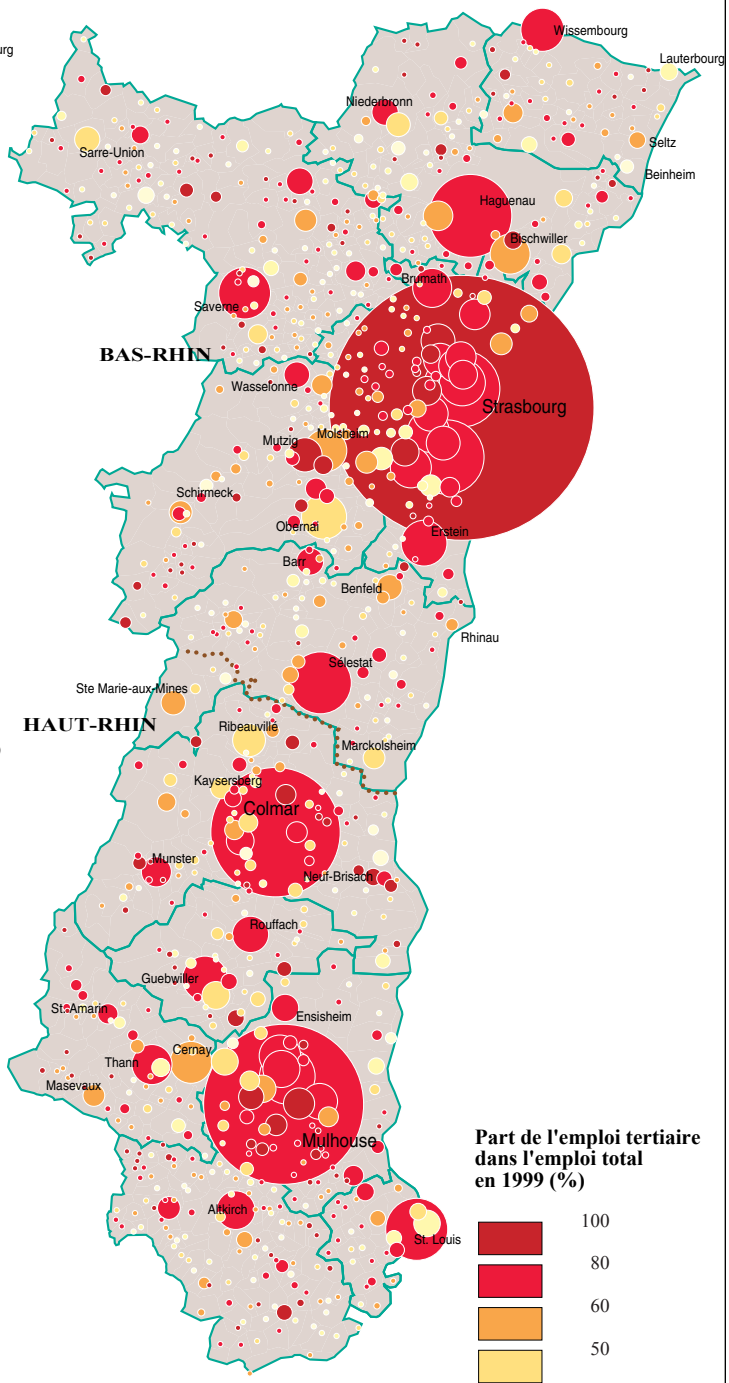


**Nombre d'emplois en 1999**




**Part de l'emploi industriel dans l'emploi total en 1999 (%)**




**Part de l'emploi tertiaire dans l'emploi total en 1999 (%)**

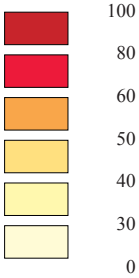


Zone d'emploi

Département

Sources : INSEE - Rencensement de la population de 1999
Fonds de cartes : Alsace - © IGN - GEOFLA - 2001
Cartes réalisées avec le logiciel Philcarto : http://perso.club-internet.fr/philgeo

PRÉFECTURE
DE LA RÉGION ALSACE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
S.E.S.G.A.R.E.
© 2003 J.P. Jouhaud

Les trafics de la région, ajoutés aux flux de transit des biens et des personnes sur l'une des principales artères de transit Nord-Sud de l'Europe, ne font que renforcer les saturations à proximité des pôles et les nuisances environnementales qui en découlent.
À cet égard, **le Rhin**, tout en étant l'un des plus grands axes de trafic de marchandises (15% du total de l'Alsace), **dispose encore de capacités de développement sans investissement considérable à réaliser**. L'équipement des ports, en infrastructures et matériels propices aux transports plurimodaux, contribue au maintien de l'activité de la voie d'eau et au développement du trafic de conteneurs. Il incite à la localisation des zones d'activités à proximité, dès lors qu'elles seraient destinées à des entreprises pouvant recourir facilement au transport fluvial. Toutefois, il reste un obstacle pour l'organisation des échanges Est-Ouest. Cependant, ces aménagements infléchiront difficilement l'hégémonie de la route, qui représente 80% des tonnages transportés dans le Rhin Supérieur.
Au niveau de l'emploi, même si l'Alsace apparaît aujourd'hui plus affectée que la plupart des régions françaises par l'internationalisation de ses activités industrielles, elle figure toujours parmi les régions les moins touchées par le chômage. Mais face aux nouvelles redistributions de l'économie, elle ne peut plus jouer son avenir uniquement sur la production industrielle, en préservant certains domaines d'excellence comme la chimie, les transports terrestres… D'autres secteurs d'activité comme **l'artisanat**, premier employeur de la région (139 000 personnes en 2003), la **logistique et le tourisme**, sont également générateurs d'emplois et de création de richesses à préserver.
Cependant, **c'est vers le développement des fonctions supérieures** qu'il lui faut conforter son attractivité et son rayonnement. Elle dispose à cet égard d'atouts importants à l'échelle du Rhin Supérieur : attrait d'une population active encore jeune, valorisation d'une offre de services en direction des industries, fort potentiel de recherche publique et de la formation supérieure, opportunité de développement d'activités liées par exemple au secteur spatial et à la filière de type « biovalley » à l'échelle du Rhin Supérieur. Cette orientation nécessite l'acceptation de la concentration des activités métropolitaines et l'articulation de coopérations entre les villes de la région, mais également avec les grands centres urbains qui entourent l'Alsace. Pour y parvenir, la région doit améliorer la qualité de ses liaisons avec ses voisins allemands et suisses, mais également lorrains et francomtois, notamment dans les transports collectifs. Mais il lui faut également renforcer son accessibilité avec les plus grands pôles européens et mondiaux dans ce système coopératif, avec un soutien appuyé au développement de son offre en formation-recherche.
**L'attractivité de la région pour ces fonctions supérieures** est conditionnée par son offre et son rayonnement en matière de culture et de loisirs, mais aussi par la minimisation des risques et la préservation de son cadre de vie. Sur ces aspects, en particulier les industries à risques et les fragilités environnementales, les tensions sont communes à l'ensemble du Rhin Supérieur, du fait de la densité d'occupation de cet espace. Les mesures ou les politiques de prévention ne peuvent s'organiser sans coopération entre États et régions.
Aussi, convient-il d'accorder une importance particulière aux qualités de coopérations qui s'établissent au sud de l'Alsace avec la ville de Bâle. Mulhouse, en tant que métropole alsacienne de cet espace, doit composer avec le centre de décision que constitue Bâle et avec le développement toujours croissant de sa zone d'influence qui peut s'illustrer par la pénétration de l'emploi frontalier.

***Un petit territoire, avec des ressources à préserver, exposé aux risques***

La forte sensibilité de la population alsacienne pour les questions d'environnement se manifeste régulièrement lors de la création d'infrastructures, de l'implantation d'entreprises et par la vitalité du tissu associatif.

L'Alsace, plus petite des régions métropolitaines (8 280 km$^2$, soit 1,5% du territoire français), subit une « artificialisation » continue de son territoire. Depuis 1992, les activités économiques, l'habitat et les infrastructures consomment annuellement 1 000 ha. La croissance de ces surfaces est en proportion deux fois plus forte que celle de la population.

**L'agriculture alsacienne**, constituée essentiellement de petites et moyennes exploitations, est confrontée depuis longtemps à la contrainte foncière. Face à cette difficulté, celle-ci a réagi en s'orientant préférentiellement vers des productions à haute valeur ajoutée (cultures spéciales, signes de qualité, promotion de la provenance « Alsace »…). Elle n'a plus que de faibles marges de manœuvre supplémentaires dans cette direction. Par ailleurs, les agriculteurs devront s'adapter aux évolutions de la nouvelle Politique Agricole Commune (PAC) et faire face à de nouvelles règles de concurrence dans un espace de plus en plus ouvert. Dans ce contexte, il est probable que l'agriculture alsacienne aille dans le sens de l'intensification. Cependant, l'écoconditionnalité des aides PAC et l'ensemble des dispositifs visant à protéger l'environnement devraient contribuer à une utilisation des terres agricoles plus en phase avec les attentes sociétales. En particulier, le foncier agricole pourra être dédié à l'accompagnement de certaines mesures de protection du milieu (dispositifs enherbés en bordure de cours d'eau, maintien des prairies…). Mais pour permettre valablement à l'agriculture alsacienne de relever le défi du juste équilibre entre le renforcement de sa productivité et la préservation du cadre de vie (agriculture durable), la sauvegarde de l'espace rural est capitale. C'est une nécessité pour le maintien d'un tissu d'exploitations viables, susceptibles de contribuer à une économie agricole dynamique et rentable, et pour la participation de l'agriculture à la protection de l'environnement.

Si cet équilibre n'est pas trouvé, outre la mise à mal du secteur primaire, c'est toute l'activité industrielle d'amont ou d'aval liée à l'agriculture qui s'en trouvera menacée tant du point de vue économique que social.

L'espace rural montagnard mérite également une attention particulière, car il est confronté à des problématiques spécifiques (pente, climat…). La forêt, touchée par la tempête de décembre 1999, rencontre des difficultés dans son exploitation (évolution des cours du bois, augmentation des populations de cervidés…).

L'Alsace connaît actuellement une phase de croissance démographique et de développement économique qui engendrent une pression toujours plus importante sur les espaces agricoles, mais également sur les forêts et plus généralement sur les zones rurales ainsi que sur les zones d'intérêt écologique. Cette situation provoque inévitablement une « compétition » de plus en plus soutenue entre l'expansion urbaine, le développement de sites industriels, la nécessité de sauvegarder les espaces agricoles, forestiers et l'attente de la société de préserver un minimum d'espaces récréatifs, paysagers et écologiques.

L'étalement urbain, soutenu par le désir d'accéder à l'habitat individuel et une insuffisante capacité à mobiliser le foncier en milieu urbain, s'effectue au détriment des milieux naturels et

de forêts de la plaine, mais aussi des zones cultivées, très productives. L'augmentation importante de la culture du maïs, qui couvre 19% de l'espace alsacien, ajoute une image de monotonie du paysage. Le maintien ou la restauration des milieux naturels et notamment des forêts de plaine contribuerait à limiter la fragilisation des paysages et la détérioration du cadre de vie ressentie par une grande part de la population.

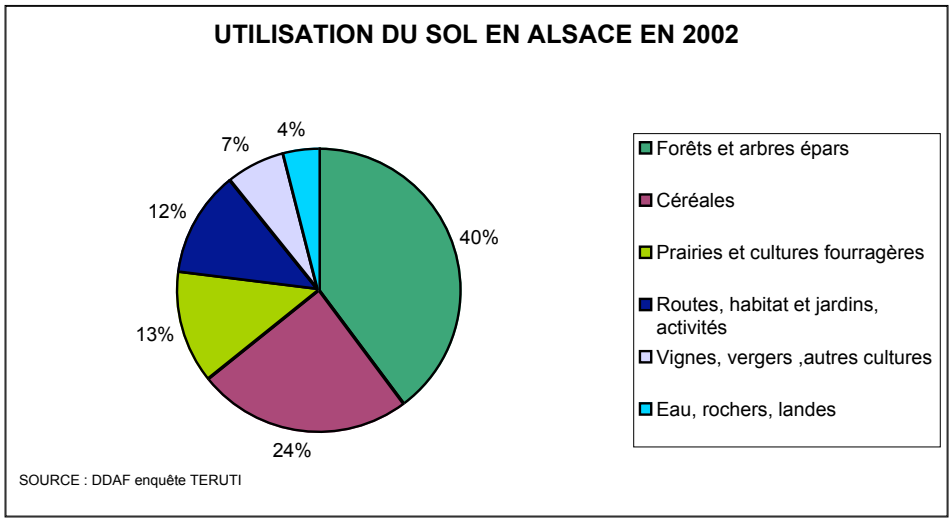


La multiplication des zones d'activité et le grand nombre de projets inscrits dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) cohabitent avec le développement des friches industrielles, montrant la nécessité de mieux coordonner les projets d'aménagement *(cf. carte « les zones d'activité et les grands pôles d'emploi en Alsace).*

L'intensité de l'activité humaine génère des pollutions sur une ressource naturelle importante dans la région : l'eau. Malgré les nombreux outils de protection et de gestion de cette ressource[8], bien organisés dans la région, près du quart de la population consomme une eau contenant 25 à 50 mg/litre de nitrate. Dans le Haut-Rhin, près de la moitié de la population est concernée par cette nuisance.
L'inventaire de la qualité des eaux souterraines de la vallée du Rhin supérieur met également en évidence la pollution par les produits phytosanitaires (premier facteur de déclassement de la qualité de la nappe en rive gauche du Rhin), par les chlorures, issue des mines de potasse, qui reste forte en profondeur et par les solvants chlorés, fréquemment détectée au niveau des agglomérations et des zones industrielles.

[8] SDAGE, SAGE, contrat de nappe, programme et maîtrise des pollutions d'origine agricole…

Service
Aménagement et
Prospective

# LES ZONES D'ACTIVITES ET LES GRANDS PÔLES D'EMPLOI D'ALSACE

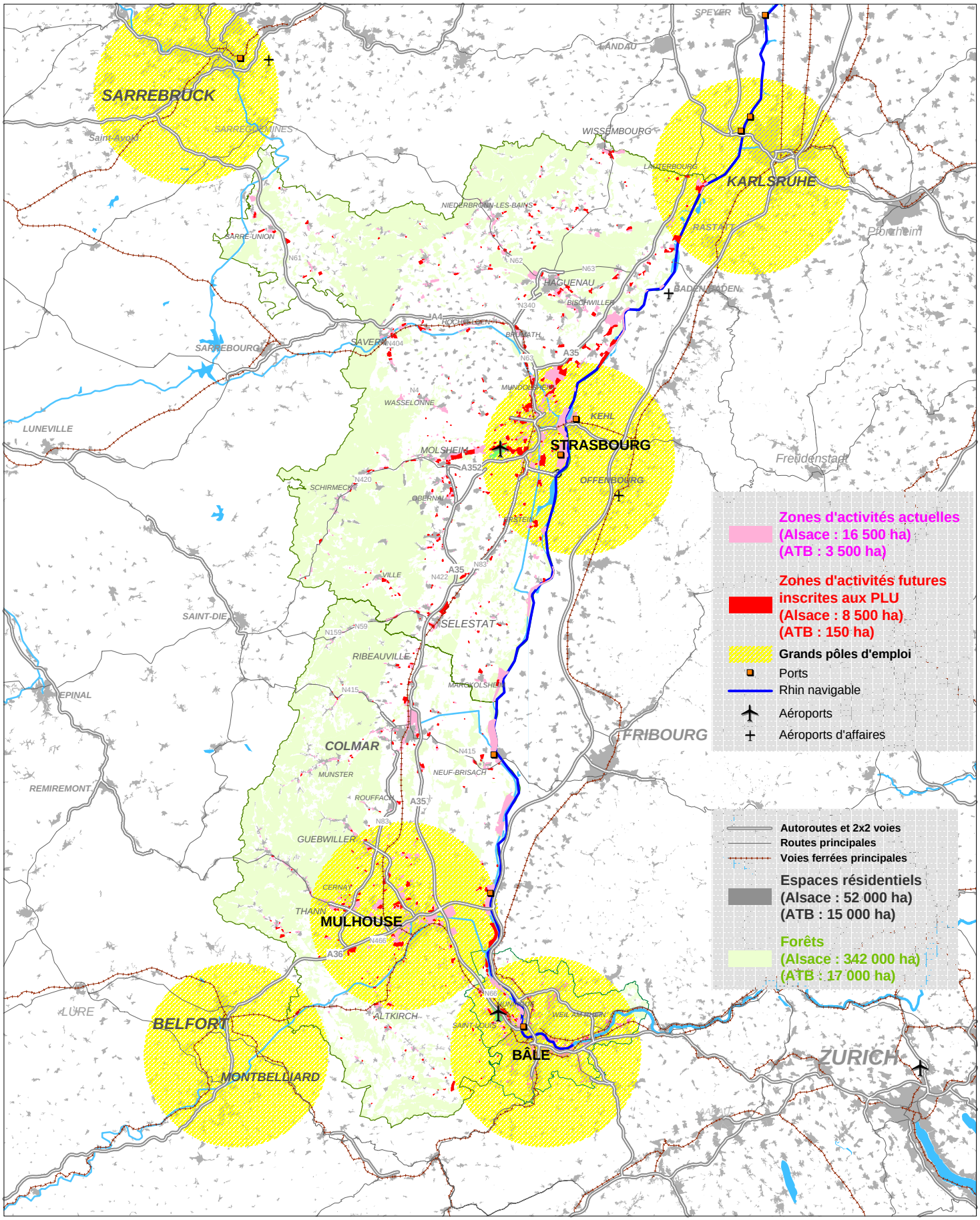


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

direction régionale de l'Équipement Alsace

Sources:
© TéléAtlas Multinet
© GISCO
BDPOS Bas-Rhin, DDE 68 SUAH-SIG
ATB (Adhaur)

DDE 67 - SUA
UDL / Dessin Reprographie
DRE Alsace - SAP
Renaud de MALLIARD
Mars 2004

La région reste dotée d'une faune et d'une flore particulièrement riches du fait de la diversité des milieux naturels et de leur importance : 44% du territoire. Cependant, près de 40% des espèces alsaciennes figurent sur la liste rouge des espèces éteintes, rares ou menacées dans leur environnement. La mise en œuvre du réseau « Natura 2000 » illustre cette richesse régionale, mais aussi la volonté de la conserver. Avec 15,6% de sa superficie intégrée dans ce réseau, l'Alsace se place au second rang des régions françaises, ce qui est un facteur positif pour son attractivité.

De surcroît, l'Alsace est confrontée à **de multiples risques naturels et technologiques**, ces derniers singulièrement renforcés par le caractère très industriel de la région pouvant générer, en cas d'accident, de multiples conséquences pour les populations.
**Le risque « inondation »** par la remontée de la nappe phréatique, par le débordement des cours d'eau ou par les coulées de boue, sans exclure le risque de rupture de digues, concerne 577 communes sur 903. Conjugué avec la pression de l'urbanisation et l'artificialisation des sols, ce risque devient de plus en plus préoccupant. Il provoque des tensions en matière d'aménagement qui sont perceptibles lors de la réalisation des Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) et des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). Toutes les communes soumises à ce risque ne sont pas encore protégées par des Plans de Prévention des Risques (PPR).

De nombreuses communes sont également classées en **zones à sismicité très faible** (237) ou faible (369). Cependant 128 communes classées en sismicité moyenne dans le sud du Haut-Rhin sont confrontées à un risque sismique plus important. Dans toutes ces communes, l'application des règles de constructions parasismiques s'impose.

Enfin, les **risques technologiques** sont particulièrement présents sur l'ensemble du territoire. Contrepartie de l'essor économique porté par l'industrie, le nombre d'installations classées par la protection de l'environnement au titre des autorisations est de 1 600 en 2002. Avec 46 établissements[9] « SEVESO II » (98 dans l'espace de la Conférence du Rhin Supérieur, dont 33 en seuil haut), l'Alsace se situe au 13e rang national. Dans la majorité des cas, il s'agit d'usines liées au secteur de la chimie et du stockage de produits pétroliers. D'autres établissements, tels les silos à céréales (28), des installations de réfrigération, présentent des risques d'accident dont les effets peuvent être conséquents. Certains de ces établissements se situent en milieu urbain. Le risque nucléaire est d'abord lié à la centrale de Fessenheim et accessoirement au transport de matières radioactives. Plus généralement, le transport de matières dangereuses est très intense dans le couloir rhénan, comme dans les traversées vosgiennes. Une grande partie s'effectue par la route : selon les comptages routiers de l'année 2002, 3 000 à 3 200 poids lourds circulent quotidiennement avec des matières dangereuses sur des itinéraires adaptés en Alsace. Sur le Rhin, entre Niffer et Strasbourg, ce sont 8 millions de tonnes de produits pétroliers ou chimiques qui circulent annuellement. Le transport par rail reste marginal. Dans le domaine des risques, il ne faut pas oublier les canalisations de gaz et le pipeline qui traversent et desservent la région.

[9] au 01/01/2002, date du recensement effectué par la Conférence du Rhin Supérieur. Ce nombre, qui évolue régulièrement, est de 44 au 30 avril 2004

Le développement et l'organisation de l'Alsace, dans le cadre rhénan, comporte, certes, des contraintes dans le domaine de la préservation de l'environnement. Toutefois, cette préservation offre également des opportunités à utiliser dans la concurrence qui oppose l'Alsace aux autres territoires au sein de l'Europe. Parmi ses atouts figurent notamment :

- la bonne image dans les secteurs du tourisme, de la viticulture, entre autres ;
- la qualité de l'accueil pour les nouveaux arrivants, en particulier dans les fonctions métropolitaines supérieures ;
- des avantages concurrentiels pour des entreprises (disponibilité et qualité de l'eau, développement de la commande de produits respectant l'environnement…).

Ainsi, la préservation de l'environnement, surtout présentée comme un coût, peut être un avantage, soit en termes de dépenses non concédées, soit en termes de marché, soit en termes de certification.

## Un développement infra-régional diversifié et inégal

**L'Alsace ne présente pas de déséquilibres majeurs**. Cependant, derrière l'image d'une région riche et prospère, une grande hétérogénéité marque l'espace régional. Un développement métropolitain inégal, organisé autour de cinq grands pôles, se superpose à un paysage économique en forte transformation. Ces pôles ont un effet d'entraînement sur leurs aires d'influence avec une intensité qui se dilue au fur et à mesure que l'on s'éloigne pour atteindre des espaces périphériques où prédominent souvent des activités de mono-industrie parfois fragiles.

Les espaces en **« situation favorable »**, outre Strasbourg et sa périphérie, comprennent ainsi quatre groupes de communes où se concentrent les populations et les activités, en particulier dans les services :

- un ensemble composé de l'Outre Forêt et de la bande rhénane-Nord, qui bénéficie d'une économie de rente transfrontalière dans l'orbite de Karlsruhe-Rastatt ;
- un espace articulé entre Haguenau au nord, Molsheim et Obernai à l'ouest, et Erstein au sud, qui s'inscrit dans la dynamique métropolitaine strasbourgeoise et qui profite aussi de certaines délocalisations d'établissements industriels de la métropole alsacienne ;
- une agglomération colmarienne, où la fonction administrative prédomine, qui prolonge son développement en direction de l'Allemagne ;
- un sud-Alsace organisé autour de la bipolarité de Bâle-Mulhouse avec des enjeux sur l'axe qui relie les deux cités et des préoccupations d'évolution et d'adaptation des tissus économiques partagées avec le Nord de la Franche-Comté, autour de la filière automobile et des transports terrestres.

Par contraste, **les territoires les plus fragiles** au niveau de l'emploi se localisent plutôt dans des zones qui ont été fortement marquées par les déclins et les restructurations industrielles et demeurent à la merci de délocalisations liées à la globalisation de l'économie (piémont des Vosges du Nord, Bischwiller, vallées vosgiennes,…). Les quatre principales agglomérations comportent, quant à elles, des fractions de territoire en grandes difficultés sociales qui coexistent avec une bonne attractivité d'ensemble de leur agglomération.

À ces altérations économiques et sociales marquant certaines parties du territoire, se greffe **un ensemble de nuisances qui se sont renforcées par les effets de la métropolisation** :

- extension indifférenciée des couronnes périurbaines qui génère des coûts d'agglomération individuellement et socialement élevés ;
- renforcement et étirement des déplacements domicile-travail (saturation dans les abords et au sein des grands pôles d'emploi), même si ces mobilités ne représentent plus la majorité des déplacements des ménages ;
- **croissance des trafics routiers**, en particulier de transit, qui demeure une tendance forte des années futures. L'étude plurimodale des transports dans l'espace du Rhin Supérieur met en évidence l'insuffisance des transferts modaux, malgré les investissements importants (notamment pour les transports collectifs) pris en compte dans les différents scénarios jusqu'à l'horizon 2020, pour décongestionner de manière sensible les réseaux routiers et les accès aux grandes villes *(cf. carte « Un développement inégal et diversifié »)*.

# Un développement inégal et diversifié

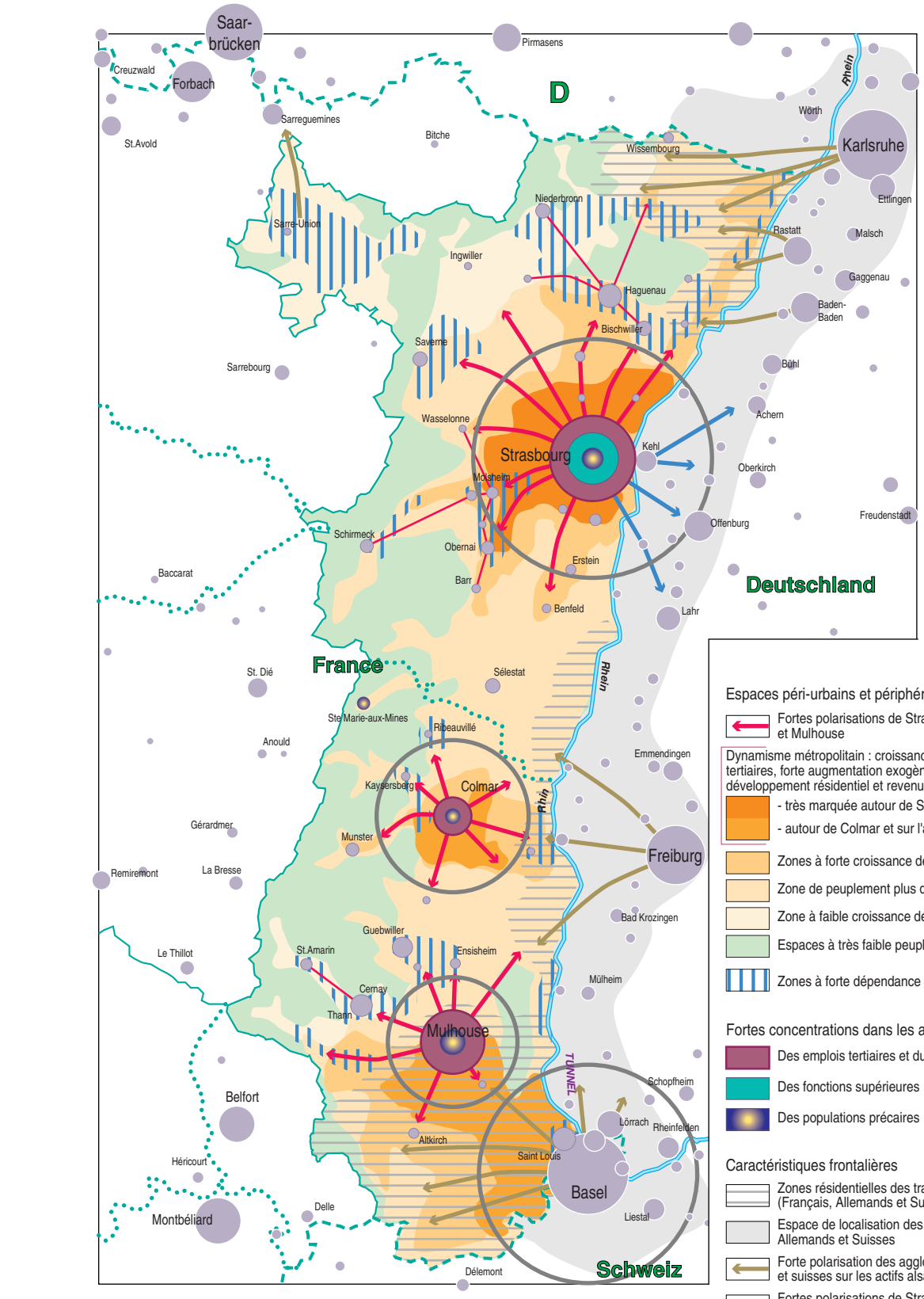


PRÉFECTURE
DE LA RÉGION ALSACE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
S.E.S.G.A.R.E.
© 2004 J.P. Jouhaud

# LES PRINCIPAUX ENJEUX DE L'ÉTAT EN ALSACE

*Par sa situation géographique au contact de la mégalopole européenne, l'Alsace est confrontée, pour son avenir, à des enjeux qui concernent son organisation interne, mais qui sont indissociables de son positionnement européen dans un contexte de concurrence économique.*
*Si le diagnostic se devait d'être étoffé afin d'avoir tous les éléments nécessaires à une vision globale du territoire, chaque thème évoqué (démographie, économie…) ne peut être décliné comme un enjeu prioritaire. Il convenait donc d'établir une classification et une articulation permettant de décliner des enjeux principaux et secondaires, issus directement des enseignements dégagés du diagnostic, et bien sûr d'autres documents fondamentaux comme les schémas de services collectifs, le contrat de plan État-Région, le contrat triennal, etc….*

## Un positionnement géographique privilégié en Europe…

Un premier constat consiste à mettre en avant le positionnement géographique privilégié de l'Alsace en Europe et à le conforter.
**Un des enjeux principaux consiste donc à maintenir et développer le rôle transfrontalier et le rayonnement de l'Alsace à l'international**. Cet enjeu doit par ailleurs être abordé en prenant en compte le contexte de la globalisation et le rôle accru des villes dans l'organisation des échanges mondiaux. Cette globalisation implique en effet une vision différente des grands défis de l'Alsace dans les années à venir. Par la forte internationalisation de son appareil de production, la région est en effet largement soumise aux décisions des entreprises, qu'elles soient nationales ou internationales, et sur lesquelles les acteurs en charge du territoire n'ont guère de prise.
La question de la position géographique stratégique de l'Alsace est abordée sous trois aspects qui sont l'accessibilité, le rayonnement et le transfrontalier.

Il devient de plus en plus indispensable de prendre en compte **les besoins croissants d'amélioration de l'accessibilité des métropoles alsaciennes.** Il s'agit également de renforcer la qualité des liaisons entre les villes rhénanes et enfin de développer les échanges transfrontaliers. Ces trois points représentent les facteurs d'intégration européenne, dont l'Alsace a besoin pour asseoir sa position.

**Le rayonnement** se décline à travers des thèmes très différents, mais qui ont néanmoins le point commun de participer à l'intégration de la région dans un contexte européen, mais aussi dans l'espace du Grand Est et au-delà des pôles parisien et lyonnais. Il s'agit alors de s'intéresser au soutien aux entreprises, au réseau universitaire et à l'offre culturelle.
**Le développement et le soutien aux entreprises** présentent deux aspects complémentaires. Le premier consiste à soutenir celles qui sont déjà implantées, à les aider face aux mutations économiques à venir, à définir une stratégie de développement économique et industriel moderne, à intégrer les enjeux de la compétitivité mondiale, à accroître les coopérations avec les centres de recherche locaux.. Le second aspect doit permettre d'attirer de nouvelles structures en tenant compte de cette nouvelle « donne économique internationale ». Le renforcement

d'activités supérieures, notamment à fort contenu en recherche-développement et en innovation technologique, est l'axe à privilégier.
**Le réseau universitaire et l'offre culturelle** doivent participer à faire de l'Alsace un territoire incontournable et une place forte dans un réseau élargi et concurrentiel face à l'international, mais aussi en complémentarité avec les pôles universitaires et de recherche français ainsi qu'en osmose avec les places culturelles d'envergure.

Pour finir, **le Rhin Supérieur est l'une des principales artères commerciales de l'Europe** où se concentrent les zones urbanisées, les voies de communication et les activités industrielles produisant des nuisances environnementales multiples. Espace central en Europe, il est à la périphérie de chacun des Etats concernés. Que ce soit en matière d'échanges transfrontaliers à favoriser, de développement des infrastructures ou de garantie d'un environnement de qualité, il est nécessaire de **coordonner les politiques publiques** qui ne peuvent plus être envisagées d'un point de vue uniquement et strictement national.

## … mais un territoire contraint et fragile, confronté à des perspectives incertaines

D'un point de vue infra-régional, l'Alsace a souvent su faire face aux grandes restructurations qui n'ont pas épargné certaines activités très ancrées dans la région. Elle est donc apparue au fil des ans comme une région riche et prospère, grâce à sa position géographique dans le fossé rhénan, mais également grâce à la qualité de sa main-d'œuvre. Cependant, **cette prospérité ne s'est pas établie sans conséquences néfastes** sur l'environnement, la cohésion sociale et sur le plan de certains déséquilibres territoriaux. Les projections de population ainsi que des évolutions économiques moins favorables laissent entrevoir des perspectives incertaines.

**L'organisation et la gestion des mutations sociales et économiques, dans un souci de préservation de l'environnement et du cadre de vie, constituent alors une seconde famille d'enjeux**. Ces derniers concernent à la fois des domaines sectoriels et les territoires, et plus particulièrement les disparités de développement.

En mars 1999, l'Alsace, avec une densité de 209 habitants au km$^2$, était peuplée de 1 734 145 habitants. Placée au second rang national par son dynamisme démographique, la région, qui est la plus petite des régions françaises, devra être en capacité de gérer les évolutions démographiques à venir sur les 20 prochaines années. **Il semble donc primordial de développer une offre de services et de soins adaptée**, non seulement à la forte augmentation de population envisagée, mais aussi à son vieillissement et à la croissance du nombre de personnes dépendantes.
Par ailleurs, si l'Alsace est une région riche et globalement peu touchée par la pauvreté, elle n'a pas su éviter **la concentration de populations en difficultés sociales** dans ses grandes agglomérations. Les disparités présentes à l'intérieur des grands centres urbains se retrouvent aussi à l'échelle régionale entre les principales agglomérations et certaines périphéries éloignées.
S'il convient donc de prendre en compte l'accroissement des précarités au sein des centres urbains, les actions à mener ne doivent pas se limiter aux zones urbaines sensibles.

Au cours de la dernière décennie du 20e siècle, la conjoncture a été très favorable à l'Alsace. Toutefois, si la région reste encore une des moins touchées par le chômage, ce dernier évolue et tout montre qu'il s'effectue un « rattrapage » par rapport à la moyenne française. Il convient donc de travailler à l'adaptation du tissu économique. En effet, l'Alsace, région à fort passé industriel, vit une mutation économique dont l'emploi se trouve le premier affecté. Il est alors souhaitable de saisir l'opportunité de cette mutation pour définir **une stratégie de localisation des établissements industriels et tertiaires**, qui intègrerait les grands enjeux de maîtrise de la consommation énergétique et des flux de déplacement des biens et des personnes ; stratégie qui visera à l'utilisation économe du territoire par la réutilisation et par le renforcement des sites existants.
Une politique de formation adaptée permettra d'accompagner les mesures directement liées aux entreprises par des actions sur l'emploi.

La croissance démographique à venir et l'adaptation économique indispensable ne sont pas sans donner quelques inquiétudes aux Alsaciens quant à la **qualité de leur environnement** (rural et urbain) et de leur **cadre de vie**. Il apparaît ainsi indispensable que l'Etat contribue à l'élaboration des politiques limitant la consommation de l'espace et sa dégradation. La maîtrise foncière est, dans une si petite région, un enjeu non seulement pour le maintien d'une agriculture compétitive mais aussi pour le bien-être de sa population.

**La maîtrise de l'étalement urbain** permettrait de conserver les espaces naturels, les espaces agricoles les plus compétitifs, les forêts de plaines. Elle facilite également le développement de l'usage des transports collectifs. La croissance inévitable des déplacements routiers des personnes et des marchandises devra être limitée au strict nécessaire, ce qui rend indispensable le développement des politiques d'incitation à l'utilisation des modes de transports alternatifs à la route. Cette maîtrise de l'étalement ne peut aboutir sans un renouvellement urbain attractif. Il ne sera satisfaisant que s'il évite ou organise correctement la construction dans les zones à risques afin de limiter, autant que possible, leurs conséquences.

**La mise en œuvre de politiques de préservation** et parfois même de reconquête de la qualité de l'eau, de l'air, mais également de la biodiversité et des paysages, sera un axe important pour le développement équilibré et respectueux de l'environnement de l'Alsace. C'est dans un cadre caractérisé par la croissance de l'importance des directives et des politiques européennes qu'il conviendra d'agir. Cela pourra nécessiter des politiques d'accompagnement pour aider les secteurs d'activités liés à l'agriculture, au monde forestier ou à l'espace rural.

# RAPPEL SYNTHÉTIQUE DES PRINCIPAUX ENJEUX

UN POSITIONNEMENT GÉOGRAPHIQUE PRIVILÉGIÉ EN EUROPE…

***Jouer pleinement son rôle transfrontalier et développer son rayonnement à l'international face au défi de la globalisation***

1. Améliorer l'accessibilité :
   - améliorer l'accessibilité des métropoles alsaciennes
   - renforcer la qualité des liaisons entre les villes rhénanes
2. Renforcer le rayonnement :
   - développer des stratégies de soutien au développement endogène des entreprises
   - attirer les entreprises selon les nouvelles logiques de la globalisation
   - renforcer le réseau rhénan universitaire
   - créer une offre culturelle d'envergure internationale
3. Développer le transfrontalier
   - conforter les échanges transfrontaliers, facteurs d'intégration européenne
   - coordonner les politiques publiques entre Etats voisins

… MAIS UN TERRITOIRE CONTRAINT ET FRAGILE, CONFRONTE A DES PERSPECTIVES INCERTAINES

***Organiser et gérer les grandes mutations sociales et économiques dans un souci de préservation du cadre de vie***

4. Améliorer la cohésion sociale
   - développer une offre de services et de soins adaptée, notamment au vieillissement de la population
   - enrayer l'accroissement de la précarité, notamment dans les poches urbaines qui ne se limite pas aux actions sur les Zones Urbaines Sensibles
5. Aider au développement de l'emploi
   - développer l'emploi en aidant à l'adaptation du tissu économique
   - définir une stratégie de localisation des établissements industriels et tertiaires
   - mener une politique adaptée de formation
6. Maîtriser la consommation de l'espace alsacien
   - maîtriser l'étalement urbain
   - inciter au renouvellement urbain
   - maîtriser les constructions dans les zones à risques
7. Répondre à la croissance des besoins en transports
   - gérer les besoins croissants de déplacements et de transports
   - imposer progressivement les modes de déplacements alternatifs au transport routier
8. Valoriser le cadre de vie
   - mettre en œuvre une politique de préservation de l'eau, de l'air…
   - …de la biodiversité et des paysages

# DES SCENARII POSSIBLES POUR L'ALSACE

*Le diagnostic permet d'avoir une vision actuelle de l'Alsace et des évolutions de ses grandes caractéristiques démographiques, sociales, économiques, et environnementales dans son espace national et européen. Il permet de déterminer les grands enjeux pour l'Alsace dans son environnement régional et frontalier. Maintenant, ces enjeux doivent aussi s'appréhender en réfléchissant à des scénarios de prospective sur l'avenir de l'Alsace, même si le futur reste toujours incertain. Les projections de population et de ménages, établies par l'INSEE, sont des outils très utiles pour évaluer les grandes tendances qu'il nous convient de rappeler ici, tout en gardant à l'esprit leur fragilité, avant d'évoquer quatre scénarios possibles pour l'Alsace.*

**Les projections de populations** laissent envisager une importante croissance de la population à l'horizon de 2030, quelles que soient les hypothèses retenues (faible ou fort mouvement migratoire ; fécondité en baisse ou en croissance), la tendance centrale projette une population alsacienne proche de 2 millions d'habitants, soit une augmentation de plus de 200 000 personnes par rapport à aujourd'hui. Le nombre de naissances continuerait d'être supérieur à celui des décès permettant un quasi maintien du nombre de jeunes. Le vieillissement de la population serait conséquent, puisque 30% des Alsaciens auraient plus de 60 ans.

**La croissance du nombre de ménages** atteindrait 28 à 36% selon les hypothèses testées, c'est-à-dire signifierait une construction d'un minimum de 190 000 à 250 000 logements, soit l'équivalent du parc actuel de la Communauté Urbaine de Strasbourg[10], sur l'ensemble de la période.

Les perspectives de croissance de la population et des ménages sous-tendent des augmentations de l'activité économique, des déplacements des biens et des personnes, des consommations d'énergie, et des pressions accrues sur l'environnement (risques de pollution de l'air, des eaux…)

Les évolutions de l'économie internationale, dans un contexte de mondialisation des marchés, et des modalités des prises de décisions des principaux acteurs de la vie économique et publique font envisager quatre scénarios possibles pour l'Alsace, qui ne lui sont pas toujours favorables sur tous leurs aspects. Ces scénarios sont volontairement simplistes pour faciliter toute réflexion prospective préalable à l'action publique. Leurs grandes caractéristiques sont présentées ici :

### 1er scénario : l'Alsace dans le mouvement international

Ce scénario signifierait un choix résolu de donner la priorité à toutes **les actions favorables au positionnement international de l'Alsace**. Il privilégie surtout l'économie en favorisant les mesures améliorant la compétitivité de l'Alsace, l'accessibilité et l'attractivité (culture, santé, cadre de vie) pour les décideurs. Il revient à faire un choix prioritaire du développement des

[10] Le recensement de 1999 dénombre 212 633 logements dans la communauté urbaine de Strasbourg

grandes villes (Strasbourg, Mulhouse). Il met en avant l'emploi en Alsace et notamment les emplois dans les fonctions supérieures.

Il nécessite des mesures d'accompagnement pour conserver un réseau de villes moyennes efficace, pour limiter les effets sur l'environnement de la croissance des villes et pour maintenir une cohésion sociale en Alsace.

**2e scénario : l'Alsace à l'heure européenne**

Ce scénario consiste à privilégier les politiques profitables **au développement des institutions européennes** en Alsace ainsi qu'aux relations frontalières. Il tire parti des évolutions démographiques moins favorables en Allemagne et en Suisse dans l'espace du Rhin Supérieur. Il développe les relations de proximité avec ces partenaires, mais aussi avec la Lorraine et la Franche-Comté dans des logiques d'actions interrégionales.

Il nécessite alors des mesures d'accompagnement pour développer le travail frontalier, et pour développer un réseau de villes moyennes relais des grands centres urbains.

**3e scénario : l'Alsace fait le choix de la cohésion territoriale**

Ce scénario privilégie un **développement équilibré du territoire**. Il consiste à soutenir les espaces fragiles, ruraux comme urbains (communes ou quartiers). Il s'appuie sur les intercommunalités. Il recherche à rendre le cadre de vie plus homogène en maintenant notamment des emplois et une offre de services sur l'ensemble du territoire. Il tâche de limiter les déplacements des personnes.

Il nécessite de s'adapter aux contraintes financières accrues des administrations publiques ainsi qu'aux technicités de plus en plus fortes des services (en particulier dans le domaine de la santé), qui poussent au contraire à la concentration des services. Des mesures d'accompagnement doivent permettre à Strasbourg de conserver son rang européen.

**4e scénario : l'Alsace opte pour le cadre de vie**

Ce scénario favorise les **emplois de services aux personnes** dans un contexte de fort vieillissement de la population. Il cherche un développement équilibré des services sur le territoire. Il met en priorité les contraintes environnementales pesant sur l'Alsace pour limiter la croissance de l'activité et des pollutions.

Il nécessite de prendre des mesures alternatives pour maintenir une compétitivité et une attractivité suffisantes de l'Alsace. Une bonne collaboration avec les régions voisines est alors indispensable, compte tenu des perspectives de croissance de la population. Il implique une réorientation de nombreuses actions et crédits publics.

**Ces quatre scénarii** de l'action publique seront confrontés aux décisions de la sphère économique, prises de plus en plus souvent sous la pression de la mondialisation des marchés

et des financements, ainsi que de la diminution des distances au sens temporel. Les décisions publiques pourront donc, selon les scénarii, soit s'avérer bénéfiques pour l'Alsace, soit indispensables pour en combattre les effets négatifs mais inadaptées pour assurer un développement continu de la région, soit apparaître insuffisantes pour enrayer un déclin possible de l'Alsace. Il est ainsi utile de garder constamment à l'esprit que les décisions d'investissement des entreprises, ou d'implantations d'établissements, sont prises avec des volontés de retour sur investissement de plus en plus rapide, afin d'adapter en permanence l'appareil productif aux conditions mondiales. C'est pourquoi des entreprises s'installent sur un territoire pour en repartir parfois très vite, comme cela s'est déjà produit dans le bassin d'emploi mulhousien ou, à plus grande échelle, en Lorraine.

# CONCLUSION

La démarche engagée à partir d'un diagnostic des forces et faiblesses de l'Alsace, dans son positionnement national, rhénan et européen, a permis de dégager des enjeux prioritaires pour son développement. Les scenarii mettent en évidence les alternatives possibles du développement de l'Alsace. Selon les choix privilégiés par les acteurs, certains enjeux prendront davantage d'importance. L'action de l'État doit s'orienter pour accompagner les évolutions de la région.

À partir de cette vision de l'Alsace, des documents contractuels et de l'analyse des différentes réglementations, l'État sera à même de rédiger un ensemble de documents de référence pour l'aménagement du territoire et de traduire ses préconisations dans les documents d'aménagement et d'urbanisme.

Ces documents pourront présenter des éléments d'aide à la décision, utiles à ses partenaires publics et privés dans un cadre cohérent. Ceux-ci pourront être, soit d'ordre prescriptif (en cas de réglementation nationale ou européenne), soit correspondre à des notes de doctrine ou à des schémas. Certains de ces documents devront être établis avec les partenaires de l'État. Ils nécessiteront un partage avec les collectivités afin de les rendre plus opérationnelles et d'améliorer l'efficacité des politiques publiques. Ce cadrage, inscrit dans le PASER comme une action stratégique de l'État, servira aussi de base de référence pour les futurs engagements contractuels de l'État ou pour les programmes d'action de l'État dans la région.

# ANNEXE : compléments cartographiques

- L'Alsace dans une Europe élargie au 1er mai 2004
- Densité de population : l'Alsace au 3ème rang des régions françaises
- Démographie : un solde naturel plutôt favorable dans les grandes villes
- Démographie : un solde migratoire favorable à la périphérie des grandes villes d'Alsace, du pays de Bade et de la Suisse du Nord-Ouest
- Populations jeunes et âgées en 1999 : l'Alsace dans la moyenne européenne, mais avec des contrastes internes marqués
- Projections de population : Europe en 2000-2025, France 2000-2030
- Les revenus élevés des Alsaciens en 2000
- Population sous le seuil de pauvreté : une précarité qui ne se limite pas aux zones urbaines sensibles
- Emploi au lieu de travail : forte diminution de la part de l'emploi industriel en Alsace entre 1990 et 1999
- Les activités du tertiaire, vecteur de la croissance de l'emploi entre 1990 et 1999
- Créations et défaillances d'entreprises : l'Alsace mal classée
- Le chômage au 30 septembre 2004 au sens du BIT
- Transfrontalier : des caractéristiques transfrontalières de l'Alsace
- Organisation territoriale de l'emploi et des services
- Des zones d'emplois redessinées par la multiplication et l'allongement des déplacements
- Les attractions dominantes en 1999
- Établissements hospitaliers : catégories et nombre d'établissements en 2001
- L'Alsace dans l'Europe de la grande vitesse ferroviaire
- La construction de logements entre 1968 et 2003
- Milieux naturels remarquables : inventaire-mesures et outils de protection et gestion-biodiversité et paysage
- Risques naturels : risque inondation et procédures de prévention du risque (juin 2003)
- Risques majeurs en Alsace : inondations, sites nucléaires et SEVESO

# L'Alsace dans une Europe élargie au 1er mai 2004

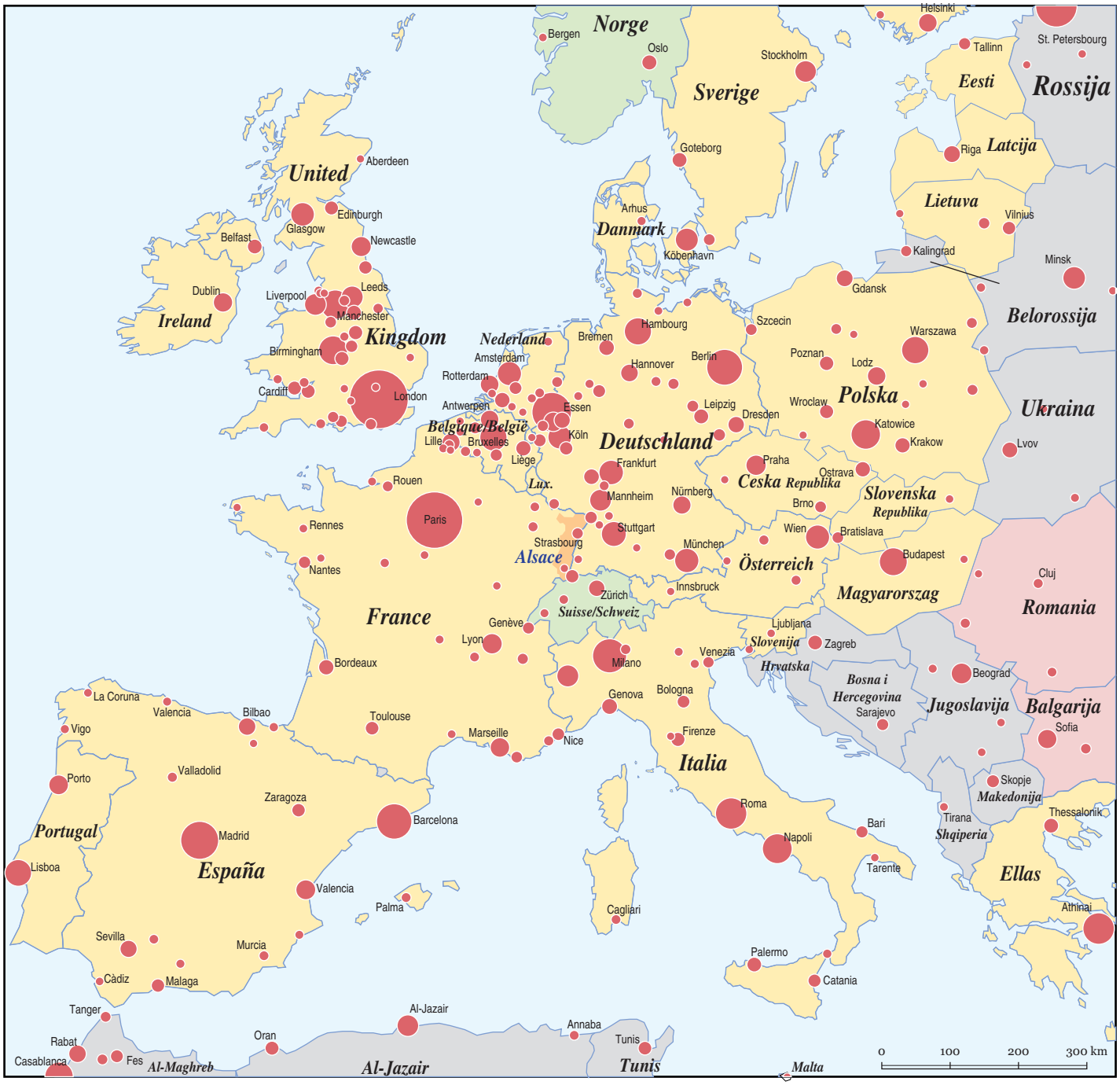


États membres de l'Union Européenne (U.E.), , dont Chypre

Pays candidats à l'adhésion à l'U.E.

Pays formant avec l'Union européenne l'AELE (Association Européenne de Libre-Échange)

**Population des agglomérations (entre 1990 et 1995)**

14 000 000
8 000 000
2 875 000
200 000

***Source*** *: Kümmerli-Frey*

PRÉFECTURE
DE LA RÉGION ALSACE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
S.E.S.G.A.R.E.
© 2004 A. Turck - J.P. Jouhaud

# Densité de population
## L'Alsace au 3e rang des régions françaises

*La plus petite des régions de la France métropolitaine, s'inscrit dans l'ensemble géographique du Rhin supérieur densément peuplé, qui se rattache à la partie centrale de la mégalopole européenne.*
*Un quart des communes de l'Alsace appartiennent à des entités urbaines, où se rassemblent 75% de la population.*

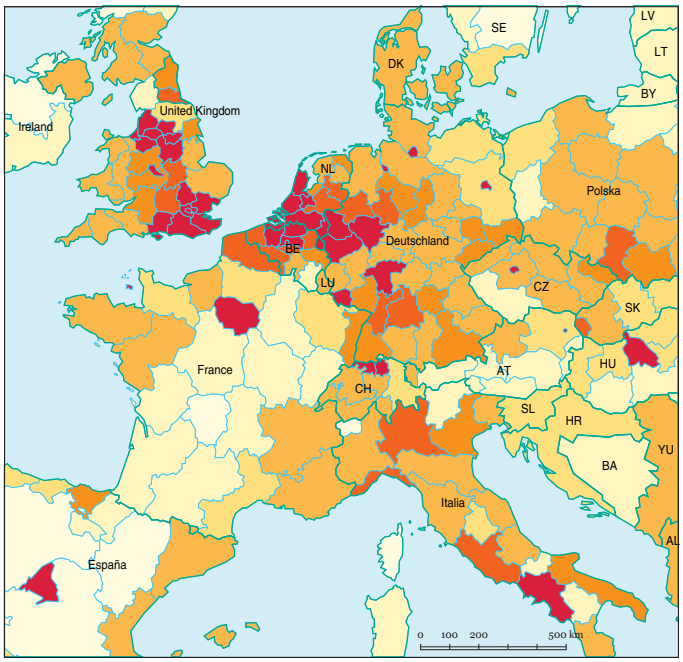


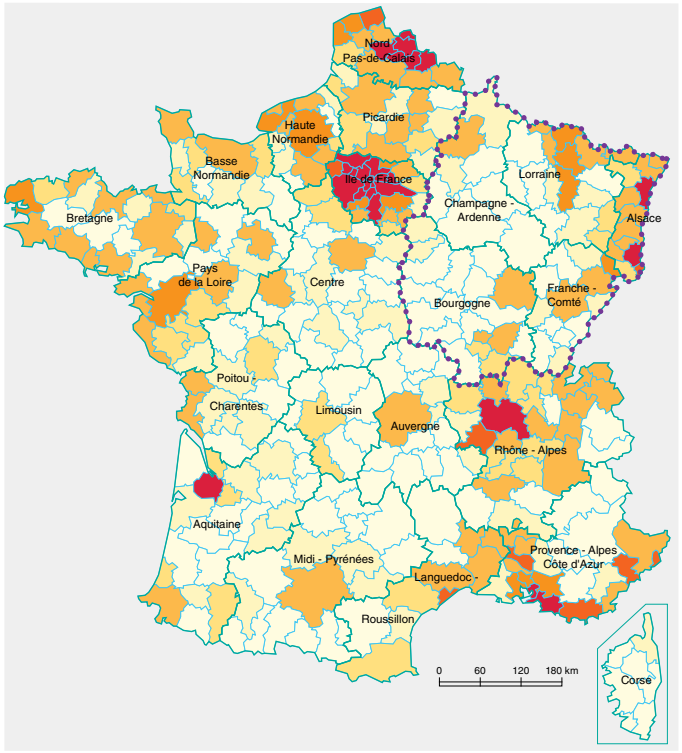


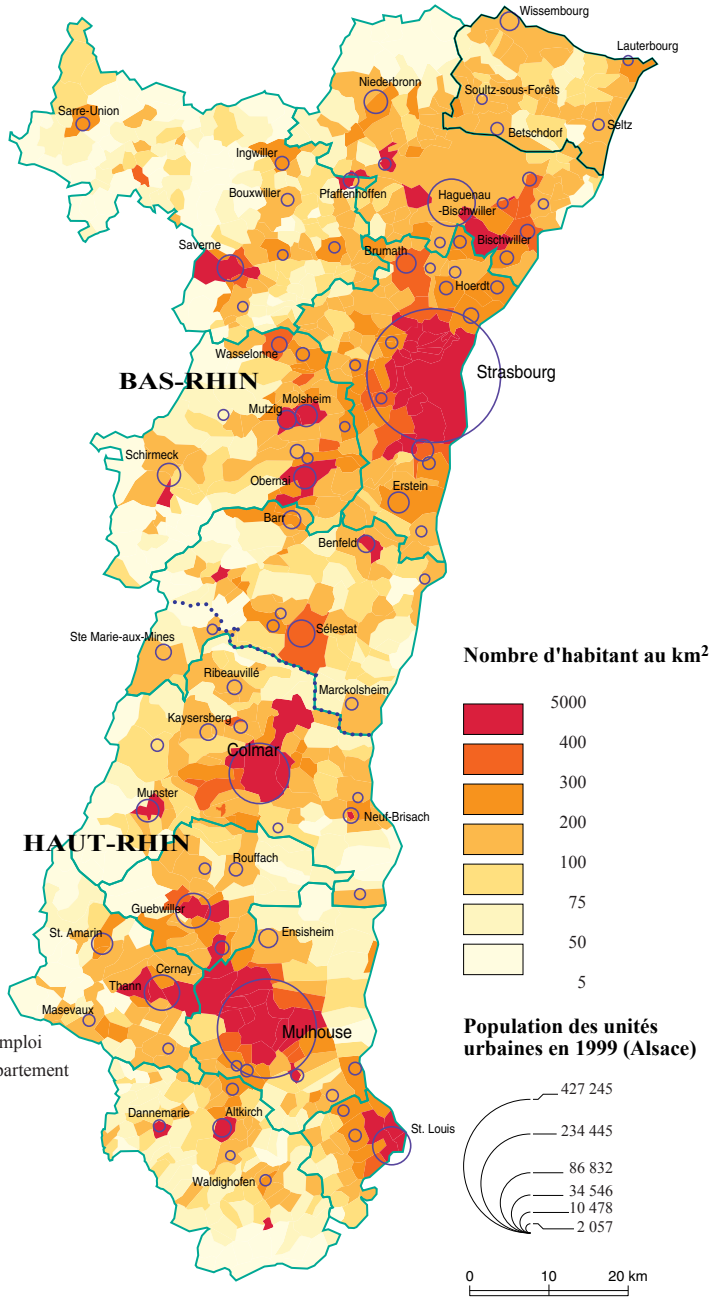


**Densités en 1999**

| | | |
|---|---|---|
| Europe 15 | : | 117 |
| Suisse | : | 176 |
| France | : | 108 |
| Grand Est | : | 77 |
| Alsace | : | 208 |
| Bourgogne | : | 52 |
| Champagne-Ardenne | : | 53 |
| Franche-Comté | : | 69 |
| Lorraine | : | 98 |

Frontière, région, zone d'emploi
Régions du Grand Est, département

Sources : INSEE - Rencensement de la population de 1999
EUROSTAT Régions - annuaire statistique 2002
Fonds de cartes : Alsace - © IGN - GEOFLA - 2001
Europe et France - © SGARE Alsace
Cartes réalisées avec le logiciel Philcarto : http://perso.club-internet.fr/philgeo

PRÉFECTURE
DE LA RÉGION ALSACE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
S.E.S.G.A.R.E.
© 2003 J.P. Jouhaud

# Un solde naturel plutôt favorable dans les grandes villes

*Le solde naturel explique les deux tiers de la croissance de la population en Alsace. La population des principales villes augmente grâce à l'excédent naturel. Les deux zones d'emploi les plus urbaines de la région, Strasbourg et Mulhouse, présentent des augmentations comparables aux régions urbaines de la France septentrionale et du sillon rhôdanien. La jeunesse de la population contribue à cette position favorable de l'Alsace au sein des régions françaises.*

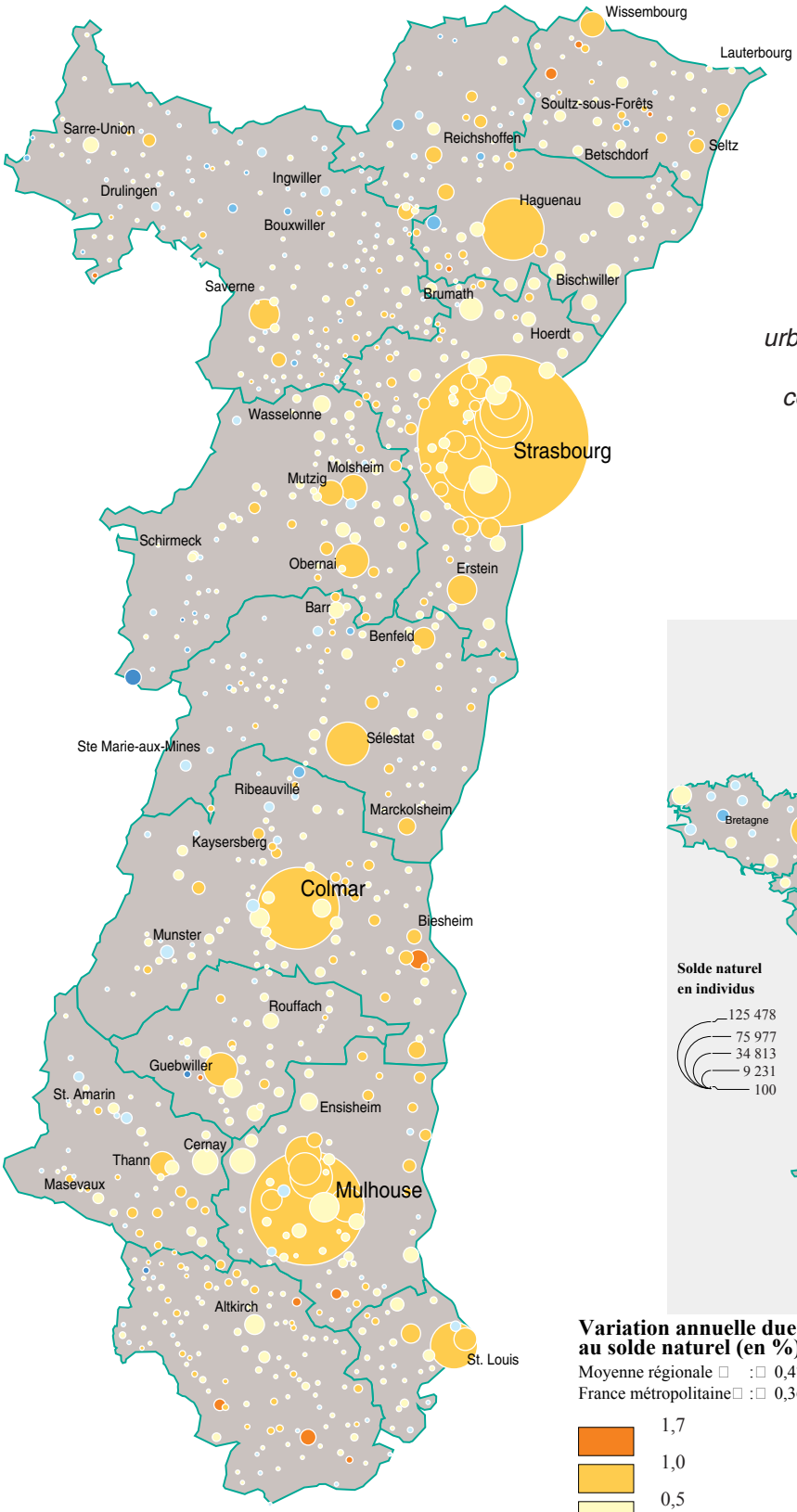


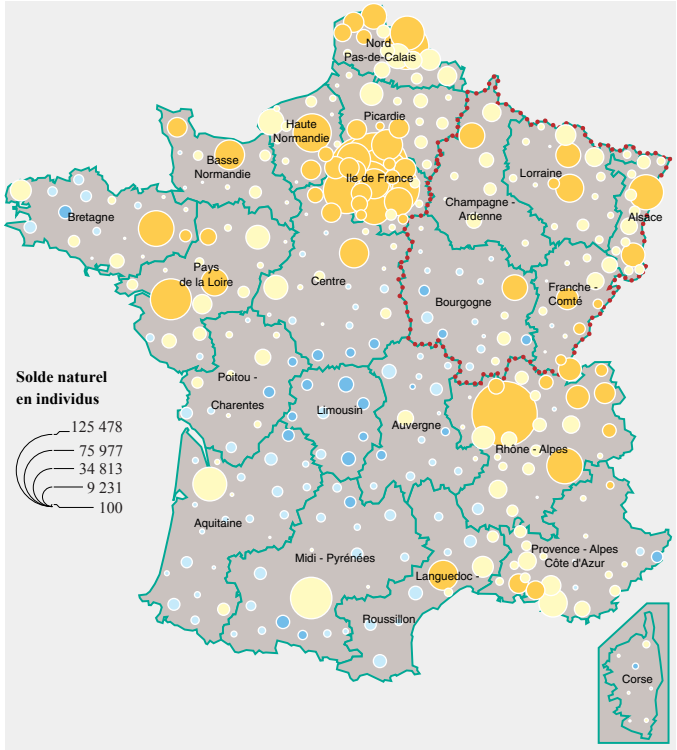


**Variation annuelle due au solde naturel (en %)**

Moyenne régionale : 0,47 %
France métropolitaine : 0,36 %

1,7
1,0
0,5
0
-0,5
-1,0
-1,9

**Solde naturel en individus (Alsace)**

17 163
7 634
3 900
1 243
10

Région, zone d'emploi
Département

Sources : INSEE - Rencensement de la population de 1999
Fonds de cartes : Alsace - © IGN - GEOFLA - 2001
Europe et France - © SGARE Alsace
Cartes réalisées avec le logiciel Philcarto : http://perso.club-internet.fr/philgeo

0 10 20 km

PRÉFECTURE
DE LA RÉGION ALSACE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
S.E.S.G.A.R.E.

© 2003 J.P. Jouhaud

# Un solde migratoire favorable à la périphérie des grandes villes d'Alsace, du pays de Bade et de la Suisse du Nord-Ouest

*Avec un solde migratoire positif au terme de la dernière décennie, l'Alsace apparaît comme la seule région attractive de la France du Nord et du Nord-Est, avec une variation annuelle moyenne de l'ordre 0,3%. Au niveau régional, les soldes sont particulièrement élevés aux périphéries des trois principales villes alsaciennes et à proximité des pôles d'emploi suisses et allemands. Ils confirment également un renforcement notoire de l'attractivité des pôles urbains de Haguenau et Brumath, au Nord de Strasbourg, mais également des villes du piémont à l'Ouest (Wasselonne, Molsheim, Mutzig, Rosheim, Barr).*

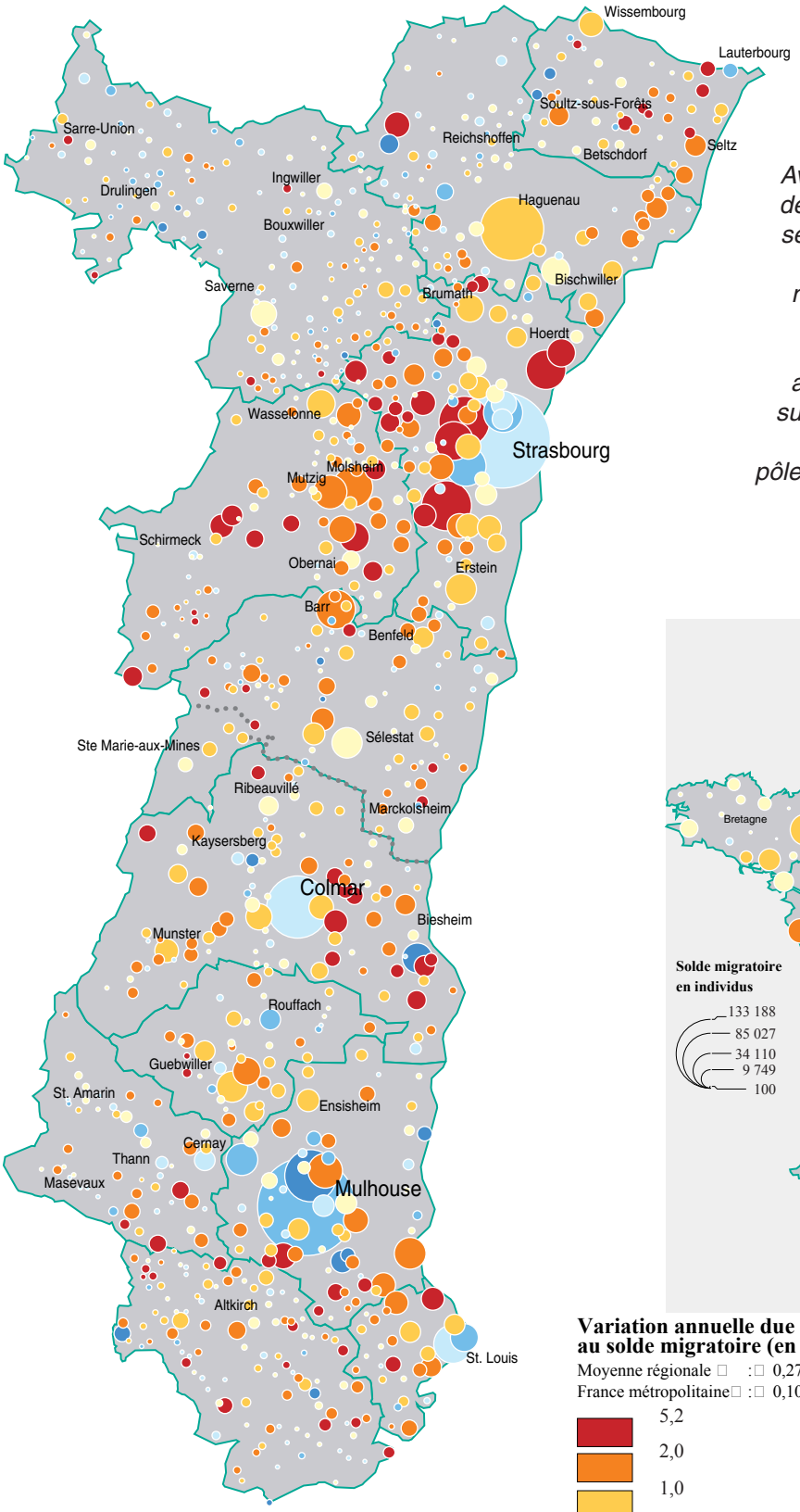


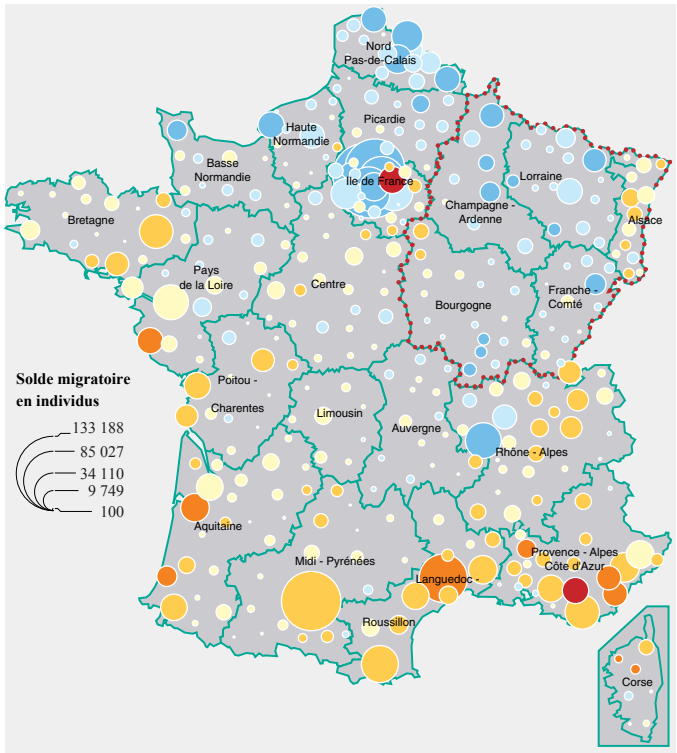


**Variation annuelle due au solde migratoire (en %)**

Moyenne régionale : 0,27 %

France métropolitaine : 0,10 %

5,2 — 2,0 — 1,0 — 0,5 — 0 — -0,5 — -1,0 — -4,3

**Solde migratoire en individus (Alsace)**

5 632 — 2 350 — 1 507 — 442 — 10

Région, zone d'emploi

Département

Sources : INSEE - Rencensement de la population de 1999
Fonds de cartes : Alsace - © IGN - GEOFLA - 2001
Europe et France - © SGARE Alsace
Cartes réalisées avec le logiciel Philcarto : http://perso.club-internet.fr/philgeo

0 10 20 km

PRÉFECTURE DE LA RÉGION ALSACE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
S.E.S.G.A.R.E.

© 2003 J.P. Jouhaud

# Populations jeunes et âgées en 1999

## L'Alsace dans la moyenne européenne, mais avec des contrastes internes marqués

*Dans une Europe où l'Irlande, la Pologne et la Roumanie sont les pays les plus jeunes, l'Alsace se positionne dans une situation moyenne entre les extrêmes. Au niveau national, ce sont essentiellement les zones d'emploi les plus urbaines de la France septentrionale et de Rhône-Alpes qui regroupent les plus fortes part de jeunes de moins de 25 ans. En Alsace, l'analyse des communes fait ressortir des disparités significatives entre les principales agglomérations.*

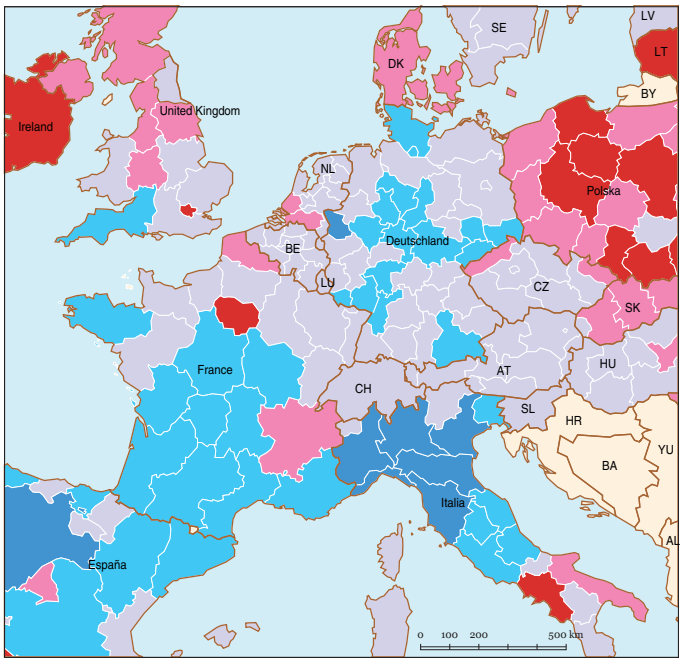


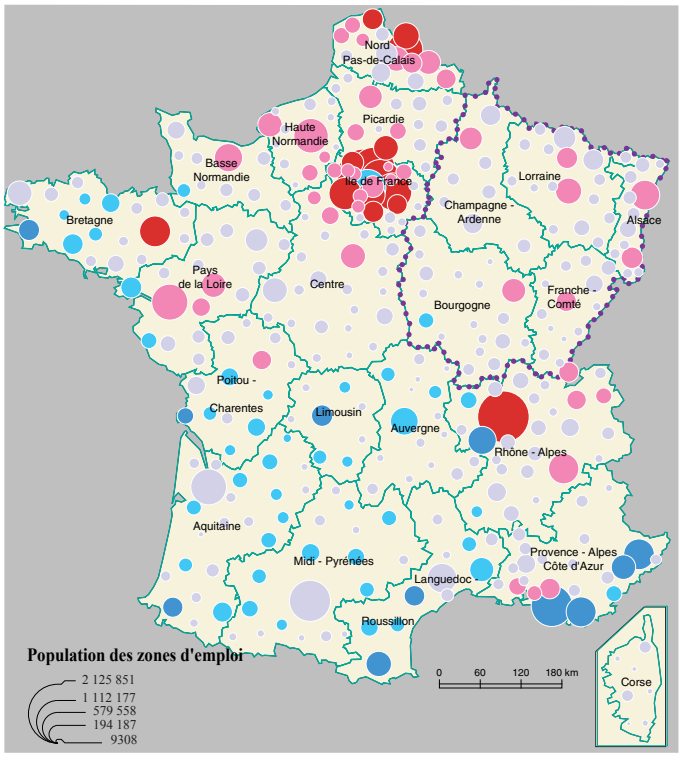


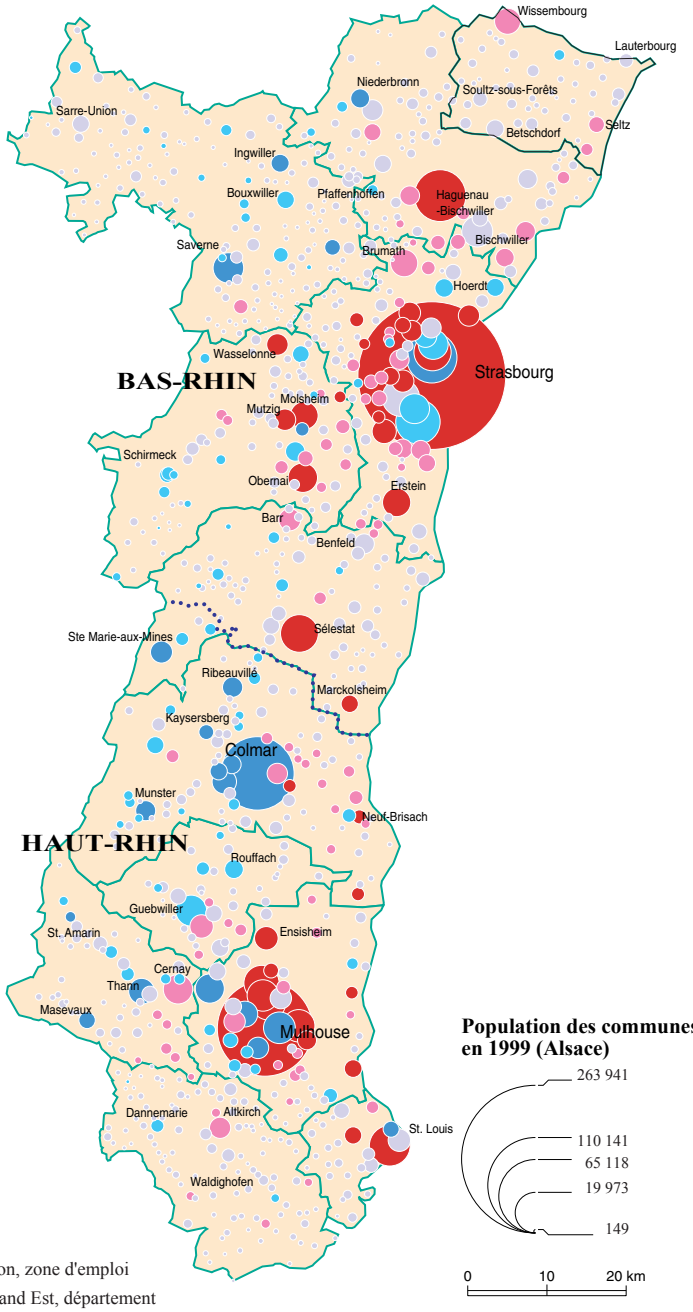


**Rapport entre les moins de 25 ans et de 65 ans et plus en 1999**
**Écarts aux moyennes territoriales**

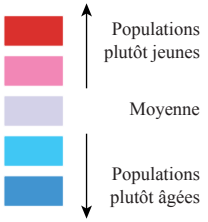


| Classes d'âge en 1999 | : | < 25 ans | 25 à 64 ans | 65 ans et + |
|---|---|---|---|---|
| Europe (1) | : | 30,5% | 53,9% | 15,5% |
| France (z. d'emploi) | : | 30,9% | 52,4% | 16,7% |
| Alsace (communes) | : | 31,3% | 54,2% | 14,5% |

(1) Europe des 15, pays candidats et Suisse

Sources : INSEE - Rencensement de la population de 1999
EUROSTAT Régions - annuaire statistique 2002
Fonds de cartes : Alsace - © IGN - GEOFLA - 2001
Europe et France - © SGARE Alsace
Cartes réalisées avec le logiciel Philcarto : http://perso.club-internet.fr/philgeo

Frontière, région, zone d'emploi
Régions du Grand Est, département

PRÉFECTURE DE LA RÉGION ALSACE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
S.E.S.G.A.R.E.
© 2003 J.P. Jouhaud

# Projections de population

## Europe en 2000 - 2025

## France 2000 - 2030

*__SI__ les dynamiques démographiques des périodes précédentes se maintiennent, l'Alsace __verra__ sa population augmenter de façon significative à l'horizon 2030.*

*Ces projections peuvent paraître plus aléatoires dans une conjoncture économique actuellement peu favorable en Europe occidentale, particulièrement en Alsace. Ces prévisions restent fortement soumises aux variations des mouvements migratoires.*

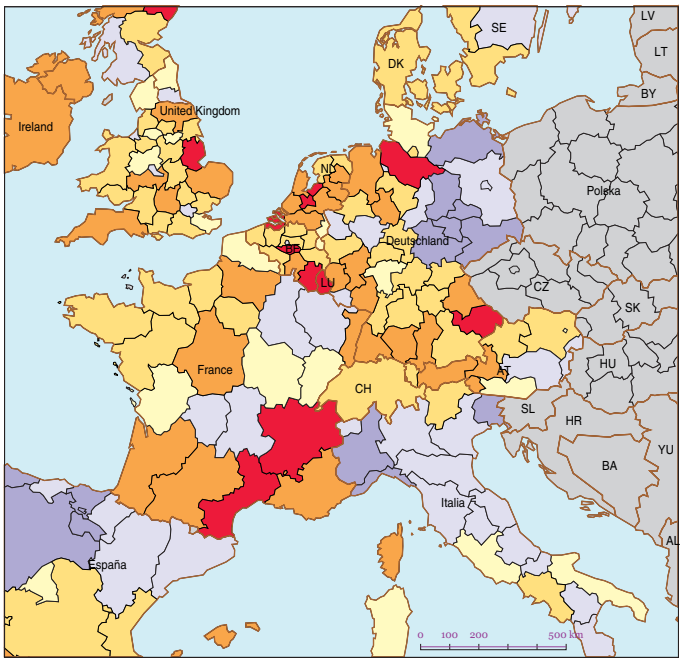


**Taux variation annuel projeté entre 2000 et 2025 en %**

1,61
0,52
0,30
0,10
0,00
-0,36
-0,68

Scénario central sur la période 1995 - 2025 pour les projections harmonisées d'Eurostat et scénario tendance pour la période 1981 - 2060 pour la Suisse

Eurostat ne dispose pas de données sur les pays candidats.

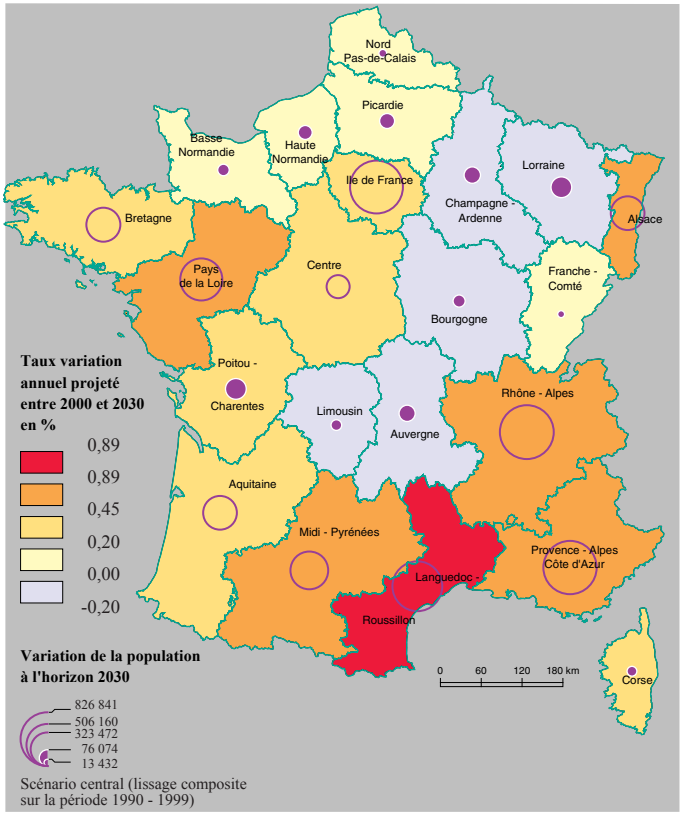


**Taux variation annuel projeté entre 2000 et 2030 en %**

0,89
0,89
0,45
0,20
0,00
-0,20

**Variation de la population à l'horizon 2030**

826 841
506 160
323 472
76 074
13 432

Scénario central (lissage composite sur la période 1990 - 1999)

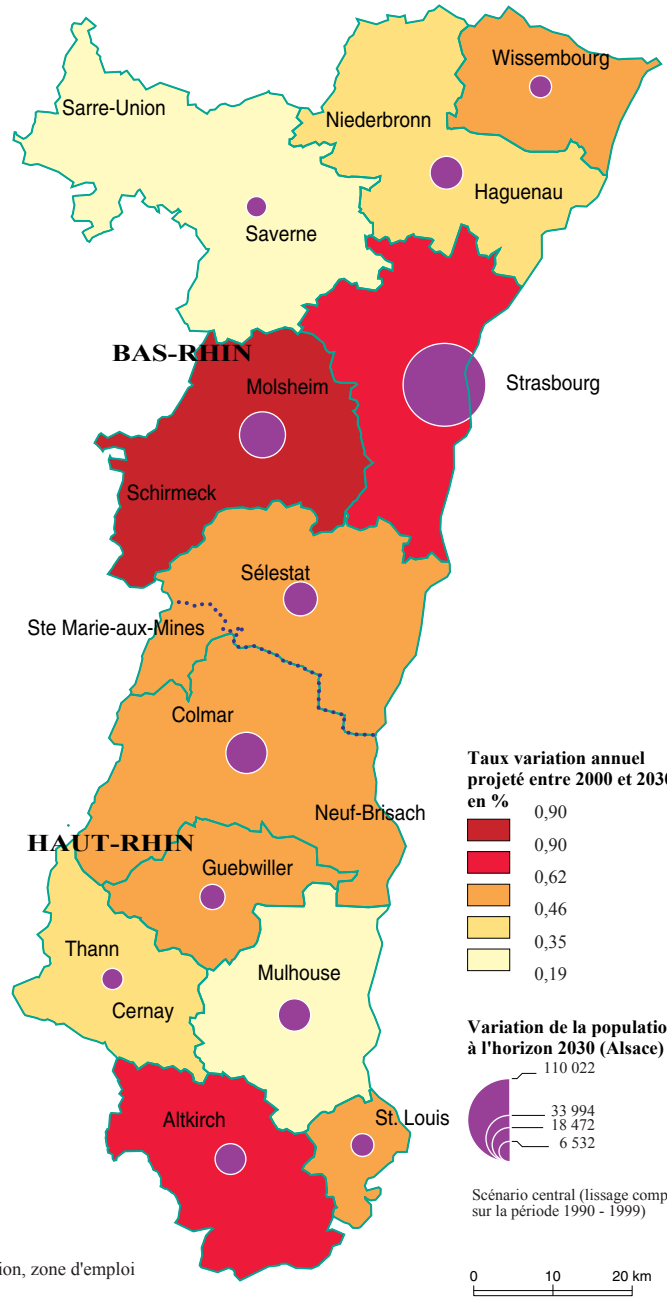


**Taux variation annuel projeté entre 2000 et 2030 en %**

0,90
0,90
0,62
0,46
0,35
0,19

**Variation de la population à l'horizon 2030 (Alsace)**

110 022
33 994
18 472
6 532

Scénario central (lissage composite sur la période 1990 - 1999)

Frontière, région, zone d'emploi

Département

Sources : INSEE - Rencensement de la population de 1999
EUROSTAT Régions - annuaire statistique 2002
Office fédéral de la statistique suisse 2003
Fonds de cartes : Alsace et France - © IGN - GEOFLA - 2001
Europe - © SGARE Alsace
Cartes réalisées avec le logiciel Philcarto : http://perso.club-internet.fr/philgeo

PRÉFECTURE DE LA RÉGION ALSACE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
S.E.S.G.A.R.E.

© 2003 J.P. Jouhaud

# Les revenus élevés des Alsaciens en 2000

*Avec 3% des revenus métropolitains par foyer fiscal, l'Alsace se classe au deuxième rang des régions françaises derrière l'Ile de France. En proportion des foyers fiscaux imposables, la région occupe la troisième place derrière l'Ile de France et Rhone-Alpes. Enfin, l'Alsace se situe au premier rang des régions françaises pour les revenus moyens des foyers fiscaux non imposables. Pourtant, ces résultats, plutôt avantageux, ne doivent pas masquer certaines disparités de revenus très fortes au sein de la région. Celles-ci concernent des périphéries éloignées des grands pôles urbains et des régions frontalières, mais également des quartiers en difficulté au sein de ces villes.*

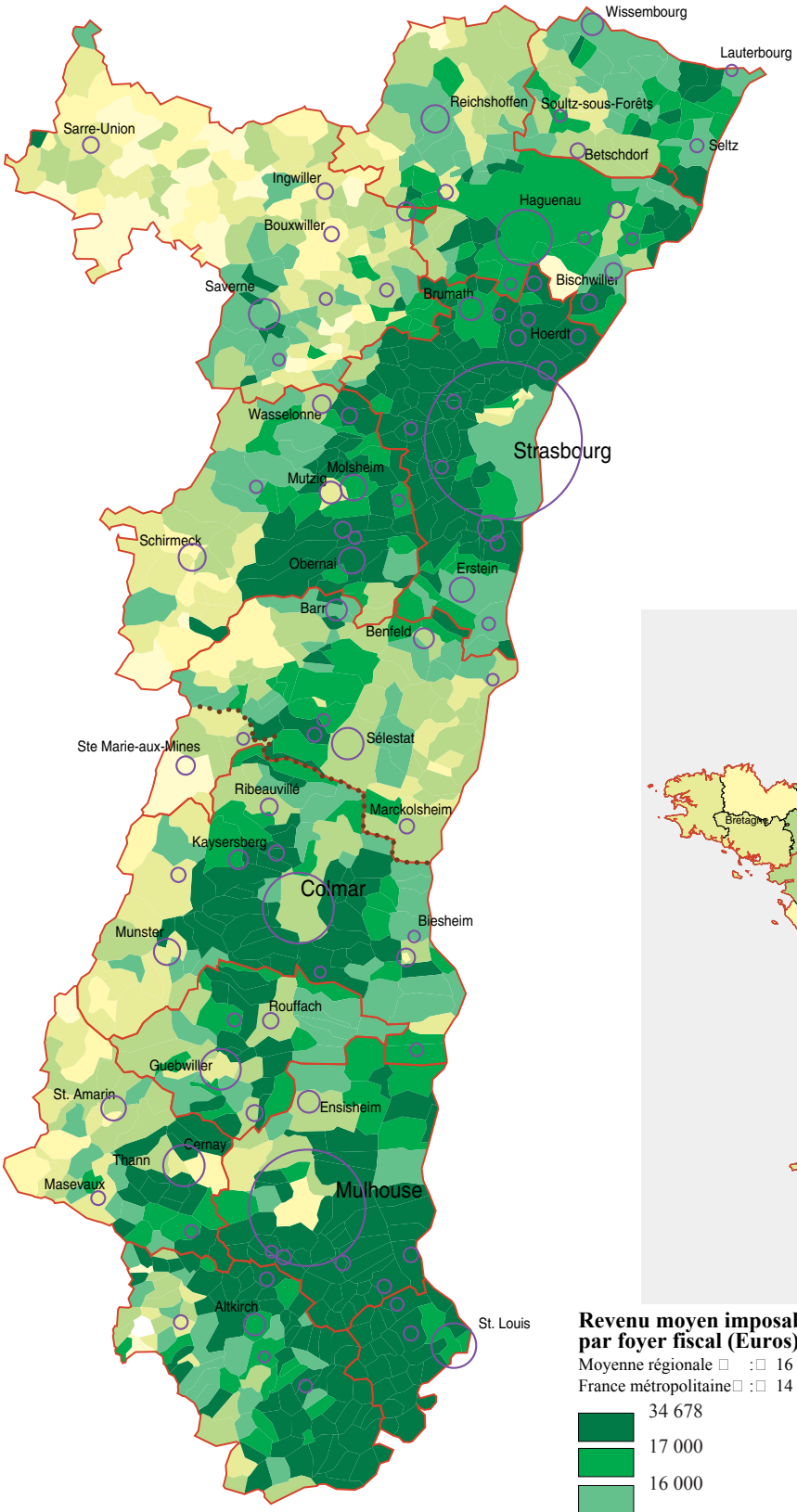


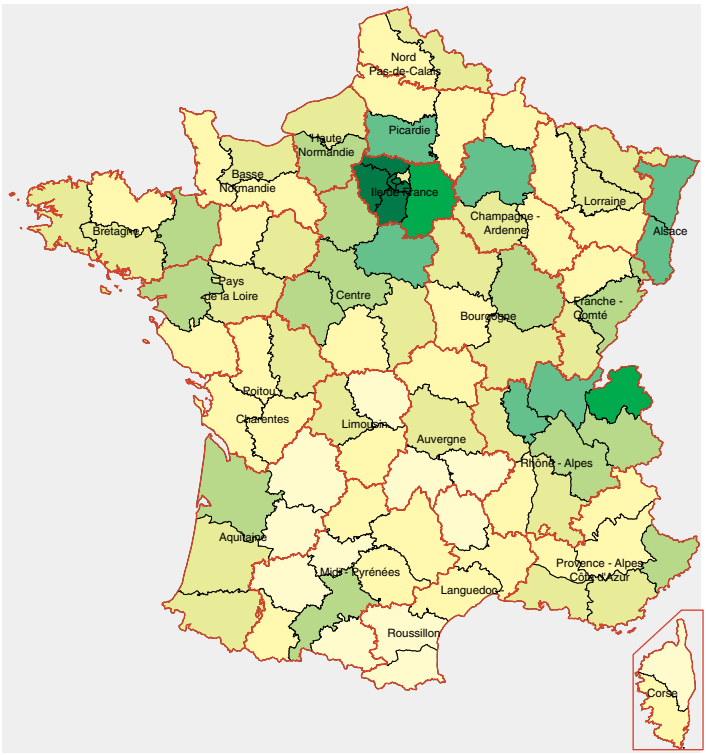


**Revenu moyen imposable par foyer fiscal (Euros)**

Moyenne régionale : 16 000
France métropolitaine : 14 635

34 678
17 000
16 000
15 000
14 000
13 000
12 000
6 435

**Population des agglomérations en 1999 (unités urbaines)**

427 245
234 445
86 832
10 478
2 057

Région, zone d'emploi
Département en Alsace

Sources : DGI 2000
INSEE - Rencensement de la population de 1999
Fonds de cartes : Alsace - © IGN - GEOFLA - 2001
Europe et France - © SGARE Alsace
Cartes réalisées avec le logiciel Philcarto : http://perso.club-internet.fr/philgeo

0 10 20 km

PRÉFECTURE DE LA RÉGION ALSACE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
S.E.S.G.A.R.E.

© 2003 J.P. Jouhaud

# Population sous le seuil de pauvreté : une précarité qui ne se limite pas aux zones urbaines sensibles

*Près de 10% de la population des quatre agglomérations vivent sous le seuil de pauvreté contre 7% au niveau de l'ensemble des communes de la région. Ce phénomène est particulièrement marqué dans les zones urbaines sensibles, plus de 20% des habitants. Mais d'autres quartiers, comme saint Vincent de Paul à Colmar, le centre de Bischwiller, la Museau et Vauban à Strasbourg ou le Nordfeld est à Mulhouse sont proches des 20 %.*

## Agglomération de Haguenau - Bischwiller

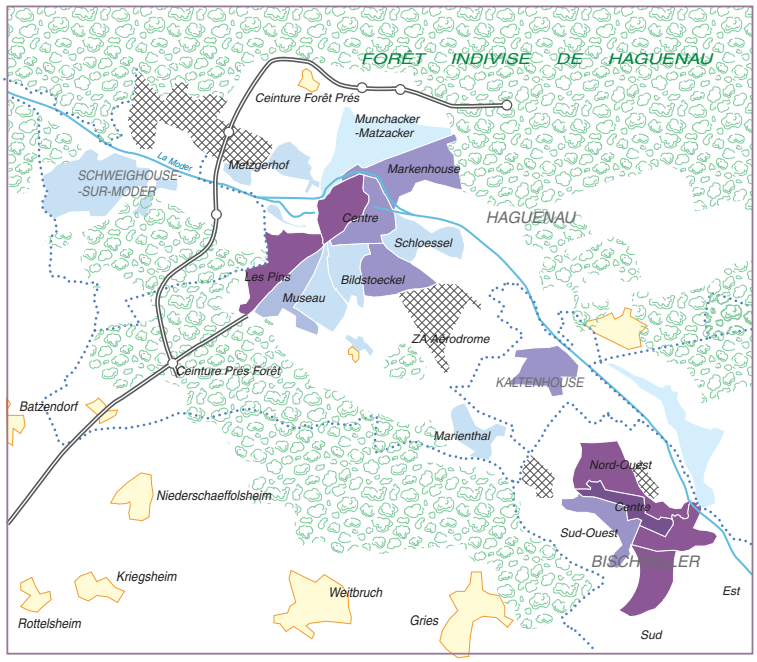


## Agglomération de Strasbourg

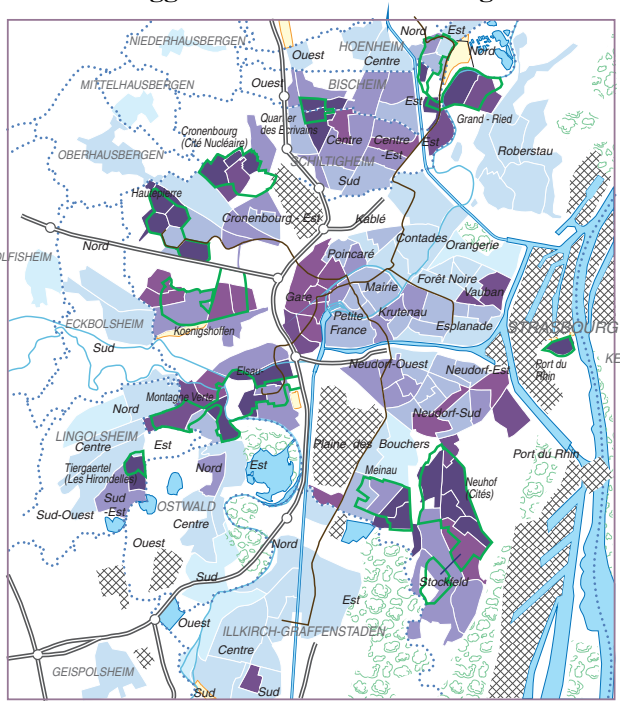


## Agglomération de Colmar

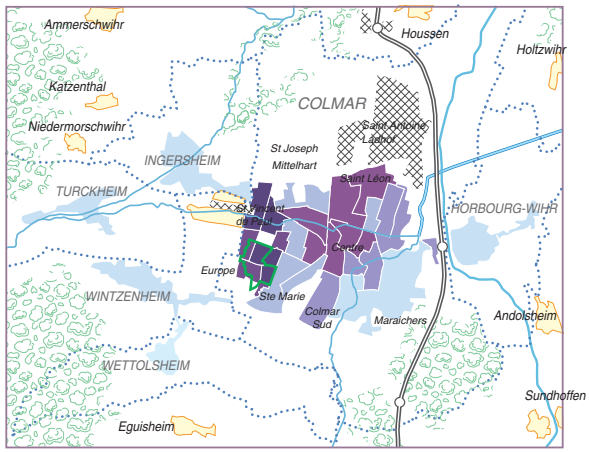


## Agglomération de Mulhouse

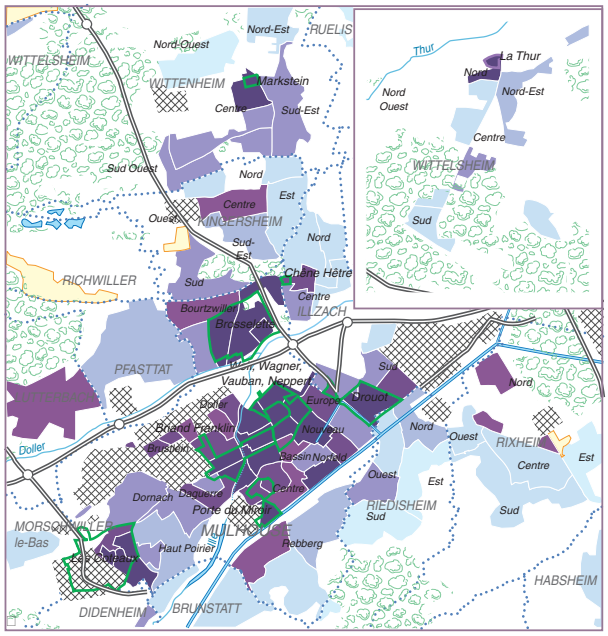


**Part de la population (1999) sous le seuil de pauvreté en 2001 (%)**

- 42,6
- 20,0
- 15,0
- 10,0
- 7,0
- 5,0
- 2,5
- 0,0
- Communes non traitées

**Taux dans les agglomérations (%)**

| | |
|---|---|
| Haguenau (UU) | 8,0 |
| Strasbourg (CUS) | 10,3 |
| Colmar (UU) | 13,3 |
| Mulhouse (UU+ BP) | 14,9 |
| Région | 7,0 |

- Zones urbaines sensibles
- Zones d'activités industrielle ou tertiaire
- Limite des communes de l'unité urbaine
- Tramways

0 1 2 4 km

Sources : CAF Haut-Rhin et Bas-Rhin 2001
INSEE - Rencensement de la population de 1999
Fonds de cartes : © IGN - GEOFLA - 2001
© SGARE Alsace
Cartes réalisées avec le logiciel Philcarto : http://perso.club-internet.fr/philgeo

PRÉFECTURE DE LA RÉGION ALSACE
Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
S.E.S.G.A.R.E.
© 2003 J.P. Jouhaud

# Forte diminution de la part de l'emploi industriel en Alsace entre 1990 et 1999

*L'Alsace a perdu près de 22 000 emplois dans l'industrie entre 1990 et 1999. Ces pertes représentent une variation annuelle moyenne de -1,4 % situant la région au 9e rang des régions de France métropolitaine. Toutes les régions présentent des évolutions plus fortement négatives sur ces activités, en particulier l'Ile de France -4,4 %. Mesurée en variation de part d'emploi (en points), l'évolution de l'emploi industriel place l'Alsace dans une plus mauvaise posture.*

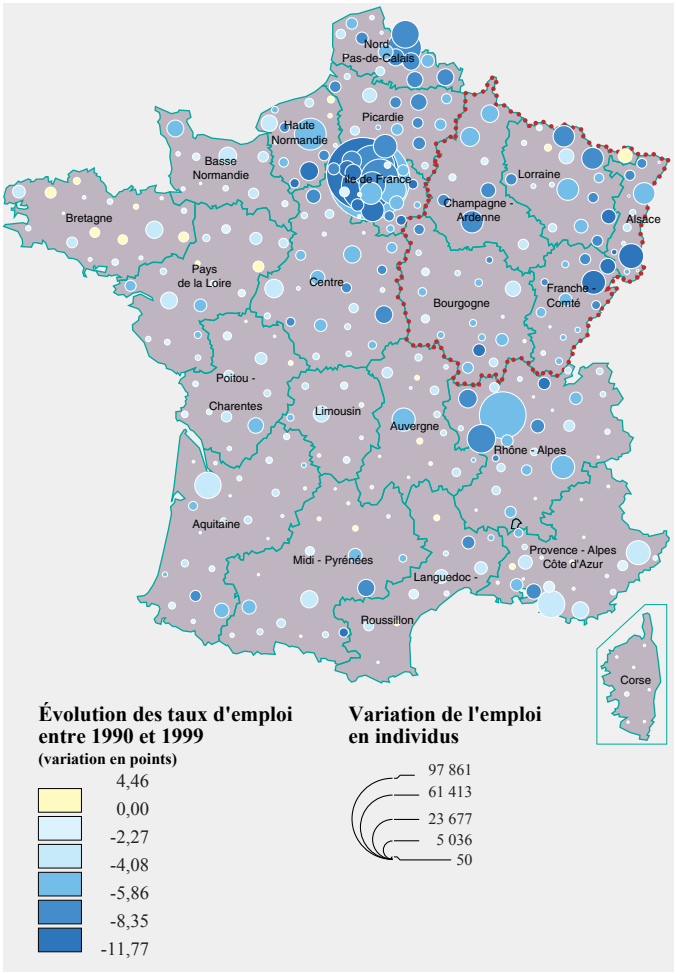


**Évolution des taux d'emploi entre 1990 et 1999**
**(variation en points)**

4,46
0,00
-2,27
-4,08
-5,86
-8,35
-11,77

**Variation de l'emploi en individus**

97 861
61 413
23 677
5 036
50

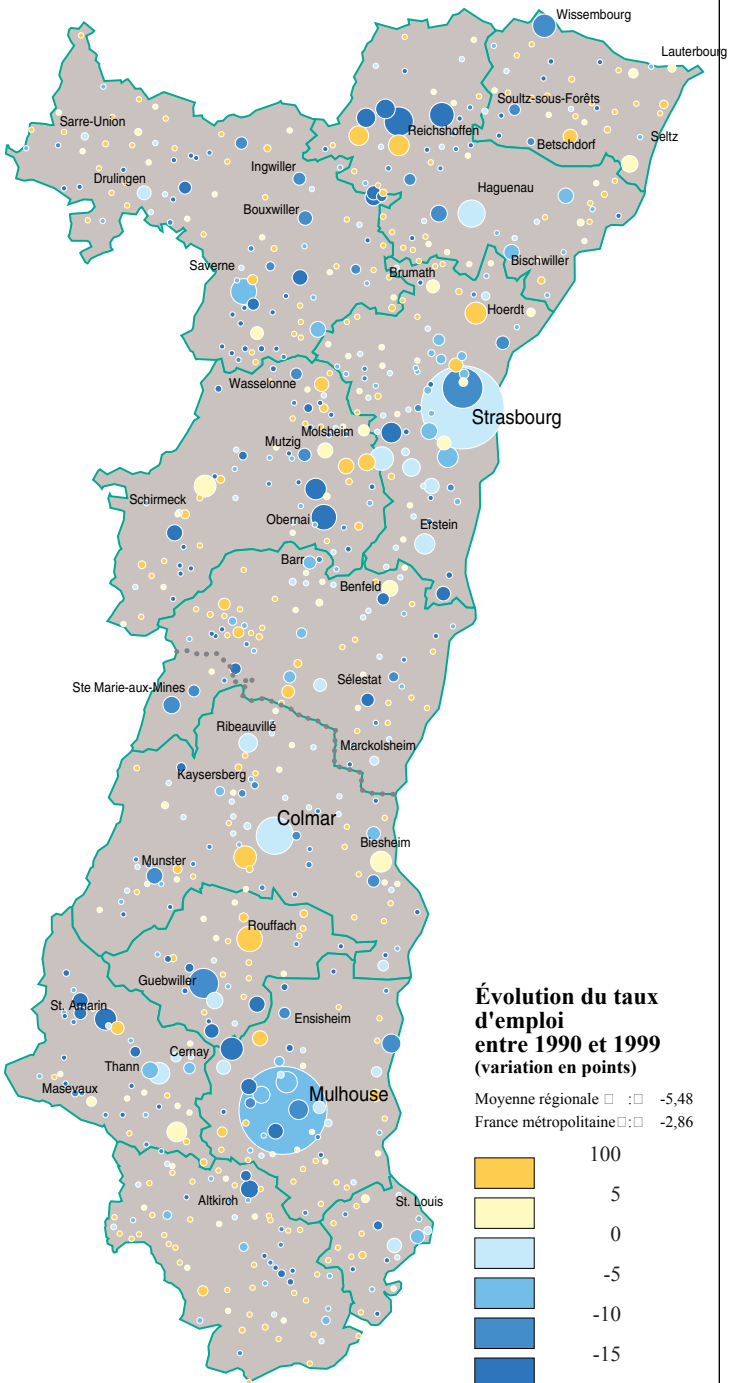


**Évolution du taux d'emploi industriel entre 1990 et 1999 (écarts en points)**

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1 | - Corse | : | -0,59 |
| 2 | - Bretagne | : | -1,43 |
| 3 | - Languedoc-Roussillon | : | -2,38 |
| | ... | | |
| 19 | - Alsace | : | -5,48 |
| 20 | - Picardie | : | -5,63 |
| 21 | - Ile-De-France | : | -6,34 |
| 22 | - Franche-Comté | : | -6,76 |

**Évolution du taux d'emploi entre 1990 et 1999**
**(variation en points)**

Moyenne régionale : -5,48
France métropolitaine : -2,86

100
5
0
-5
-10
-15
-63

**Variation de l'emploi en individus**

6 987
4 513
1 869
506
10

Région, zone d'emploi
Département

Sources : INSEE - Rencensement de la population de 1999
Emploi au lieu de travail
Fonds de cartes : Alsace - © IGN - GEOFLA - 2001
France - © SGARE Alsace
Cartes réalisées avec le logiciel Philcarto : http://perso.club-internet.fr/philgeo

0 10 20 km

PRÉFECTURE DE LA RÉGION ALSACE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
S.E.S.G.A.R.E.

© 2003 J.P. Jouhaud

# Les activités du tertiaire, vecteur de la croissance de l'emploi entre 1990 et 1999

*En Alsace, comme dans l'ensemble des régions françaises, les activités du secteur tertiaire ont alimenté la totalité de la croissance de l'emploi entre 1990 et 1999. Sur ce secteur, la région occupe le 3e rang derrière les Pays de La Loire et la Franche-Comté avec une variation annuelle moyenne de +2,08 %, contre 1,98 % pour la France métropolitaine. En revanche, l'évolution du taux d'emploi tertiaire, mesurée en points, place l'Alsace 19e position. Cela s'explique par une moindre diminution des activités des autres secteurs.*
*Au sein de la région, cette croissance du secteur tertiaire ne bénéficie pas exclusivement aux trois principaux pôles urbains. Le renforcement du tertiaire est particulièrement significatif dans des localités marquées par l'industrie comme Niederbronn-Reichshoffen, Molsheim, Obernai ou encore Thann et Saint-Amarin.*

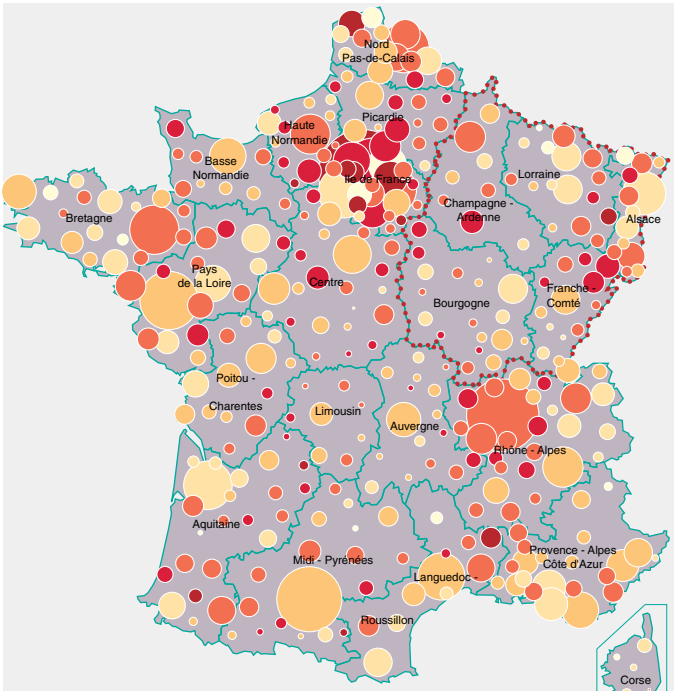


**Évolution des taux d'emploi entre 1990 et 1999**
**(variation en points)**

18,01
12,09
9,37
7,66
6,16
4,41
0,29

**Variation de l'emploi en individus**

11 5705
61 413
23 677
5 036
50

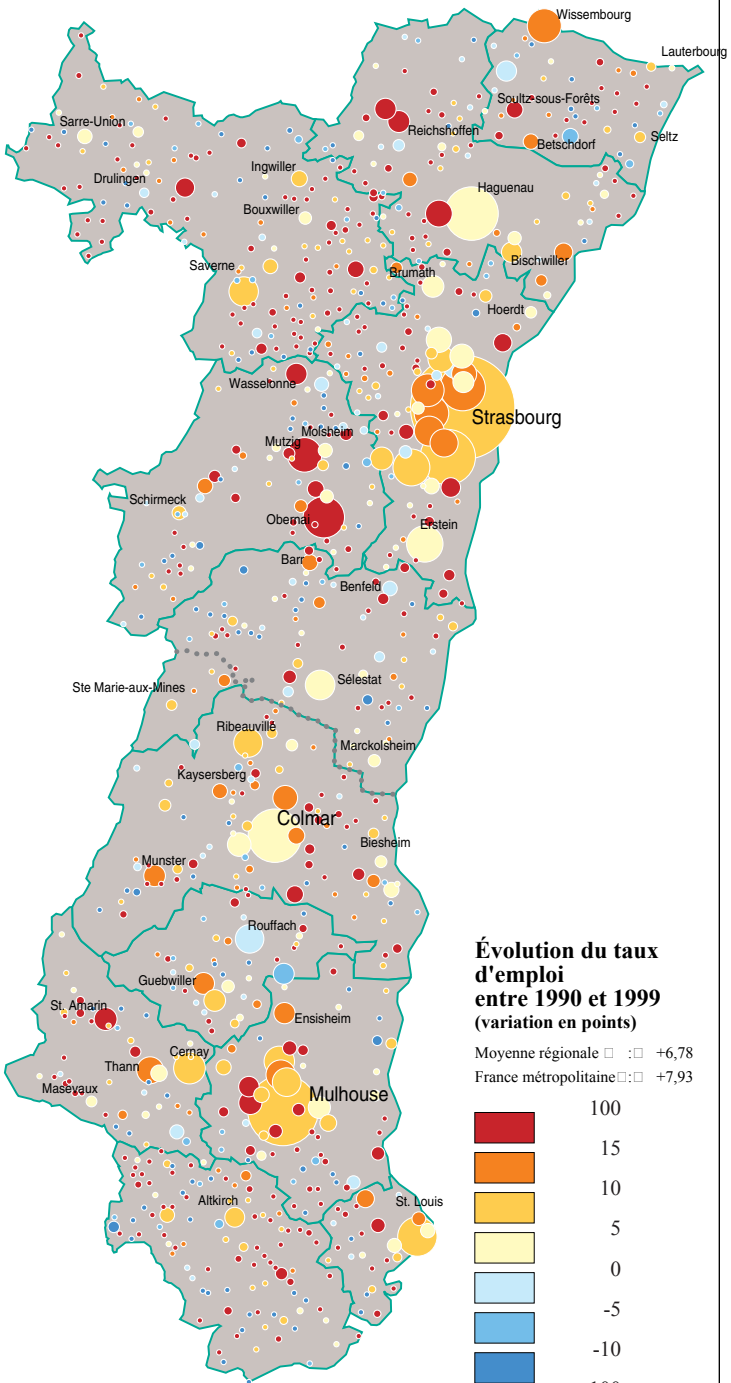


**Évolution du taux d'emploi tertiaire entre 1990 et 1999 (écarts en points)**

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1 | - Franche-Comté | : | 8,58 |
| 2 | - Picardie | : | 8,55 |
| 3 | - Ile-De-France | : | 8,26 |
| | ... | | |
| 19 | - Alsace | : | 6,78 |
| 20 | - Bretagne | : | 6,61 |
| 21 | - PACA | : | 6,36 |
| 22 | - Corse | : | 6,35 |

**Évolution du taux d'emploi entre 1990 et 1999**
**(variation en points)**

Moyenne régionale : +6,78
France métropolitaine : +7,93

100
15
10
5
0
-5
-10
-100

**Variation de l'emploi en individus**

9 839
4 513
1 869
506
10

Région, zone d'emploi
Département

Sources : INSEE - Rencensement de la population de 1999
Emploi au lieu de travail
Fonds de cartes : Alsace - © IGN - GEOFLA - 2001
France - © SGARE Alsace
Cartes réalisées avec le logiciel Philcarto : http://perso.club-internet.fr/philgeo

0 10 20 km

PRÉFECTURE
DE LA RÉGION ALSACE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
S.E.S.G.A.R.E.
© 2003 J.P. Jouhaud

# Créations et défaillances d'entreprises

## L'Alsace mal classée

*Au cours de la période 1996 - 2002, l'Alsace se place parmi les régions ayant connu les taux de défaillance les plus élevés. Pour les créations d'entreprise, la région se place au 11e rang, mais en deçà de la moyenne nationale. Toutefois, l'année 2003 apparaît plus favorable pour l'Alsace qui se classe au 3e rang des régions pour la création de nouvelles entreprises.*
*Au sein du territoire alsacien, ce sont principalement les deux pôles de Strasbourg et Mulhouse qui présentent les plus fortes dynamiques, principalement dans les activités du tertiaire marchand.*

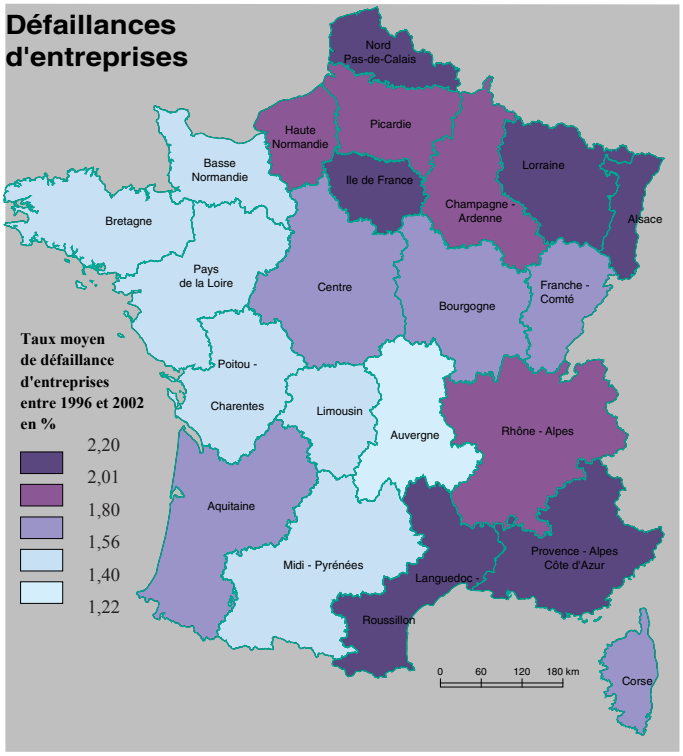


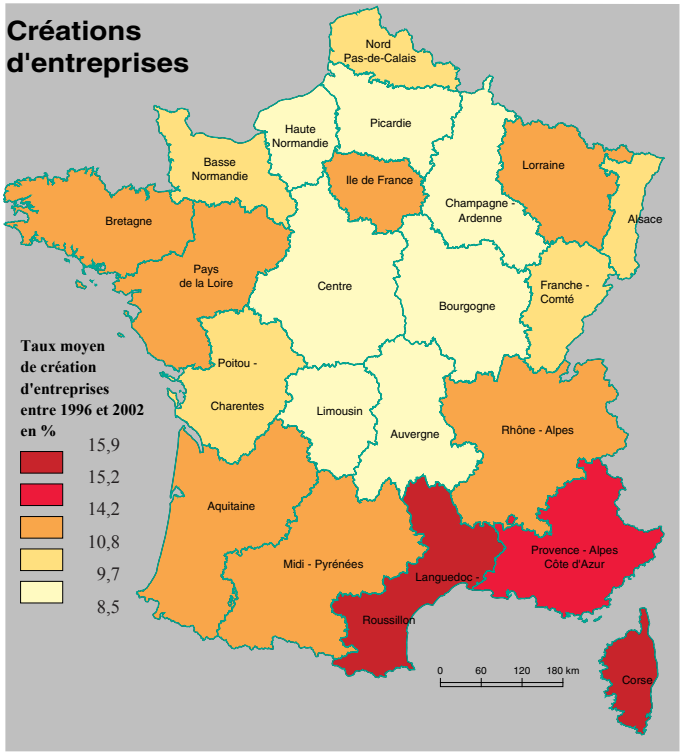


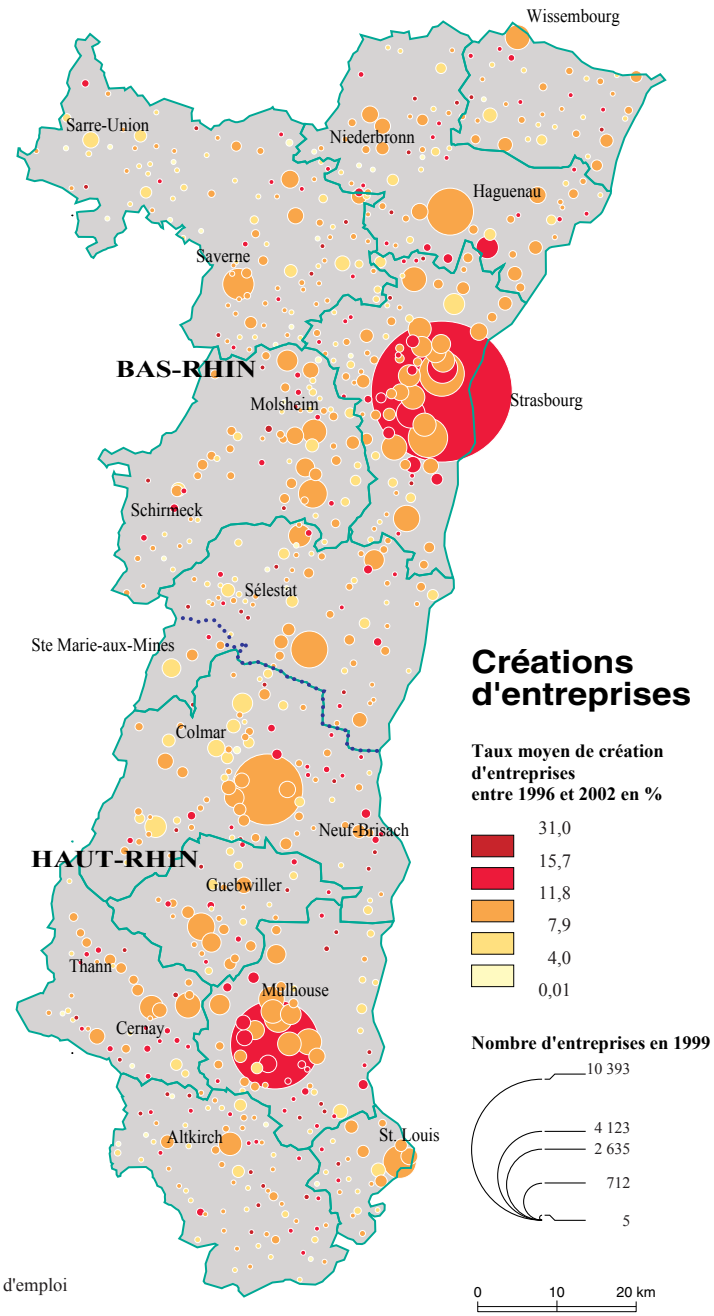


***Taux moyen de défaillance d'entreprises :*** *rapport du nombre moyen de défaillances sur la période 1996 - 2002 au stock d'entreprises au 31-12-1999.*
***Taux moyen de création d'entreprises :*** *rapport du nombre moyen de créations sur la période 1996 - 2002 au stock d'entreprises au 31-12-1999.*

Sources : INSEE - répertoire SIRENE et BODACC
Fonds de cartes : Alsace et France - © IGN - GEOFLA - 2001
Cartes réalisées avec le logiciel Philcarto : http://perso.club-internet.fr/philgeo

PRÉFECTURE DE LA RÉGION ALSACE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
S.E.S.G.A.R.E.
© 2003 J.P. Jouhaud

# Le chômage au 30 septembre 2004 au sens du BIT

*Avec la dégradation du marché du travail depuis 1999, l'Alsace n'est plus la région française la moins touchée par le chômage. Devancée par le Limousin en mars 2004, l'Alsace l'est également par la Bretagne et les Pays de la Loire en septembre 2004.*
*Au niveau des zones d'emploi de la région, même si les écarts diminuent, ce sont toujours les zones de Strasbourg et surtout de Mulhouse qui présentent les taux les plus élevés*

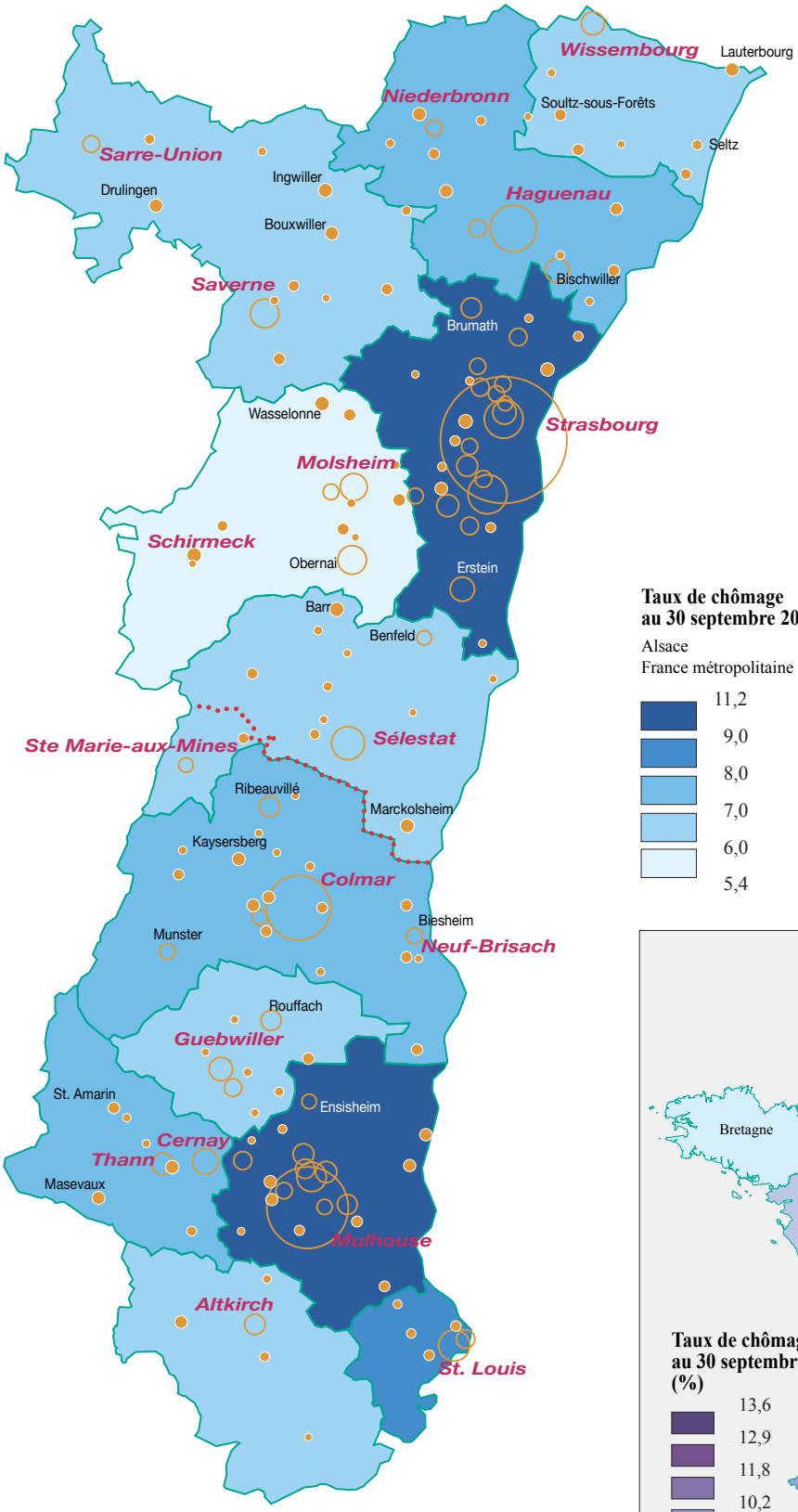


**Taux de chômage au 30 septembre 2004 (%)**

Alsace : 8,4 %
France métropolitaine : 9,9 %




**Communes ayant plus de 500 emplois en 1999 (au lieu de travail)**

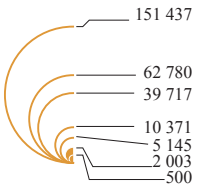


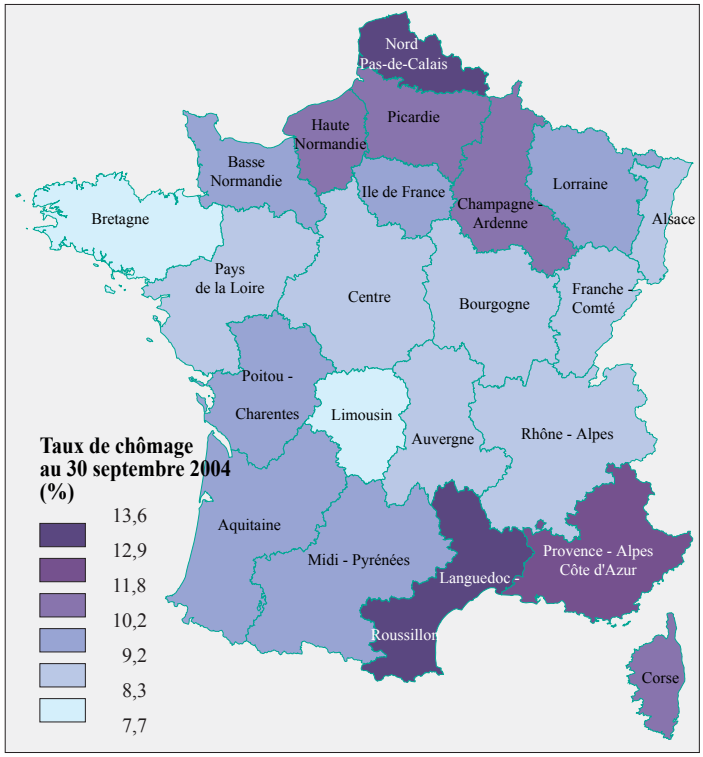


Sources : INSEE - ANPE 2004
Fonds de cartes : Alsace - © IGN - GEOFLA - 2001
France - © SGARE Alsace
Cartes réalisées avec le logiciel Philcarto : http://perso.club-internet.fr/philgeo

0 10 20 km

Région, zone d'emploi
Département

PRÉFECTURE DE LA RÉGION ALSACE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
S. E. S. G. A. R. E.

© 2005 A. Turck - J.P. Jouhaud

# Des caractéristiques transfrontalières de l'Alsace

*Les territoires du nord et du sud de la région apparaissent comme des périphéries résidentielles des pôles d'emploi allemands et suisses, phénomène qui tend à se développer tout le long du Rhin.*

## Résidents allemands et suisses en 1999

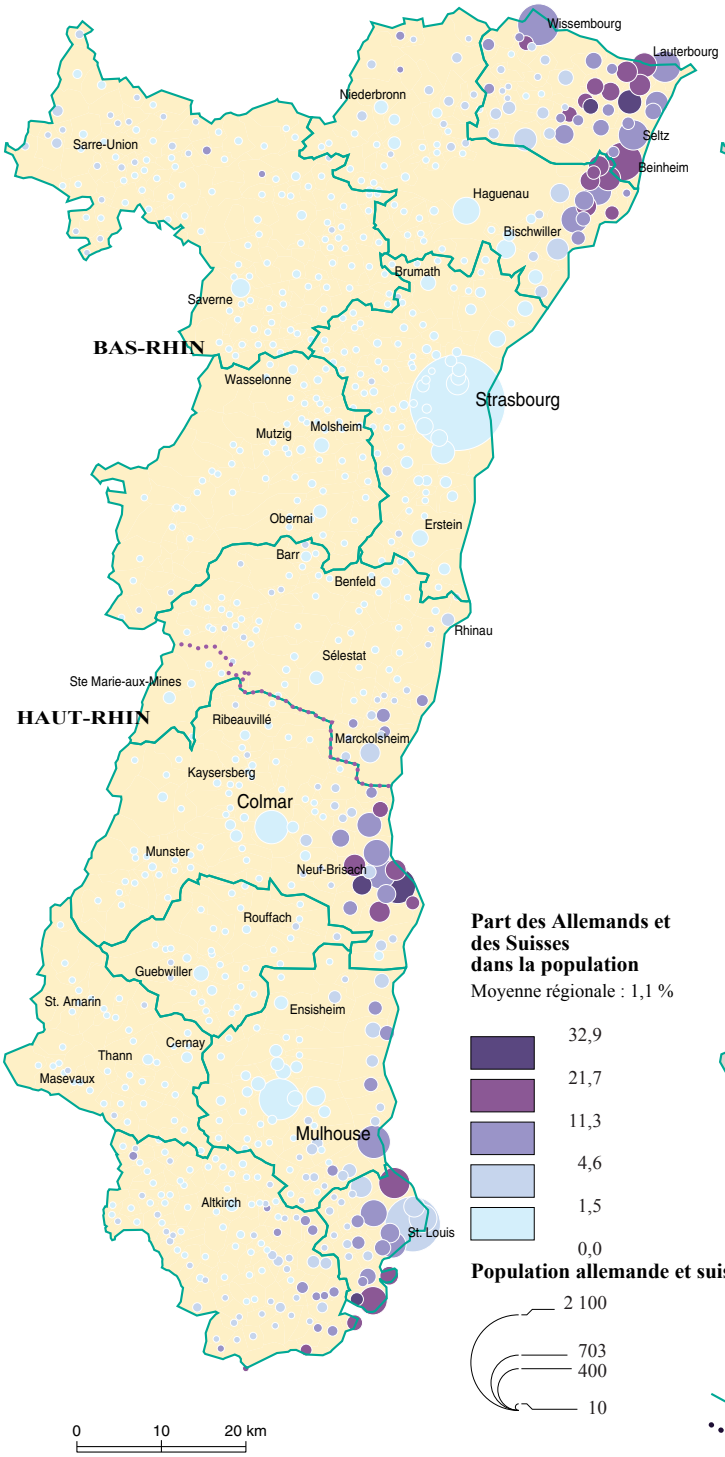


**Part des Allemands et des Suisses dans la population**

Moyenne régionale : 1,1 %

32,9
21,7
11,3
4,6
1,5
0,0

**Population allemande et suisse**

2 100
703
400
10

## Actifs ayant un emploi en Suisse ou en Allemagne en 1999

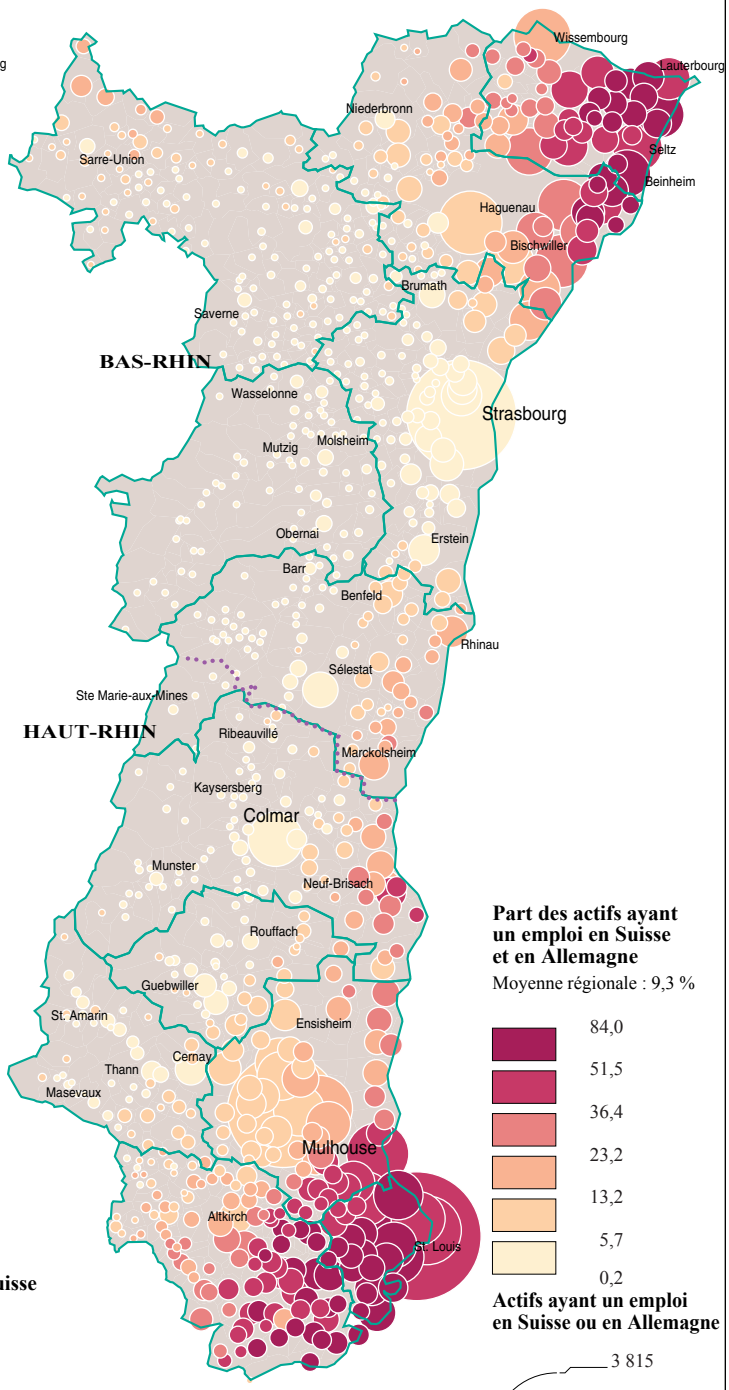


**Part des actifs ayant un emploi en Suisse et en Allemagne**

Moyenne régionale : 9,3 %

84,0
51,5
36,4
23,2
13,2
5,7
0,2

**Actifs ayant un emploi en Suisse ou en Allemagne**

3 815
1 086
752
10

Zone d'emploi

Département

Sources : INSEE - Rencensement de la population de 1999
Fonds de cartes : Alsace - © IGN - GEOFLA - 2001
Cartes réalisées avec le logiciel Philcarto : http://perso.club-internet.fr/philgeo

PRÉFECTURE DE LA RÉGION ALSACE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
S.E.S.G.A.R.E.

© 2003 J.P. Jouhaud

# Organisation territoriale de l'emploi et des services

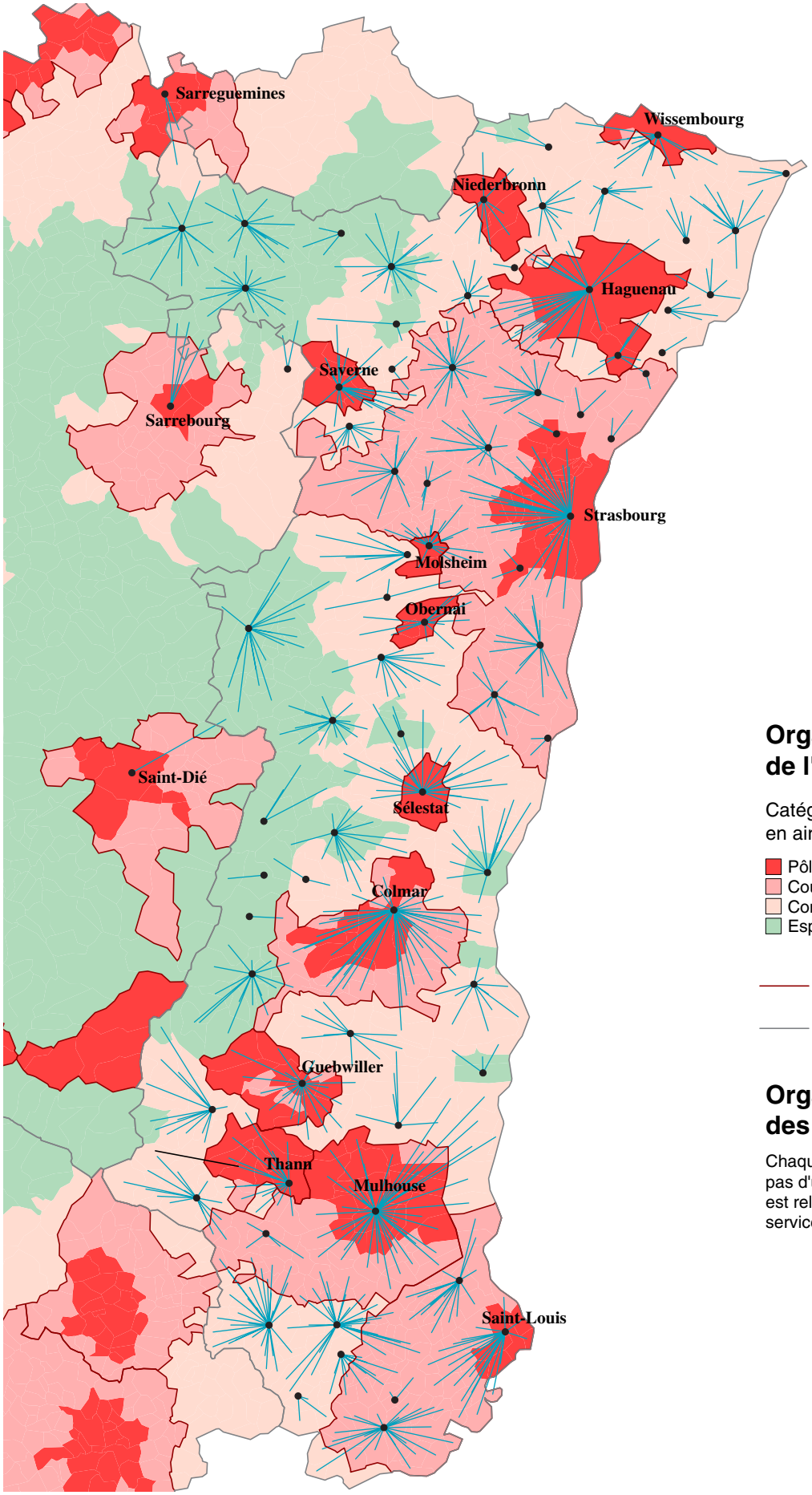


## Organisation territoriale de l'emploi

Catégories du zonage en aires urbaines

- Pôle urbain
- Couronne périurbaine
- Communes multipolarisées
- Espace à dominante rurale

Limite d'aire urbaine

Limite de région

## Organisation territoriale des services

Chaque commune qui ne dispose pas d'un certain nombre de services est reliée par un trait au pôle de service fréquenté habituellement.

INSEE ALSACE

Source : Insee, recensement de la population de 1999 - inventaire communal de 1998

(c) IGN - Insee

# Des zones d'emplois redessinées par la multiplication et l'allongement des déplacements

*Les déplacements domicile-travail ne cessent d'augmenter depuis quarante ans et ils sont de plus en plus longs. C'est particulièrement le cas en Alsace, où plus d'un actif sur quatre travaille hors de sa zone d'emploi de résidence, contre moins de un sur dix en 1962. Cette multiplication des déplacements et leur allongement s'expliquent par la concentration des emplois dans les grands pôles urbains (Alsace, Pays de Bade et agglomération bâloise), et par une installation résidentielle des actifs de plus en plus éloignée de ces centres.*
*Il en résulte un découpage des zones d'emploi moins homogène que celui des autres régions françaises, exceptée l'Ile de France.*

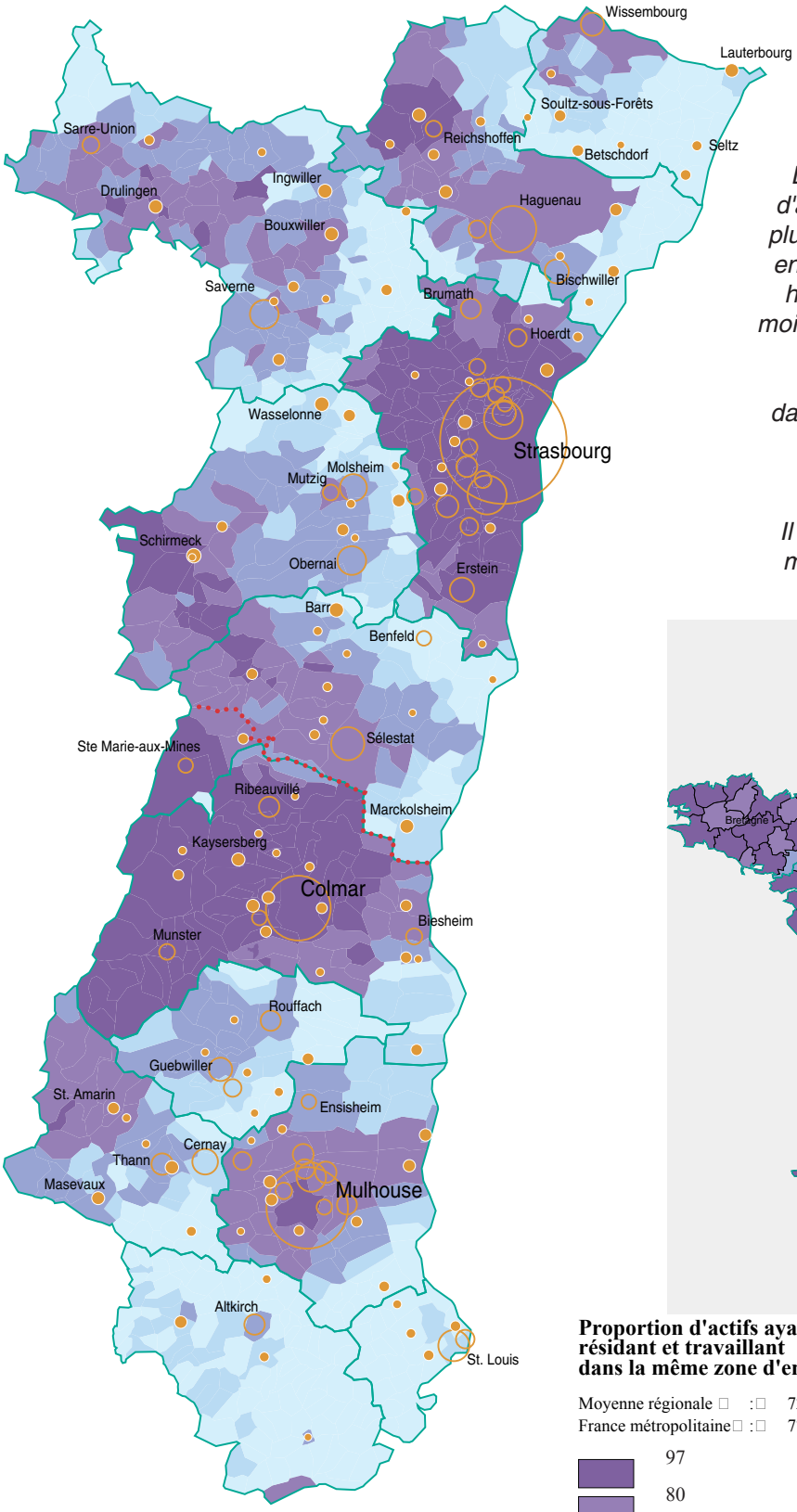


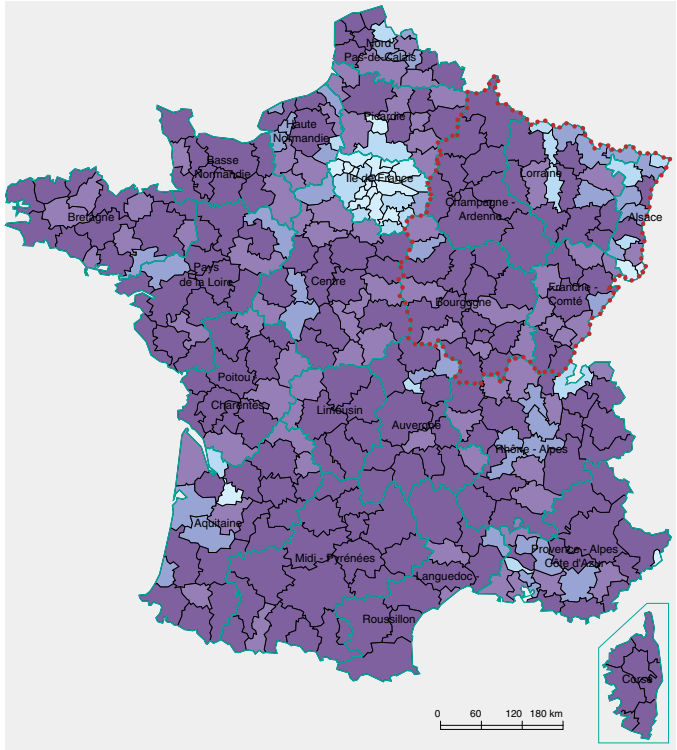


**Proportion d'actifs ayant un emploi résidant et travaillant dans la même zone d'emploi en 1999**

Moyenne régionale : 72 %
France métropolitaine : 77 %

97
80
70
60
50
32

**Communes ayant plus de 500 emplois en 1999 (au lieu de travail)**

151 437
62 780
39 717
10 371
5 145
2 003
500

Région, zone d'emploi
Département

Sources : INSEE - Rencensement de la population de 1999
Fonds de cartes : Alsace - © IGN - GEOFLA - 2001
Europe et France - © SGARE Alsace
Cartes réalisées avec le logiciel Philcarto : http://perso.club-internet.fr/philgeo

0 10 20 km

PRÉFECTURE DE LA RÉGION ALSACE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
S.E.S.G.A.R.E.

© 2003 J.P. Jouhaud

# Les attractions dominantes en 1999

*Deux tiers des actifs travaillent hors de leur commune en 1999, contre un tiers en 1962.*
*La cartographie des principaux flux confirme la concentration des emplois dans les grands pôles urbains de la région, mais également ceux de l'agglomération bâloise en Suisse et d'Allemagne.*

*La carte représente les attractions dominantes qu'exercent les communes entre-elles.*
*Seul le flux le plus élevé est représenté.*

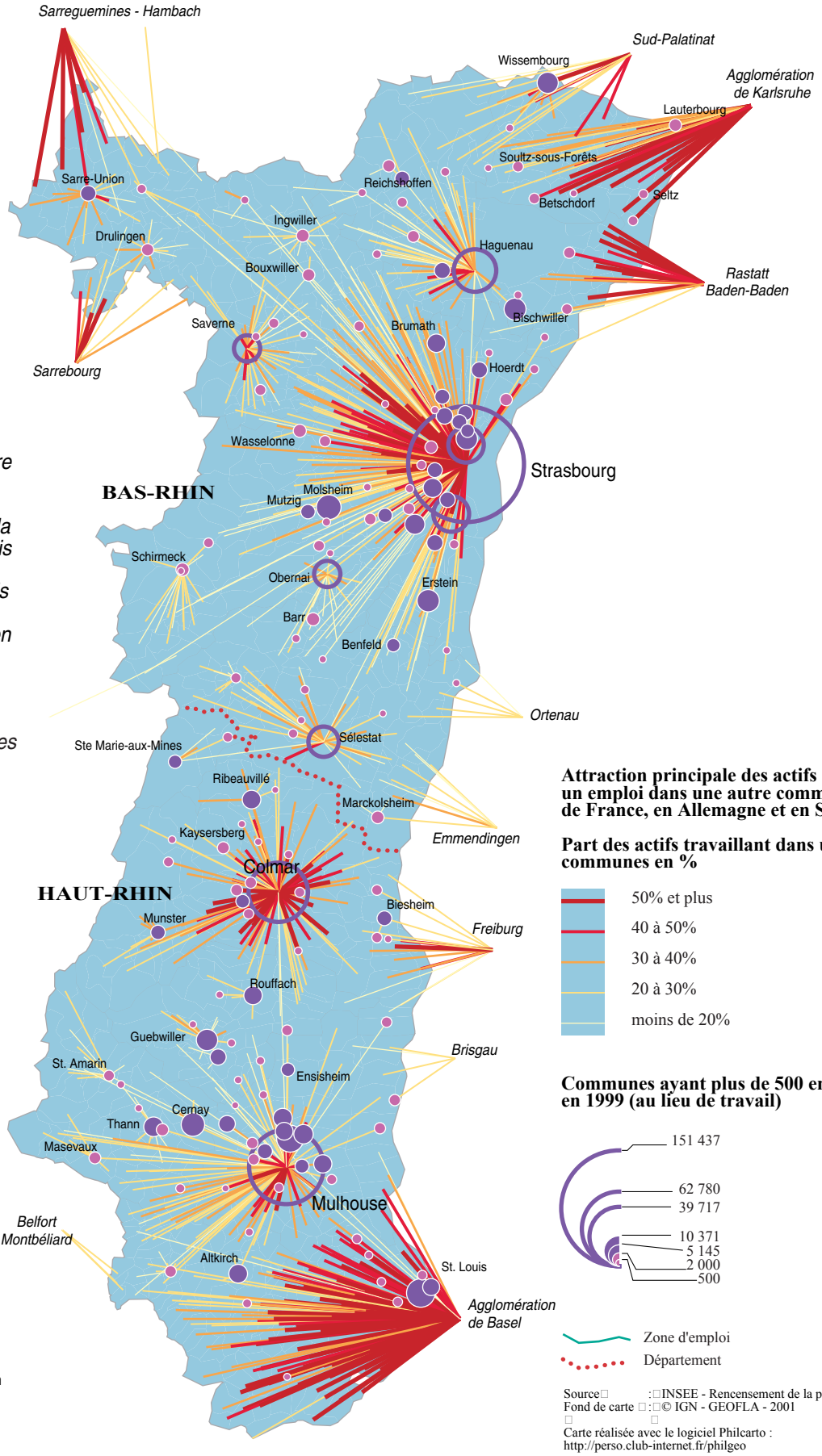


**Attraction principale des actifs ayant un emploi dans une autre commune de France, en Allemagne et en Suisse**

**Part des actifs travaillant dans une autre communes en %**

- 50% et plus
- 40 à 50%
- 30 à 40%
- 20 à 30%
- moins de 20%

**Communes ayant plus de 500 emplois en 1999 (au lieu de travail)**

- 151 437
- 62 780
- 39 717
- 10 371
- 5 145
- 2 000
- 500

Zone d'emploi

Département

0 10 20 km

Source : INSEE - Rencensement de la population de 1999
Fond de carte : © IGN - GEOFLA - 2001

Carte réalisée avec le logiciel Philcarto :
http://perso.club-internet.fr/philgeo

PRÉFECTURE DE LA RÉGION ALSACE
Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
S.E.S.G.A.R.E.

© 2003 J.P. Jouhaud

# Établissements hospitaliers

## Catégories et nombre d'établissements en 2001 (par commune)

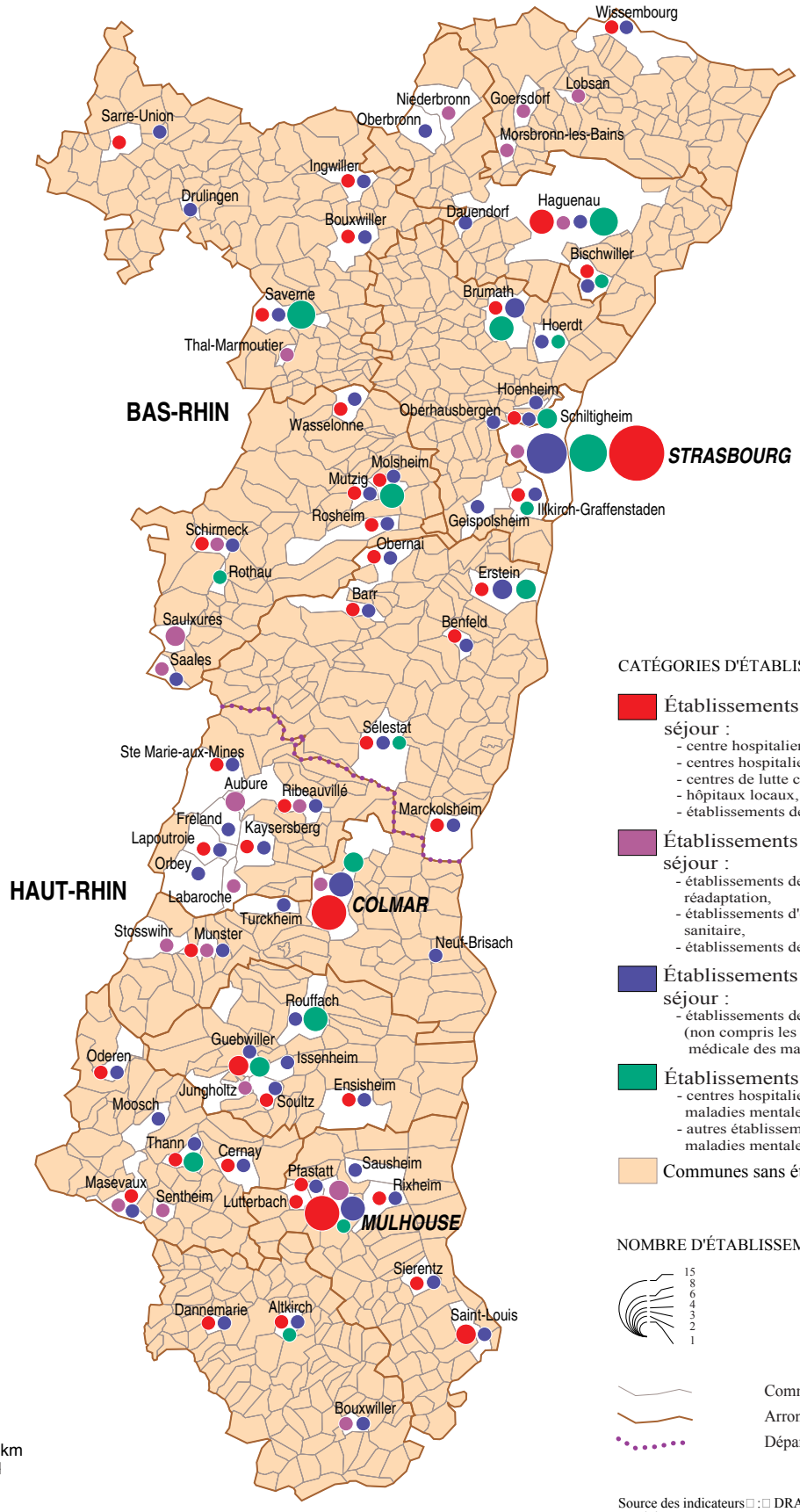


CATÉGORIES D'ÉTABLISSEMENTS

**Établissements hospitaliers de court séjour :**
- centre hospitalier régional,
- centres hospitaliers,
- centres de lutte contre le cancer,
- hôpitaux locaux,
- établissements de soins de courte durée.

**Établissements hospitaliers de moyen séjour :**
- établissements de soins de suite et de réadaptation,
- établissements d'enfants à caractère sanitaire,
- établissements de lutte contre l'alcoolisme

**Établissements hospitaliers de long séjour :**
- établissements de soins de longue durée (non compris les lits en section de cure médicale des maisons de retraite)

**Établissements spécialisés :**
- centres hospitaliers spécialisés lutte maladies mentales,
- autres établissements de lutte contre les maladies mentales.

Communes sans établissement

NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS

15
8
6
4
3
2
1

Commune
Arrondissement
Département

Source des indicateurs : DRASS - Alsace — Fichier FINESS
Fond de carte : © IGN - GEOFLA - 2001

PRÉFECTURE DE LA RÉGION ALSACE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
S . E . S . G . A . R . E .

© 2002 AMJ / JPJ

Service
Aménagement et
Prospective

# L'ALSACE DANS L'EUROPE DE LA GRANDE VITESSE FERROVIAIRE

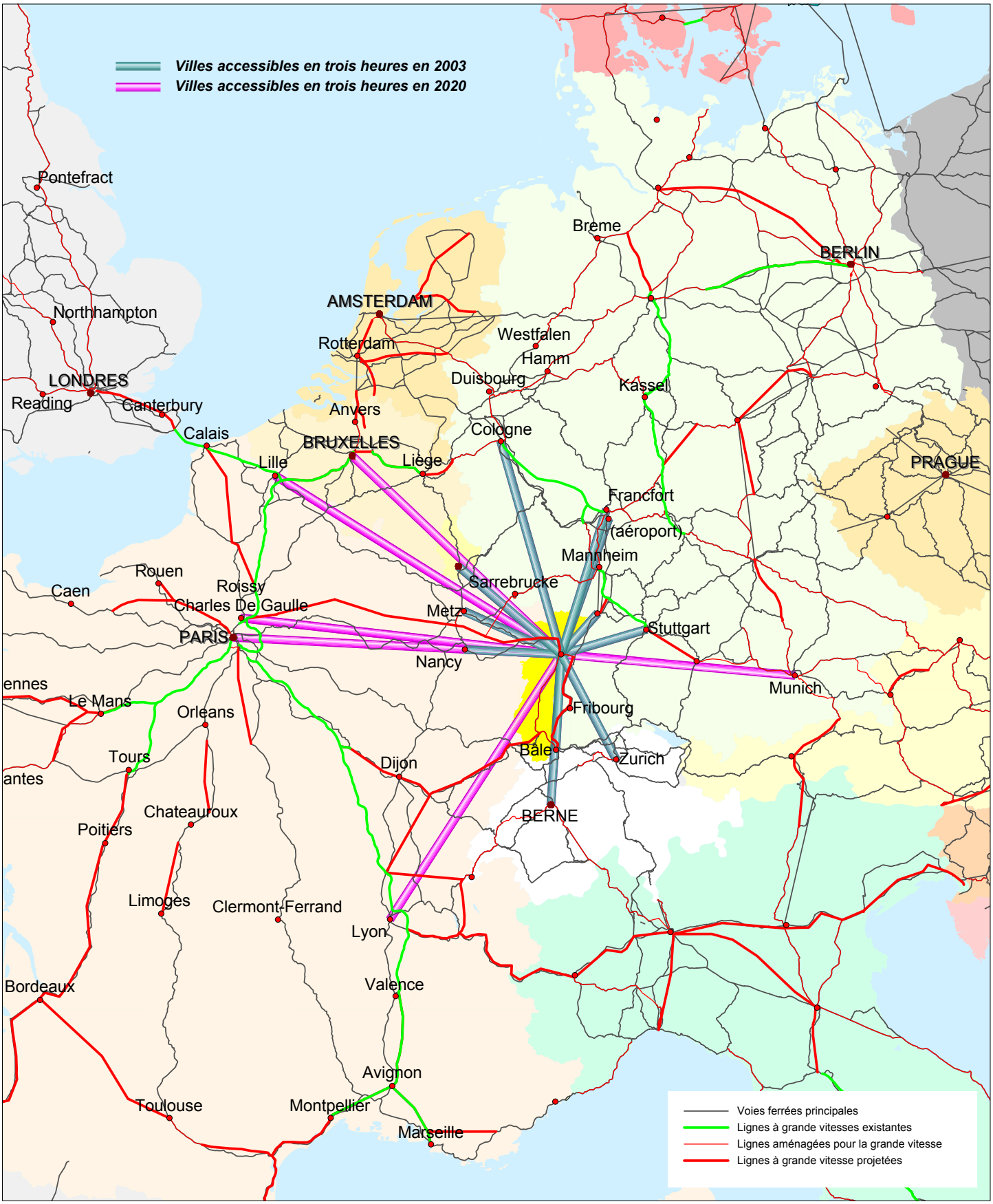


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

direction régionale de l'Équipement Alsace

Sources:
ADEUS
© BD GISCO

DDE 67 - SUA
UDL / Dessin Reprographie
DRE Alsace - SAP
Renaud de MALLIARD
Mars 2004

# LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ENTRE 1968 ET 2003

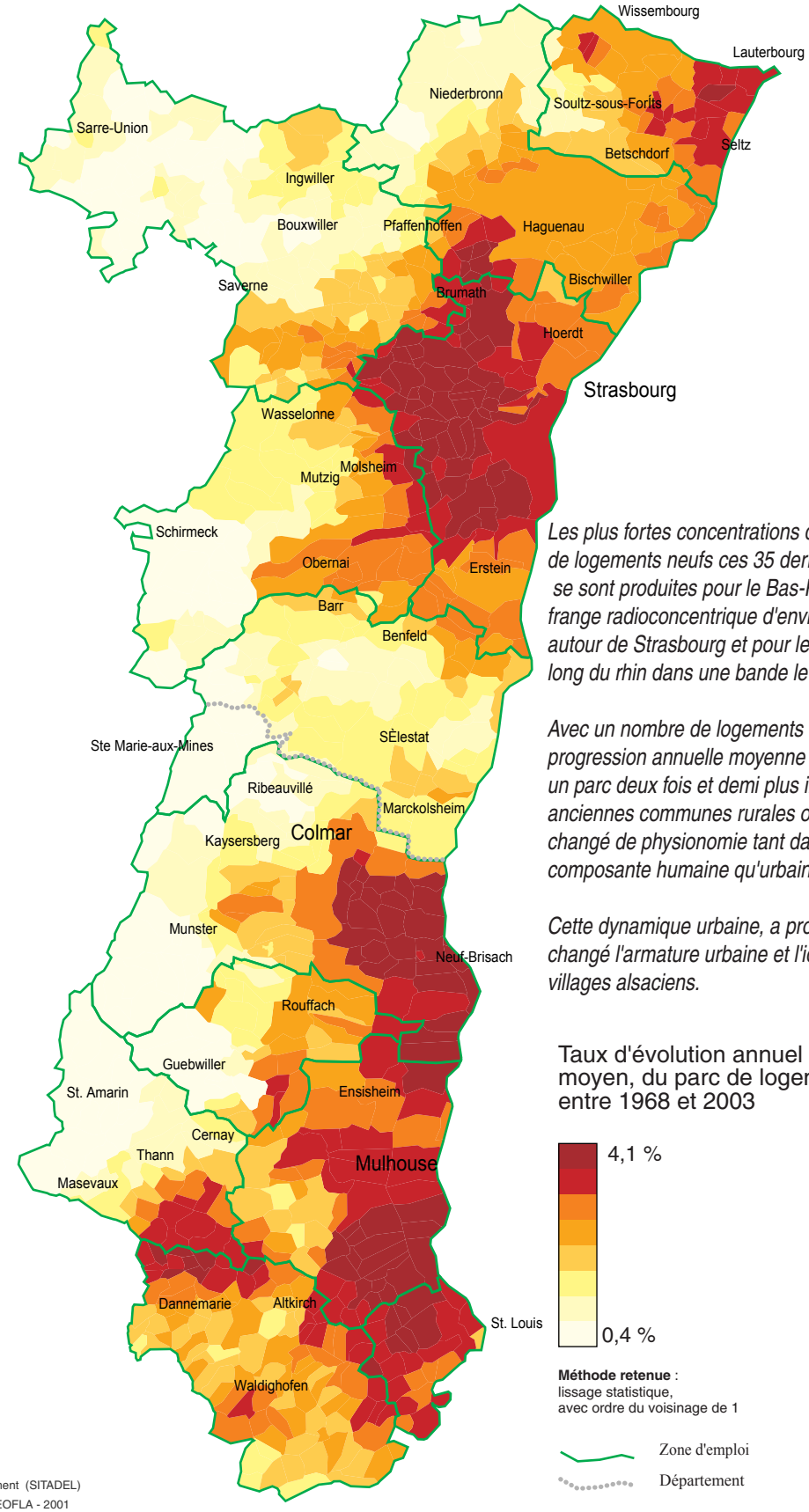


*Les plus fortes concentrations de constructions de logements neufs ces 35 dernières années, se sont produites pour le Bas-Rhin, dans une frange radioconcentrique d'environ 15 kms autour de Strasbourg et pour le Haut-Rhin, le long du rhin dans une bande le la même taille.*

*Avec un nombre de logements commencés en progression annuelle moyenne de 4%, et donc un parc deux fois et demi plus important, ces anciennes communes rurales ont radicalement changé de physionomie tant dans leur composante humaine qu'urbaine.*

*Cette dynamique urbaine, a profondément changé l'armature urbaine et l'identité des villages alsaciens.*

Taux d'évolution annuel moyen, du parc de logements entre 1968 et 2003

4,1 %

0,4 %

**Méthode retenue** :
lissage statistique,
avec ordre du voisinage de 1

Zone d'emploi

Département

0 10 20 km

Sources : INSEE (RP)
Direction RÉgionale de l'Equipement (SITADEL)

Fonds de carte : Alsace - copyright IGN - GEOFLA - 2001

Carte réaliséeavec le logiciel Philcarto : http://perso.club-internet.fr/philgeo

Enjeux de l'Etat sur l'espace alsacien : dynamiques urbaines

SAP- service de l'aménagement et de la prospective

Renaud de Malliard - 2004

REGION ALSACE - MILIEUX NATURELS REMARQUABLES

Inventaire - Mesures et outils de protection et gestion

Biodiversité et paysage

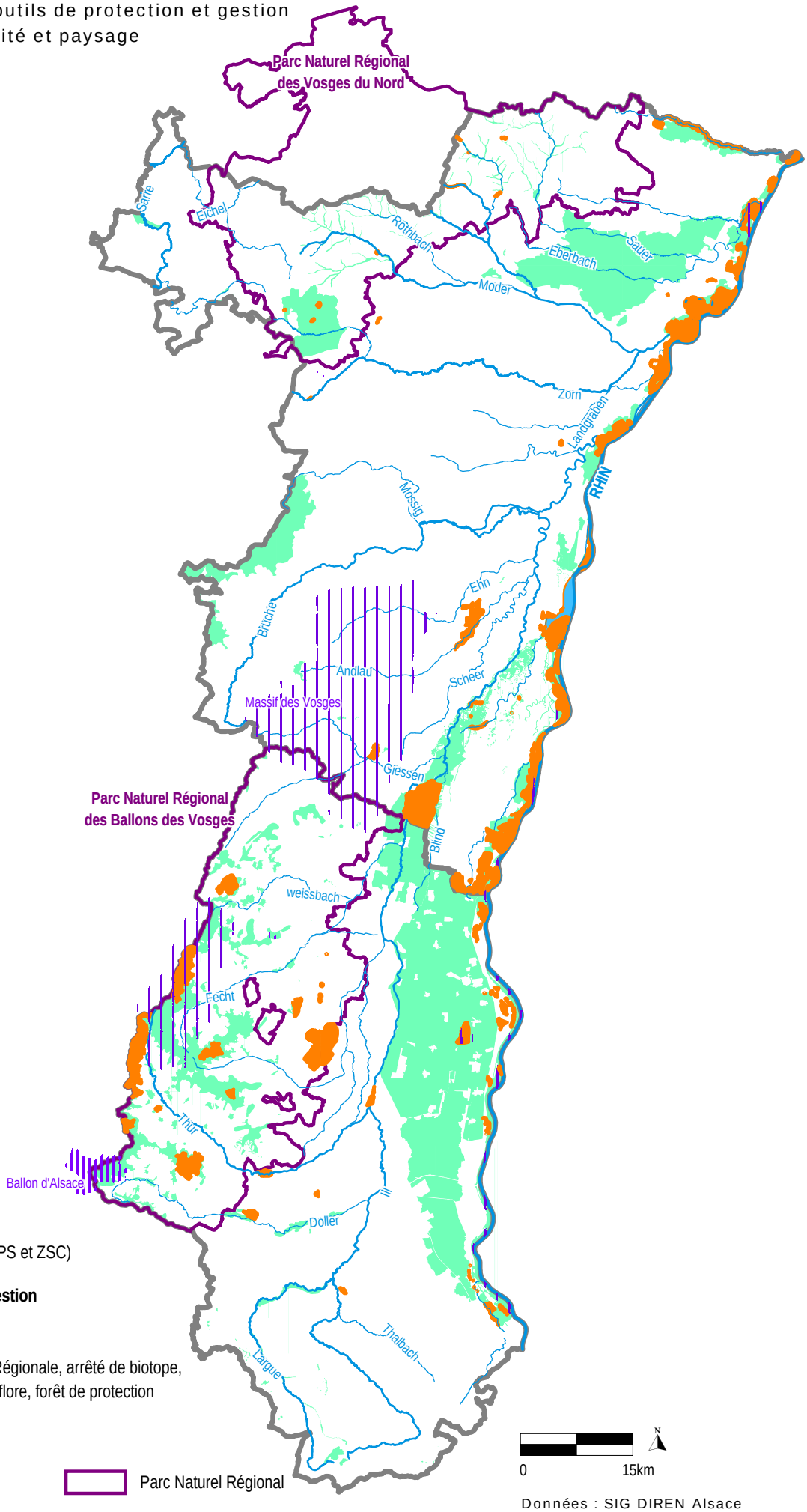


**Inventaire (hors ZNIEFF)**

Réseau NATURA 2000 (ZPS et ZSC)

**Mesures / outils de protection et gestion**

*pour la biodiversité*

Réserve naturelle et RN Régionale, arrêté de biotope, arrêté de protection de la flore, forêt de protection

*pour le paysage*

Site classé

Site inscrit

Parc Naturel Régional

Données : SIG DIREN Alsace
Fond : BD Carthage - IGN
Cartographie : ADAGE environnement, 2003

Service
Aménagement et
Prospective

# RISQUES MAJEURS EN ALSACE

## INONDATIONS, SITES NUCLEAIRES ET SEVESO

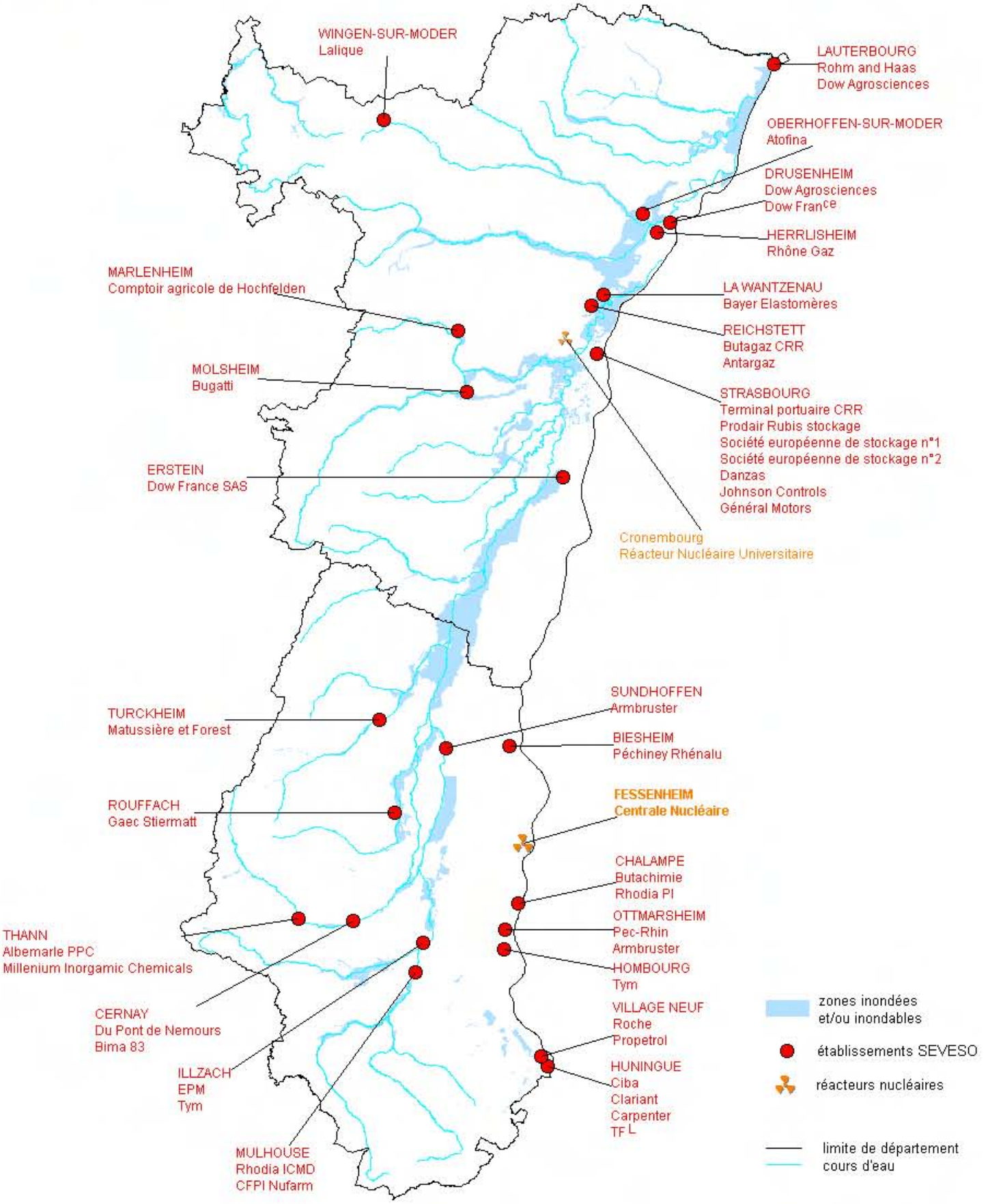


Sources:
DDAF, DRIRE
© IGN BD CARTO

DDE 67 - SUA
UDL / Dessin Reprographie
DRE Alsace - SAP
Renaud de MALLIARD
Mars 2004

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

direction régionale de l'Équipement
Alsace

# REGION ALSACE - RISQUES NATURELS

## Risque inondation et procédures de prévention du risque

(Données mises à jour au 13 juin 2003)

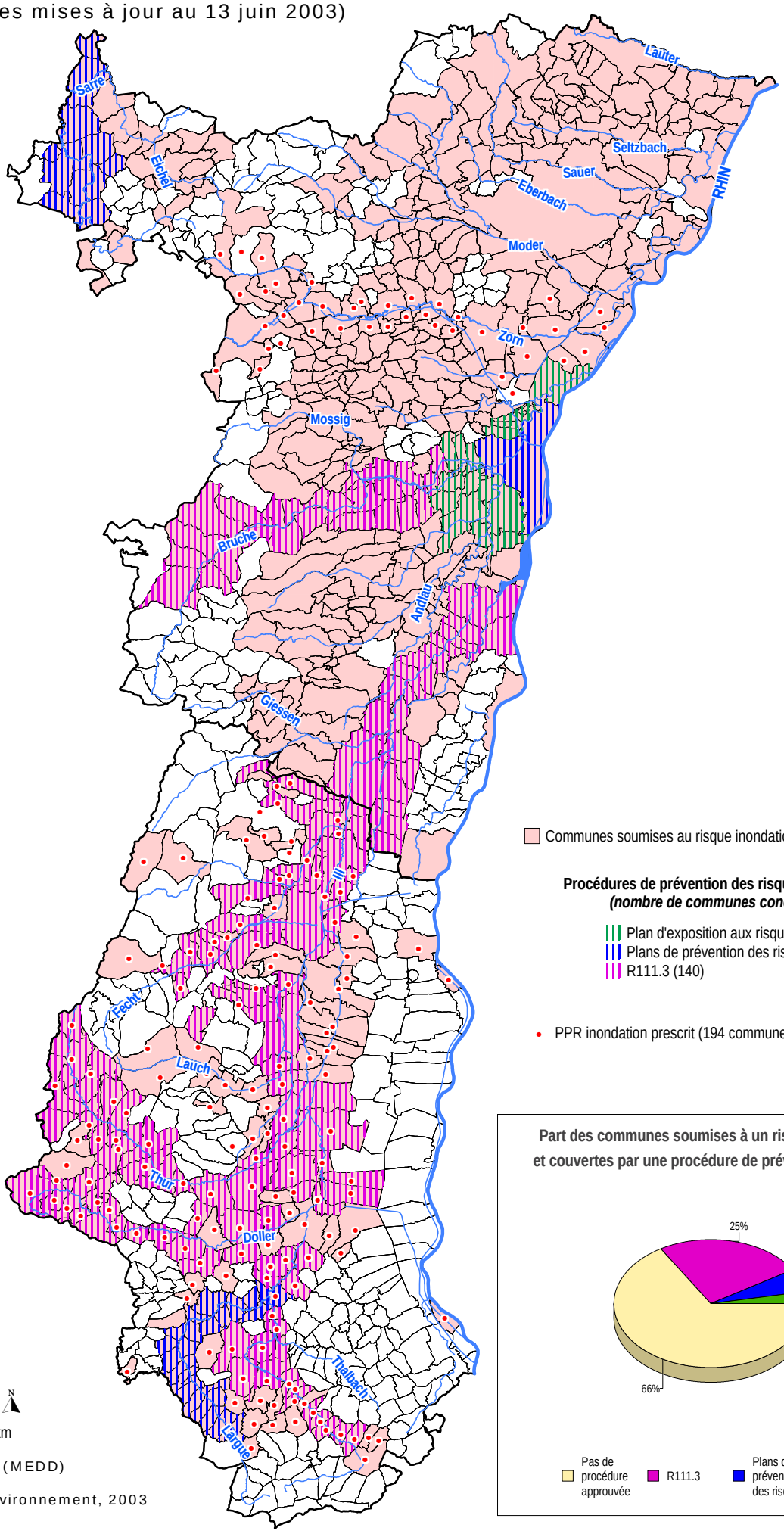


Communes soumises au risque inondation (566 communes)

**Procédures de prévention des risques approuvées**
***(nombre de communes concernées)***

- Plan d'exposition aux risques (15)
- Plans de prévention des risques (34)
- R111.3 (140)

PPR inondation prescrit (194 communes)

**Part des communes soumises à un risque inondation et couvertes par une procédure de prévention du risque**

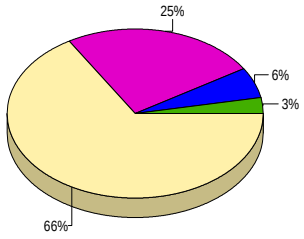


0 14 km

N

Données : BDD CORINTE (MEDD)
Fond : BD Carthage - IGN
Cartographie : ADAGE environnement, 2003

# BIBLIOGRAPHIE : connaître, aménager, préserver et développer le territoire alsacien

## OUVRAGES RELATIFS A L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET A LA PROSPECTIVE

**Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (Certu),** *Actes du colloque de la Rochelle :Villes du XXI siècle, quelles villes aurons-nous ?* juillet 2001, 815 p. ;
*Risques industriels et territoires en France et en Europe : état des lieux et perspectives,* Certu, Lyon, 2003, 123 p. ;

**Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (Datar),**
*La politique française d'aménagement du territoire de 1950 à 1985,* La Documentation française, Paris, 1986, 178 p. ;
*Débat national pour l'aménagement du territoire : document introductif,* La Documentation française, Paris, 1993, 124 p. ;
*Visages de la France : contribution au débat national sur l'aménagement du territoire,* 1993, Reclus – La Documentation française, Paris, 63 p. ;
*Débat national pour l'aménagement du territoire : document d'étape,* La Documentation française, Paris, 1994, 75 p. + ann. ;
*Schéma national d'aménagement et de développement du territoire (SNADDT),* La Documentation française, Paris, 1996, 229 p. + ann. ;
*Les villes européennes : éléments de comparaison,* La Documentation française, Paris, 2003, 59 p. ;
*Lettre de la Datar (périodique)* ;
*Territoires 2020 : revue d'études et de prospective*, semestriel, La Documentation française, Paris ;

**DATAR, Chérèque Jacques,** *Pour l'aménagement du territoire,* Datar, Paris, 1990, 36p. ;

**DATAR, de Gaudemar Jean-Paul,** *Formation et développement régional en Europe,* La Documentation française, Paris, 1991, 278 p. ;

**DATAR, de Gaudemar Jean-Paul et alii,** *Environnement et aménagement du territoire,* La Documentation française, Paris, 1996, 213 p. ;

**DATAR, Marcou Gérard, Kistenmacher Hans et Clev Hans-Günther,** *L'aménagement du territoire en France et en Allemagne,* La Documentation française, Paris, 1994, 290 p. + cartes ;

**Guigou Jean-Louis,** *Une ambition pour le territoire. Aménager l'espace et le temps,* Datar, Éditions de l'aube, Paris, 1995, 136 p.

**Institut français de l'environnement (Ifen),** *45 indicateurs de développement durable,* Études et travaux, n° 41, 2003, 144 p.

**Madiot Yves,** *L'aménagement du territoire,* 2e éd., Masson, Paris, 1993, 221 p.

**Merlin Pierre,** *Géographie de l'aménagement,* PUF, Paris, 1988, 334 p.

**Ministère de l'Equipement, des Transports et du Logement / DGUHC,** *Synthèse des diagnostics d'agglomération*, juillet 2000, 103 p.

**Némery Jean-Claude et alii,** *Le renouveau de l'aménagement du territoire en France et en Europe,* Datar - Économica, Paris, 1994, 708 p.

**Réseau Conseil en développement Territorial (RTC),** *Services publics, parapublics et sociaux : analyse de la couverture et de l'accessibilité,* 3 rapports, CNADT-DATAR, 2000.

**RITMA (Groupe de Recherche),** *Regards croisés sur les territoires de marges,* coll. Publications de la MSH de Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, Strasbourg, 2001, 239 p.

**Rochefort Michel,** *Dynamique de l'espace français et aménagement du territoire,* L'Harmattan, Paris, 1995, 138 p.
**Wackermann Gérard et alii,** *L'aménagement du territoire français, hier et demain,* SEDES, Paris, 1996, 467 p.

## SCHEMAS DE SERVICES COLLECTIFS

**Ministère de la Culture et de la Communication/DATAR,** *Schéma de services collectifs culturels*, Les éditions des journaux officiels, juin 2002, 132 p.

**Ministère de la Fonction Publique de la Réforme de l'Etat et de l'Aménagement du Territoire/DATAR,** *Schéma de services collectifs de l'Information et de la Communication*, Les éditions des journaux officiels, juin 2002, 151 p.

**Ministère de la Santé, de la Famille et des Personnes Handicapées/DATAR,** *Schéma de services collectifs sanitaires*, Les éditions des journaux officiels, juillet 2002, 144 p.

**Ministère des Sports/DATAR,** *Schéma de services collectifs du sport* , Les éditions des journaux officiels , juillet 2002, 189 p ;

**Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable/Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales/DATAR,** *Schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux*, Les éditions des journaux officiels, août 2002, 333 p.

**Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie/DATAR,** *Schéma de services collectifs de l'énergie*, Les éditions des journaux officiels, septembre 2002, 233p.

**OUVRAGES RELATIFS A L'ALSACE :**

**Association de Prospective Rhénane,** *La dynamique des territoires, les institutions de l'aménagement du territoire*, Les Cahiers de l'APR, n°17, Strasbourg, septembre 1998

**Agence de développement et d'urbanisme de l'Agglomération de Strasbourg (Adeus)**, *Strasbourg métropole (1972 et 1973)*, 2 t. (*Moyens et limites d'un rayonnement,* 176 p., et *Place dans l'armature urbaine*, 217 p.) ;
*Atlas de la région de Strasbourg*, Adeus-La Nuée Bleue, 1996, 262 p.
*Dimension Villes, 10 ans / Les débats à l'ADEUS*, 2003, 135 p.

**Agence d'urbanisme de la région mulhousienne (AURM),** Étude transfrontalière sur les coûts fonciers dans le secteur des Trois-Frontières, 1995, 48 + 24 p. multigr. ;
*La métropolisation de l'agglomération mulhousienne* et *Les fonctions stratégiques dans l'agglomération mulhousienne* ;
Études de prospective territoriale pour la région économique de Mulhouse, 1997 et 1998 (plusieurs fasc.).

**Association ODILE Alsace,** *Nouvelle organisation des territoires / Nouvelles solidarités / Actes de la Rencontre régionale*, 1993, 130 p.

**Communauté urbaine de Strasbourg (CUS),** *Projet d'agglomération de la CUS : étude préalable,* (rapport de Degermann Jacques, 1990), 304 p. multigr. ;
*Contrat d'agglomération : données de cadrage,* 2 t., 1991 ;
*Projet d'agglomération,* 1991, 132 p.
*Charte d'objectifs de Strasbourg,* (approuvée en CIADT le 20 septembre 1994), 99 p.

**Conseil économique et social d'Alsace (CESA),** *Avis : La territorialisation et l'accessibilité des services publics, parapublics et sociaux,* 2001, 24 p.

**Conseil général du Haut-Rhin,** *États généraux de l'aménagement de l'espace et des paysages haut-rhinois : projet d'aménagement départemental et projet paysager départemental,* 1993, 160 et 83 p. + cartes ;
Prospective d'aménagement du territoire haut-rhinois, 2002,112 p.

**Conseil général du Bas-Rhin,** *L'aménagement du territoire et les transports collectifs,* 2002, 58 p. ;
*Des hommes et des territoires,* 2002, 90 p. ;

**Conseil Régional d'Alsace,** *Alsace 2005 : rapports des ateliers de prospective,* 1991,226 p. ;

*Le projet Alsace 2005*, 1990, 205 p. ;
*Schéma Régional d'Aménagement et de Développement*, *Ateliers territoriaux* : *Atlas*, juin 1998, 25 p. ;
*Rapport d'orientation sur l'aménagement du territoire : renforcer la cohésion, l'équilibre et le développement du territoire en Alsace,* 2002, 59 p. avec cartes.

**Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (Datar),** *Dynamiques urbaines en Alsace*, juillet 1974, 246 p.

**Direction régionale de l'Équipement Alsace (DRE),** *Etude d'armature urbaine*, 1966, (ex Ministère de l'Équipement et du Logement , Inspection Générale de la Construction) ;
*Les cahiers de l'Aménagement régional. Un projet Ouvert pour l'Alsace, La DRE et l'aménagement régional*, juin 1998, 44 p.
*Plan Urbanisme Construction et Architecture. Projets urbains des villes petites et moyennes en Alsace*, Rapport final, avril 2000, 82 p ;
*Le logement social en Alsace au 1er janvier 2002 : chiffres et analyses,* n° 2 (annuel), 2003, 32 p.
DRE/CEBRP, *Répertoire statistique,* 2003, n° 52 (annuel), 37 p. ;
*Études statistiques et économiques : le marché de la maison individuelle, foncier, les ventes de logement,* n° 51 (annuel), 2003, 37 p.
**Direction départementale de l'Équipement du Haut-Rhin,** *Analyse territoriale et aménagement du territoire du Haut-Rhin,* 2003, 59 p.

**Hau Michel,** *L'industrialisation de l'Alsace*, Presses universitaires de Strasbourg, Strasbourg, 1987, 549 p.

**INSEE Alsace, partenariat avec l'État et les collectivités, *L'Alsace industrielle*,** 2000, 74 p. ;
*Atlas social des quartiers*, 2001, 98 p. ;
*Les services marchands en Alsace : une dynamique au service de la population et des entreprises*, 2003, 89 p. ;

**INSEE Alsace, *Tableaux de l'économie alsacienne,*** 1964,1970,1985, 1994, 1995, 1999 et 2002 ;
*Chiffres pour l'Alsace (périodique).*
*Quantiles (périodique).*

**Juillard Étienne,** *L'Alsace : la terre, les hommes et la vie régionale,* Éditions des Dernières nouvelles de Strasbourg, Strasbourg, 1963, 79 p. ;
*L'Europe rhénane,* Armand Colin, Paris, 1968, 293 p. ;
*Atlas et géographie de l'Alsace et de la Lorraine,* Flammarion, Paris, 1977, 287 p. + cartes.

**Kleinschmager Richard,** *Géopolitique de l'Alsace,* Bf Éditeur, Strasbourg, 1987, 248 p. ;
*Strasbourg, une ambition européenne,* Anthropos-Villes, 1997, 216 p.

**Limouzin Pierre et alii,** Les mutations spatiales dans l'agglomération de Strasbourg et sa périphérie, coll. Publications de la MSH de Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, Strasbourg, 1988, 250 p.

**Livet Georges et alii,** *Histoire de Mulhouse, des origines à nos jours,* Dernières nouvelles d'Alsace-Istra-Willy Fischer, Strasbourg, 1977, 493 p. ;
*Histoire de Strasbourg, des origines à nos jours,* 4 t., Dernières nouvelles d'Alsace-Istra, Strasbourg, 1981-1982.

**Meyer Paul et alii,** « *Les villes françaises : Mulhouse », Notes et études documentaires,* n° 3669, La Documentation française, Paris, 1970, 144 p.

**Ministères chargés de l'environnement et de l'aménagement du territoire, Établissement Public Régional,** *Atlas de l'environnement,* réalisé par l'Université Louis Pasteur, 1975.

**Ministère de la qualité de la vie, Établissement Public Régional,** *Atlas des contraintes eaux et nuisances,* réalisé par l'Université Louis Pasteur, 1975.

**Mission régionale, Établissement Public Régional,** *Schéma d'orientation et d'aménagement du territoire de l'Alsace*, réalisé par l'OEDA Alsace1976, 200p.

**Nonn Henri,** *« Strasbourg et sa communauté urbaine », Notes et études documentaires,* n° 4657-58, La Documentation française, Paris, 1982, 200 p. ;
*Toute l'Alsace : les villes et les campagnes,* Éditions Mars et Mercure, Colmar-Wettolsheim, 1986, 139 p. ;
*Ville et aménagement régional en Alsace,* Paris, La Documentation française, 1999, 246 p.
*L'aménagement du territoire en Europe occidentale,* Paris, Éditions Ellipse, 2001, 153 pages

**Nonn Henri et Héraud Jean-Alain,** *Les économies industrielles de la France de l'Est : tissus et réseaux en évolution,* coll. Publications de la MSH de Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, Strasbourg, 1995, 305 p.

**Préfecture de la Région Alsace,** *Plan de référence Alsace 2005. Contribution des services de l'Etat dans la région Alsace. Premières réflexions*, 1990, 168 p. ;
*Contrat de plan Etat-Région 2000 2006*, 2000, 92 P. + ann. ;
*Le projet territorial de l'Etat en Alsace*, octobre 2001, 155 p ;
Direction Régionale de l'Environnement Alsace, *Elaboration du schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux. Contribution de l'Alsace*, 1999, 51 p. ;
Préfecture du Bas-Rhin, *Le projet territorial de l'Etat dans le Haut-Rhin 2000-2003*, 2000, 63 p.
SGARE, *Atlas des disparités socio-économiques de l'Alsace à l'issu des années quatre-vingt*, octobre 1993, 88 p. ;
*Les forces et fragilités socio-économiques du territoire alsacien entre 1990 et 1996*, 1998, 19 p. ;
*Les services publics en Alsace*, janvier 2003, 40 p. ;

Le marché du travail en Alsace, octobre 2003, 20 p. ;
SGARE/DRE, *Exercice régional de cohérence intermodale*, 1996, 23 p. ;
*Le Livre Blanc sur les questions et les enjeux de la planification territoriale stratégique en Alsace*, janvier 1996, 155 p. ;
*Les achats de logements en Alsace par des Allemands et des Suisses*, 1996, 14 p. ;
SGARE/INSEE, *Trente ans de peuplement de l'espace alsacien*, 1995, 12 p. ;
Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Alsace, *Schéma régional des formations sociales/Travail social Alsace 2001-2005*, mars 2002, 55 p. ;
SGARE/DIREN, *Profil environnemental régional,* 2004, en cours d'élaboration.

**Préfecture de la Région Alsace, Conseil Régional d'Alsace, INSEE Alsace,** ***Atlas socio-économique des pays de l'Alsace,*** 2003–2004, 10 classeurs et cd-rom.

**Préfecture de la Région Alsace, Directions Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports d'Alsace, Conseil Régional d'Alsace, Conseil Général du Bas–Rhin, Conseil Général du Haut-Rhin, Comité Régional Olympique et Sportif d'Alsace,** *L'offre sportive en Alsace : Analyses et réflexions prospectives ;: Tome I : Etat des lieux Orientations,* octobre 2000, 163 p.
*Tome II : La question spécifique du sport de haut niveau,* octobre 2000*,* 51 p.
*Tome III : La question spécifique de l'accès aux sites de sports de pleine nature,* octobre 2000*,* 124 p.

**Rochefort Michel,** *L'organisation urbaine de l'Alsace,* Les Belles Lettres, Paris, 1960, 384 p. ;
Dynamiques de l'espace français et aménagement du territoire, Éditions de l'Harmattan, Paris, 1995, 138 p.

**Saisons d'Alsace,** revue trimestrielle, *Où va l'Alsace ?*, n°110, hiver 1990/1991 ;
*Alsace imaginaire, symboles, fantasmes et rêves*, n°119, printemps 1993 ;
*Paysages en mouvements*, n°125, automne 1995 ;
*Alsace - Allemagne, amour-haine,* n°128, été 1995 ;
*Réinventer l'Alsace,* n°129, automne 1995 ;
*Où va Mulhouse ?,* n°137, automne 1997 ;
*Quel pouvoir régional,* n° 139, printemps 1998.

**Vogler Bernard,** *Histoire culturelle de l'Alsace,* La Bibliothèque alsacienne, 1994, 581 p.

**Vogler Bernard et Hau Michel,** *Histoire économique de l'Alsace,* La Bibliothèque alsacienne, 1997, 430 p.

**Vogler Bernard et alii,** *Nouvelle histoire de l'Alsace : une région au cœur de l'Europe,* ÉditionsPrivat, Toulouse, 2003, 381 p.

**OUVRAGES RELATIFS A L'ALSACE DANS SON ENVIRONNEMENT :**

**Adeus, *Étude préalable à l'établissement d'un premier livre blanc de l'agglomération transfrontalière de Strasbourg-Ortenau,*** 2001, 168 p. (papier et cd-rom) ;
*Livre blanc Strasbourg-Ortenau : orientations et projets pour un développement commun,* décembre 2003, 158 p.

**Association pour l'Atlas de la France de l'Est,** *Atlas de la France de l'Est*, Istra/Berger-Levrault, Paris-Nancy, 1959-1963 ;
*Atlas de l'Est*, Istra/Berger-Levrault, Paris-Nancy, 1970-1975.

**Bade-Wurttemberg (Land),** *Le Rhin supérieur-« une métropole différente »*, catalogue de l'exposition de XVII Triennale de Milan en 1988 : « Les Villes du Monde et l'Avenir des Métropoles », 121 p.

**Commission internationale pour la protection du Rhin (CIPR),** *Atlas du Rhin,* Coblence, 1998, cartes.

**Conférence du Rhin Supérieur, ECORHS, Groupe de travail « Aménagement du territoire »,** *Lire et construire l'espace du Rhin Supérieur Atlas transfrontalier pour aménager un territoire commun*, La Nuée Bleue, Strasbourg-Karlsruhe, 1999, 96 p. ;
**Groupe de travail « Aménagement du territoire »,** *Pour un avenir commun de l'espace du Rhin supérieur. Orientations et projets pour le territoire de la CRS,* décembre 2001, 52 p. ;
**Groupe de travail « Santé »,** *Offre de soins spécialisés dans l'espace de la Conférence du Rhin Supérieur*, 1997, 19 p. ;
**Groupe de travail « Politique régionale des transports »,** *Les transports dans le sillon rhénan,* 1998, cartes ;

**DATAR / OREAM Lorraine / OEDA Alsace / Mission Régionale de Franche – Comté,** *Schéma d'orientation et d'aménagement du massif vosgien*, 1977, 197 p.

**DDE (Doubs, Haut-Rhin et Territoire de Belfort) et agences d'urbanisme de Belfort, Montbéliard et Mulhouse,** *Dynamiques urbaines et synergies entre le Nord-Est Franche-Comté et le Sud-Alsace*, 4 vol., 2001.

**Direction régionale de l'équipement Alsace,** *Étude plurimodale des transports dans le Rhin supérieur,* rapport final, 2003, 87 p.

**Préfectures de régions du Grand Est,** *Grand-Est : un chantier d'aménagement du territoire. Contribution à un projet de livre blanc*, juin 1992, 35 p.

**Préfectures de régions du Grand Est, DATAR,** *Le Grand –Est : contribution de l'État à de nouveaux enjeux interrégionaux,* La Documentation française, Paris, 2003, 160 p.

**Préfecture de la Région Alsace,** *Eléments pour un atlas de l'espace transfrontalier du fossé rhénan*, décembre 1992, 159 p.

**Préfecture de la Région Alsace, DRE Alsace,** *espace rhénan-lotharingien : éléments de diagnostic et enjeux d'aménagement, 1997, 14 p.*

**Reitel Bernard,** *Esquisse d'une armature urbaine pour l'Alsace et le Rhin supérieur,* rapport au Conseil régional d'Alsace, 1997, 45 p.

**Woesner Raymond,** *Mythe et réalités de l'espace Rhin-Rhône : la dynamique industrielle comme facteur de recomposition territoriale,* thèse de Géographie in Annales littéraires de l'Université de Franche-Comté, 2 t., Besançon, 1999, 531 p.

**OUVRAGES RELATIFS A LA FRANCE ET A L'EUROPE :**

**Beaujeu-Garnier Jacqueline (dir.),** *La France des villes*, t. 3, Nord et Nord-Est, La Documentation française, Paris, 1980, 201 p., chapitre 4, « La France du Nord-Est », par Nonn Henri, p. 103-172.

**Brunet Roger et alii,** *Les villes européennes,* Datar-Reclus, La Documentation française, Paris, 1989, 80 p. + 26 cartes ;
*La France, un territoire à ménager,* Édition n°1, Parsi, 1994, 327 p.

**Brunet Roger,** *Territoires de France et d'Europe,* Belin, « Mappemonde », Paris, 1997,319 P.

**Damette Félix,** *La France en villes*, La Documentation française, Paris, 1994, 271 p.
**Datar,** *La France, puissance industrielle,* Datar, Paris, 2004, 130 p.

**Guerin-Pace Florence,** *Deux siècles de croissance urbaine : la population des villes françaises de 1831 à 1990,* Anthropos-Villes, 1993, 205 p. ;

**Juillard Étienne et alii,** *Espaces et régions en Europe occidentale,* coll. ATP du CNRS, Éditions du CNRS, n°10,1976,114 p.

**Nonn Henri,** *L'aménagement du territoire en Europe occidentale,* Paris, Éditions Ellipse, 2001, 153 pages.

**Pivot Catherine et Rychen Frédéric,** *La gestion des risques à l'horizon 2020*, Datar, Éditions de l'aube, 2003, 195 p.

**Pumain Denise et alii,** *Données urbaines 1*, Anthropos-Villes, 1996, 376 p. ;
*Données urbaines 2*, Anthropos-Villes, 1998, 376 p. ;
*Données urbaines 3*, Anthropos-Villes, 2000, 441 p. ;

**Reymond Henri, Cauvin Colette et Kleinschmager Richard,** *L'espace géographique des villes,* Anthropos-Villes, 1998, 557 p. ;

**Union européenne (Commission européenne),** *Politiques régionales de la Communauté européenne « Europe 2000 + »,* Office des publications officielles, Luxembourg, 1991, 246 p. ;
*Schéma de développement de l'espace communautaire (SDEC), 1er projet officiel,* Luxembourg, 1997, 79 p. ;
*Unité de l'Europe, solidarités des peuples, diversité des territoires : deuxième rapport sur la cohésion économique et sociale,* Luxembourg, 2001, 2 vol. 160 et 75 p. ;
*Un nouveau partenariat pour la cohésion : convergence, compétitivité, coopération,* Luxembourg, 2004, 206 p. ;

## REVUES ET PERIODIQUES

*Bulletin de la société industrielle de Mulhouse*
*Cahier (les) de l 'Association prospective rhénane*
*Cahiers (les) de la CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin – Le point économique*
*Dossiers (les) et Notes (les) de l'Adeus* (« Dimensions villes »)
*Dossiers (les) de l'Irades* (Université de Franche-Comté)
*Hommes et terres du Nord* (Université des sciences et techniques de Lille 1)
*Regio Basiliensis* (revue de Géographie de Bâle : contributions mulhousiennes reprises dans les *Cahiers mulhousiens de géographie* - a-périodique)
*Revue géographique de l'Est*
*Saisons d'Alsace*

direction
régionale
de l'Équipement
Alsace

5 rue du Général Frère
BP 1005/F
67070 Strasbourg Cedex
Téléphone : 03 90 23 82 00
Télécopie : 03 90 23 82 34
http://www.alsace.equipement.gouv.fr

PRÉFECTURE
DE LA RÉGION
ALSACE

5 Place de la République
67073 Strasbourg Cedex
Téléphone : 03 88 21 67 68
Télécopie : 03 88 21 60 07
http://www.alsace.pref.gouv.fr